

PROGRAMME D'ACTIVITÉS SECTORIELLES

Document de travail

Alimentation et boisson au Burkina Faso: au-delà de la survie

**Dié Martin Sow
(Consultant international)**

Les documents de travail sont des documents préliminaires
à distribution restreinte destinés principalement
à stimuler la discussion et l'analyse critique

Bureau international du Travail, Genève

2005

Copyright © Organisation internationale du Travail 2005

Les publications du Bureau international du Travail jouissent de la protection du droit d'auteur en vertu du protocole n° 2, annexe à la Convention universelle pour la protection du droit d'auteur. Toutefois, de courts passages pourront être reproduits sans autorisation, à la condition que leur source soit dûment mentionnée. Toute demande d'autorisation de reproduction ou de traduction devra être adressée au Bureau des publications (Droits et licences), Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse. Ces demandes seront toujours les bienvenues.

ISBN 92-2-217116-0

Première édition 2005

Les désignations utilisées dans les publications du BIT, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau international du Travail aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

Les articles, études et autres textes signés n'engagent que leurs auteurs et leur publication ne signifie pas que le Bureau international du Travail souscrit aux opinions qui y sont exprimées.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du Bureau international du Travail aucune appréciation favorable ou défavorable.

Les publications du Bureau international du Travail peuvent être obtenues dans les principales librairies ou auprès des bureaux locaux du BIT. On peut aussi se les procurer directement à l'adresse suivante: Publications du BIT, Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse. Des catalogues et listes des nouvelles publications peuvent être obtenus gratuitement à la même adresse, ou par e-mail: pubvente@ilo.org ou par notre site Web: www.ilo.org/pblns.

Imprimé par le Bureau international du Travail, Genève, Suisse

Préface

L'étude qui suit marque le début, par le Département des activités sectorielles, d'une tentative de constituer un noyau de recherches sur l'évolution du secteur alimentation et boisson dans le monde. Pour l'Afrique, c'est le Burkina Faso qui est ici l'objet de notre préoccupation: l'étude qui suit cerne le secteur, évalue son potentiel en tant que moteur de croissance, et répertorie quelques mesures clés à mettre en œuvre pour apporter une nouvelle dynamique au secteur, notamment en vue de combler le déficit du travail décent. Ce déficit est plus marqué dans l'économie informelle qui, du point de vue des travailleurs non protégés, présente beaucoup plus d'aspects négatifs que d'aspects positifs.

Ni reconnus ni déclarés, ces petits entrepreneurs se caractérisent non seulement par leur précarité, mais par des degrés divers de dépendance et de vulnérabilité. En outre, comme ils ne bénéficient ni de la législation du travail ni de la protection sociale, leur statut au regard de l'emploi est ambigu, de sorte qu'il leur est impossible de jouir de leurs droits fondamentaux, de les exercer ou de les défendre.

Une *Résolution concernant le travail décent et l'économie informelle*, adoptée par l'OIT en 2002, ainsi que des *conclusions* soulignent que la plupart de ceux qui entrent dans l'économie informelle ne le font pas par choix mais par nécessité. Par contre, bien que les emplois ainsi créés ne répondent guère aux critères du travail décent, en tant que source d'innovation et d'esprit créatif, l'économie informelle peut être un tremplin d'accès graduel à l'économie formelle si des stratégies efficaces sont mises en œuvre. La politique de l'OIT, d'ailleurs, favorise l'intégration des travailleurs de l'économie informelle dans l'économie formelle, laquelle ouvrirait la voie à l'éducation, l'acquisition des compétences, la formation, et les soins de santé. Si les activités dont il s'agit dans cette étude permettent à ces femmes et hommes d'assurer leur survie ou dans certains cas un complément de revenu, leur vulnérabilité, par contre, découle en grande partie de leur manque d'organisation du fait qu'ils ne sont pas représentés collectivement auprès des employeurs ou des autorités publiques. La résolution en question invite l'OIT à prévoir des activités futures pour réduire les déficits de travail décent dans l'économie informelle.

Pour donner suite à cette résolution, il s'agit ici d'une étude en deux volets: d'abord une vue d'ensemble, suivie de l'analyse d'une enquête menée dans cinq localités du pays, appliquant une méthodologie à base d'un questionnaire portant d'abord sur les caractéristiques des différents sous-secteurs et, ensuite, sur la perception par les acteurs de la marge de manœuvre dont ils disposent. Cette étude, faut-il espérer, ne représente que l'amorce d'un processus qui passerait par une sensibilisation à la nécessité du dialogue social, en premier lieu, pour aboutir à un plan d'action qui engagera la responsabilité de tous les acteurs avec un seul objectif: celui de faire du secteur alimentation et boisson un espace de travail décent.

*Norman Jennings,
Deputy Director,
Département des activités sectorielles.*

Table des matières

	<i>Page</i>
Préface.....	iii
PARTIE I.....	ix
Sigles et abréviations.....	ix
Introduction.....	1
1. Aperçu général.....	3
1.1. Les caractéristiques.....	3
1.1.1. La population cible.....	3
1.1.2. L'étendue des activités.....	4
1.2. La contribution à la production nationale.....	5
1.2.2. Valeur ajoutée du secteur alimentation et boisson.....	5
1.3. Contribution à l'emploi.....	7
1.3.1. Population totale.....	7
1.3.2. Tendances démographiques.....	8
1.3.3. Problème général de l'emploi.....	9
1.4. Les contraintes au développement du secteur.....	9
1.4.1. Les contraintes d'ordre législatif et fiscal.....	9
1.4.1.1. Accès difficile aux facilités du Code des investissements.....	10
1.4.1.2. Réformes fiscales limitées en faveur du secteur informel.....	11
1.4.1.3. La charge fiscale.....	11
1.4.2. Les conditions d'hygiène.....	14
1.5. Le travail des enfants.....	15
1.6. Effet du VIH/SIDA sur le rendement.....	16
2. Opportunités dans le secteur.....	17
2.1. Rappel des grandes orientations de politique industrielle.....	17
2.1.1. Plan d'action et mesures d'accompagnement.....	18
2.1.2. Les stratégies sectorielles.....	19
2.2. Contenu de la notion de transformation.....	20
2.2.1. Définition du concept.....	20
2.2.2. Les technologies de transformation.....	20
2.2.3. Les avantages de la transformation.....	21
2.3. Le marché potentiel.....	21
2.3.1. Le marché local.....	22
2.3.2. Le marché sous-régional.....	23
2.3.3. Le marché national et mondial.....	24
2.4. Carte des opportunités.....	24
2.4.1. Opportunités dans l'alimentation.....	24
2.4.2. Opportunités au niveau des boissons.....	29

3.	Mesures d'accompagnement en vue d'une intégration de l'économie informelle.....	31
3.1.	Les mesures économiques.....	31
3.2.	Les mesures financières.....	33
3.2.1.	Nature et objectifs des fonds d'appui.....	33
3.2.2.	Interventions des fonds.....	33
3.3.	Les mesures légales et réglementaires.....	34
3.3.1.	Le Code des investissements.....	34
3.4.	Les mesures réglementaires.....	35
3.5.	Les mesures organisationnelles.....	36
3.5.1.	Manque d'information, de formation, de dialogue.....	36
4.	Conclusions.....	38
PARTIE II.....		39
Enquête sur le secteur alimentation et boisson au Burkina Faso, 2003.....		39
Méthodologie.....		39
Analyse des résultats de l'enquête.....		39
1.	Enquête dans une localité rurale: Sien, province du Nayala (nord-ouest).....	40
1.1.	Alimentation.....	40
1.2.	Boisson.....	41
1.3.	Conclusions.....	41
2.	Enquête dans une localité semi-urbaine, Koupéla, capitale de la province du Kouritenga (centre-est).....	42
2.1.	Alimentation (20 questionnaires).....	42
2.2.	Boisson (7 enquêtés).....	43
2.3.	Conclusions.....	44
3.	Eléments de l'enquête dans une ville moyenne: Koudougou, capitale du Boulkiemdé.....	44
3.1.	Alimentation.....	45
3.2.	Boisson.....	46
3.3.	Conclusions.....	48
4.	Eléments d'analyse des réponses aux questionnaires à Bobo-Dioulasso, capitale du Houet..	48
4.1.	Alimentation.....	49
4.2.	Boisson.....	51
4.3.	Conclusions.....	52
5.	Enquête secteur alimentation et boisson, ville de Ouagadougou (centre urbain).....	53
5.1.	Alimentation.....	53
5.2.	Boisson.....	57
5.3.	Conclusions (ville de Ouagadougou).....	59
6.	Conclusions générales.....	60

7. Recommandations	63
Bibliographie	67

Tableaux

1. Projections de la population urbaine et rurale (1985-2025)	8
2. Evolution de la population du Burkina Faso (1985-2025), en millions	8
3. Taux d'augmentation de la charge fiscale (francs CFA).....	12
4. Evolution de la population dans certaines villes du Burkina Faso, 1985-2025.....	23
5. Matrice de la production fruitière.....	27
6. Matrice des correspondances fruits/jus-sirop/confiture, etc.....	30
7. Niveau d'instruction (Bobo-Dioulasso)	49
8. Installation des activités (Bobo-Dioulasso).....	50
9. Niveau d'instruction par sous-secteur (Ouagadougou).....	54
10. Installation et nombre des activités (Ouagadougou).....	55
11. Accès aux sources de crédit (Ouagadougou)	56
12. Options en faveur d'une structure formelle.....	57
13. Niveau d'instruction (Ouagadougou).....	58
14. Installation acteurs/enquêtés boissons (Ouagadougou).....	58
15. Nombre d'enquêtés et résumé par échantillon retenu	62

Graphique et figure

Carte du Burkina Faso: Répartition du territoire en 45 provinces.....	1
1. La répartition spatiale (villes, milieu rural) par décennie (1985-2025).....	9

Encadrés

1. Combat contre le travail des enfants	7
2. Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (Accord de l'OMC).....	14
3. Les organisations des travailleurs dans la promotion des coopératives	36
4. Le dialogue social	37

Annexes

1. Fiche d'enquête	69
2. Personnes rencontrées	70
3. Résolution et conclusions de l'OIT concernant le travail décent et l'économie informelle (juin 2002)	71

Partie I

Sigles et abréviations

APIPAC:	Association des professionnels de l'irrigation privée et activités connexes
CAPEO:	Cellule d'appui pour la promotion de l'entreprise à Ouagadougou
CNSS:	Caisse nationale de sécurité sociale
CSB:	Contribution du secteur boisson
CSI:	Contribution du secteur informel
CSLP:	Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
DCPE:	Document-cadre de politique économique
DTA:	Département de technologie alimentaire
FAARF:	Fonds d'appui aux activités rémunératrices des femmes
FAPE:	Fonds d'appui pour la promotion de l'emploi
FAS:	Facilité d'ajustement structurel
FASI:	Fonds d'appui au secteur informel
FASR:	Facilité d'ajustement structurel renforcée
FIAB:	Fédération des industries de l'agroalimentaire et de la transformation du Burkina Faso
FRPC:	Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance
GRET:	Groupe de recherche et d'échanges technologiques
GSDI:	Gestion stratégique du développement industriel
GT2:	Deutsche Gesellschaft für technische Zusammenarbeit (Bureau allemand de coopération technique)
IAP:	Instrument automatisé de prévision
INSD:	Institut national de la statistique et de la démographie
IRSAT:	Institut de recherche en sciences appliquées et technologiques
LIPDHD:	Lettre d'intention de politique de développement humain durable
PAPME:	Projet d'appui à la petite et moyenne entreprise
PME:	Petite et moyenne entreprise
PMI:	Petite et moyenne industrie
PPTE:	Pays pauvres très endettés
SADAOC:	Sécurité alimentaire durable en Afrique de l'Ouest et centrale
SIAB:	Secteur informel de l'alimentation et de la boisson
SODEPAL:	Société pour le développement des produits alimentaires
SOSUCO:	Société sucrerie de la Comoé
VIH/SIDA:	Virus de l'immunodéficience humaine/syndrome d'immunodéficience acquise

REPARTITION DU TERRITOIRE EN 45 PROVINCES



Alimentation et boisson au Burkina Faso aujourd'hui: au-delà de la survie

Introduction

Le Burkina Faso est un pays de 274 122 km² situé au cœur de l'Afrique de l'Ouest. Il est entouré par le Mali et le Niger au nord, à l'ouest et l'est, et par la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Togo, le Bénin au sud. Le dernier recensement de population en 1996 donne un effectif de résidents de 10 312 609. Les estimations établissaient la population à 12 197 002 en 2003.

L'économie du Burkina Faso est essentiellement agricole avec pour principales productions le mil, le sorgho, le maïs, le *niébé* (haricot) et le riz dans une moindre mesure. Cette agriculture qui est pluviale est donc soumise aux aléas climatiques. Ainsi, la production agricole et, partant, le taux de croissance économique sont élevés en cas de bonne pluviométrie et faibles lorsqu'il y a insuffisance de pluies et autres attaques acridiennes. Le pays ne dispose pas de ressources minières majeures en exploitation. Les réserves de manganèse (à Tambao, région au nord-est), du fait de la conjoncture internationale, tardent à être mises en valeur, et la mine d'or de Poura est à la recherche d'un repreneur pour redémarrer ses activités.

Le facteur humain demeure le véritable atout du pays. En d'autres temps cet atout a été intensément exploité au-delà des frontières: Office du Niger au Mali ¹, construction de la voie ferrée Abidjan-Niger (en fait Abidjan-Ouagadougou), cultures de rente (cacao, café, ananas) en Côte d'Ivoire et plus récemment au Gabon.

La maîtrise des équilibres macroéconomiques dans ces conditions est un exercice particulièrement difficile avec des agrégats: finances publiques, comptes courants, production intérieure brute à évolution imprévisible. Jusqu'au milieu des années quatre-vingt, les déséquilibres ont été contenus grâce à une politique rigoureuse de finances publiques (politique d'austérité) au détriment d'une politique vigoureuse d'investissement pour créer les infrastructures de base.

Depuis lors, on a assisté à une accélération dans la dégradation des différents agrégats: finances publiques, paiements extérieurs. Les programmes d'ajustement se sont ainsi imposés au début des années quatre-vingt-dix comme la solution du moment pour rétablir les équilibres macroéconomiques fortement compromis. Conçus comme des politiques d'assainissement, de stabilisation plutôt que de relance, il s'est agi dans ces programmes de réduire les masses salariales dans la fonction publique jugée pléthorique. Cette politique s'est traduite par des pertes d'emplois pour des milliers d'agents de l'Etat, et pour ceux qui restaient en activité la réduction de l'âge de la retraite, la suspension des avancements, et d'une manière générale l'arrêt des recrutements en dehors des agents de santé, éducation et régies financières. Des mesures contre-productives comme la réduction drastique des crédits de fonctionnement des administrations ont été prises également.

L'assainissement s'est étendu au secteur parapublic et aux sociétés d'Etat avec pour conséquence la fermeture d'unités de production et le licenciement du personnel. Pour survivre, ces travailleurs, ayant perdu leur emploi, se sont retrouvés dans l'économie informelle. Le secteur alimentation et boisson, composante importante de cette économie informelle, a vu son effectif croître du fait de cette situation de marasme économique traduite par les pertes d'emplois et l'absence de débouchés pour les diplômés sortis du secondaire et de l'université. Les réflexions sur la pertinence du système éducatif se sont développées à cette occasion. Cette prise de conscience sur la nature de l'éducation est un des rares effets positifs de cette période d'ajustement. La faiblesse de la production vivrière nationale (d'où l'importation massive de céréales, notamment du riz pour les populations des villes) se double de celle des revenus, ce qui installe l'insécurité alimentaire permanente.

C'est au regard de cette situation très préoccupante qu'a été élaborée en 1996 la Lettre d'intention de politique de développement humain durable (LIPDHD) avec cinq priorités dont celle de la sécurité alimentaire. La pauvreté est devenue tellement endémique (45,3 pour cent de la population au-dessous du seuil de pauvreté absolue) que les institutions de Bretton Woods, pour s'adapter, ont transformé leurs instruments d'intervention qui de document-cadre de politique économique (DCPE) sont devenus des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP). Les supports de ces instruments – Facilité d'ajustement structurel (FAS) et Faculté d'ajustement structurel renforcée (FASR) – sont devenus la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC).

Le Burkina Faso, à l'instar des autres pays pauvres très endettés (PPTE), a été invité à élaborer un Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) pour bénéficier de

¹ Propriété de l'Etat malien depuis 1961, l'Office du Niger est une entreprise agro-industrielle de première importance dans la politique nationale de sécurité alimentaire. L'avantage comparatif qu'il donne au Mali dans la sous-région constitue un atout majeur. A travers le programme agrobusiness, l'USAID a mis en place un fonds pour l'irrigation privée qui s'élevait en 2003 à 300 millions de francs CFA.

l'initiative renforcée d'allègement de la dette. Les interventions des partenaires techniques et financiers doivent s'inscrire désormais dans le CSLP qui est devenu le référentiel de toute politique comme le DCPE il y a quelques années. Les acteurs de l'économie informelle qui représentent une proportion importante des pauvres sont par conséquent concernés par les actions envisagées dans le CSLP et, comme signalé plus haut, le secteur alimentation et boisson appartient à cette catégorie d'économie informelle.

Pour sortir de cette zone de survie, son organisation, sa structuration et des mesures d'accompagnement s'imposent. En d'autres termes, le passage de l'économie informelle à l'économie formelle relève d'un processus long qui suppose la transformation du tissu économique. La réussite de cet exercice peut donner corps à l'articulation agriculture-industrie et insuffler une nouvelle dynamique à l'activité économique. Plus qu'une préoccupation, le traitement approprié de la question de l'économie informelle dans ce secteur est devenu un impératif. La démarche retenue dans l'approche de cette question fondamentale consistera dans un premier temps à faire le point de la situation actuelle du secteur. A partir de ce diagnostic il s'agit d'identifier la carte des opportunités et de proposer les mesures à prendre afin que celles-ci deviennent des projets réalisables. Pour ce faire, une enquête sur le terrain a été jugée nécessaire pour une connaissance concrète du secteur (voir partie II). Cette enquête couvre les zones tant urbaines que rurales. Elle aidera sans conteste à mieux saisir la nature des problèmes posés, et à connaître les préoccupations des acteurs eux-mêmes ainsi que leur perception de leur devenir.

1. Aperçu général

Le secteur alimentation et boisson à proprement parler recouvre des activités allant de la transformation traditionnelle aux processus de fabrication industrielle. Dans la comptabilité nationale actuelle sont seulement prises en compte les activités faisant l'objet d'échange (des activités qui procurent des revenus à ceux qui les exercent). En sont donc exclues les productions pour la consommation dans les ménages.

Cette étude englobera des considérations telles que le rôle des multinationales, la politique qui gouverne leur installation et l'existence de «joint ventures». Les réponses à ces questionnements impliquent d'inclure l'étude de la dimension moderne du secteur constitué par les grandes brasseries, les industries de pâtes alimentaires, les minoteries. En même temps, et contre ce fond de l'économie moderne, seront analysées les activités relevant de l'économie informelle.

Ces préalables étant posés, l'analyse du secteur s'articulera autour de ses caractéristiques, sa contribution à la production nationale, sa contribution à l'emploi, ses opportunités de développement et les contraintes liées à son essor.

1.1. Les caractéristiques

La population cible, l'étendue ou couverture permettent de camper les acteurs et leur champ d'activité.

1.1.1. La population cible

Elle diffère selon qu'il s'agisse du secteur artisanal (ou traditionnel) ou moderne.

Secteur artisanal

Il est dominé par les femmes et les jeunes filles en matière d'alimentation autre que les viandes. Les viandes, généralement sous forme de grillades, sont commercialisées par

les hommes. Les poissons fumés, braisés, frits, le sont indifféremment par les femmes et les hommes de même que les crudités: légumes et salades. Sauf en de rares exceptions, le commerce des boissons traditionnelles ou fabriquées de manière artisanale est exercé par les femmes. C'est le cas du *dolo*, *bissap*, *zoom-koom* (breuvage à base de farine de mil). Les quelques exceptions sont le *bangui* (extraction de sève du palmier qui est un exercice à la seule portée des hommes) et l'hydromel (mélange de *dolo* et de miel à récolter dans des ruches installées sur les arbres).

Secteur moderne

Le secteur moderne ne connaît pas, pour sa part, cette division du travail hommes/femmes.

En matière d'alimentation, on retiendra les surfaces d'alimentation avec des produits d'importation. Ces mêmes surfaces offrent des boissons/liqueurs, des jus d'origine importés ou fabriqués par les unités industrielles sur place. Les grands hôtels et restaurants servent également ces produits tant de souche importée que locale. Les caves, bars, et buvettes sont spécialisés, quant à eux, dans la vente des boissons modernes.

Dans l'un ou l'autre cas (alimentation ou boisson), le personnel est masculin et féminin. Toutefois, dans les unités de fabrication type brasserie, on dénombre plus d'hommes, dans les hôtels également, pendant que les bars et buvettes occupent plus de femmes. L'espace ou le lieu où s'exercent ces activités est naturellement lié à leur nature.

1.1.2. L'étendue des activités

Le secteur alimentation et boisson s'étend au milieu urbain, semi-urbain et rural.

Milieu urbain

En milieu urbain cohabitent le secteur moderne et le secteur artisanal. Ainsi, les grandes unités d'alimentation sont implantées dans les centres urbains (Ouagadougou, Bobo-Dioulasso). Il en va de même des charcuteries, des grands restaurants, bars et buvettes. Pour les revenus modestes, ce qui est appelé alimentation de rue (gargotes au bord des rues, tables) leur permet de subvenir à leurs besoins à partir d'une gamme de mets variés (riz, haricot, *dégué*, *bissap*, et autres jus traditionnels). En milieu semi-urbain (villes moyennes: Koudougou, Banfora, Ouahigouya, Dédougou), en dehors des restaurants et des mini-alimentations, c'est encore l'alimentation de rue qui prédomine. On peut citer toutefois le cas de Banfora (autre ville moyenne) qui abrite une usine (SOPAL) qui fabrique des liqueurs: rhum, alcool, whisky, à partir de la canne à sucre produite à Bérégadougou (environs de Banfora).

Milieu rural

Enfin, en milieu rural l'alimentation de rue est la forme prédominante, encore qu'il faille préciser que c'est le jour de marché (tous les cinq jours) qu'une telle activité est observée. L'alimentation en milieu rural consiste également dans la vente de riz, galettes, petits pois, arachides, légumes bouillis (ou feuilles sauvages comestibles) et boulettes de viandes.

En dehors des jours de marché, ces activités trouvent leur lieu de prédilection dans les cabarets de *dolo* (en milieu rural, même le *dolo* coïncide avec les jours de marché sauf en cas de manifestations). En milieu rural c'est le *dolo* qui est la boisson de base sur l'ensemble du territoire; mais il faut se rendre dans la région de la Comoé (Banfora) pour constater la consommation/commercialisation du *bangui* plus que celle du *dolo*.

Plus qu'en ville, le secteur alimentation et boisson est dominé par les femmes. En matière de boisson (dolo), elles ont investi exclusivement le secteur. Quand on sait qu'en milieu rural une part importante des revenus provient de cette activité, le poids de la femme dans la vie sociale n'est que plus apprécié. Que les zones à spéculations soient dominées par les hommes – coton, élevage –, ceci ne contredit en rien ce constat, ne constituant que l'exception qui confirme la règle.

Ce secteur alimentation et boisson occupe une partie appréciable de la population active, surtout en milieu urbain. Toute la difficulté d'un diagnostic correct tient au fait que la partie informelle de cette activité soit encore en dehors du champ des statistiques. A défaut de pouvoir, en l'état actuel, fournir des données chiffrées, l'analyse du potentiel servira à situer le rôle qu'il peut être appelé à jouer dans la production nationale.

1.2. La contribution à la production nationale

La valeur ajoutée de l'économie nationale est passée de 782,6 millions de francs CFA courants en 1992 à 1,9 milliards de francs CFA en 2002, soit un accroissement de 144,24 pour cent. En dix ans la valeur a été tout juste multipliée par 2,4. C'est le signe d'une économie peu dynamique. La valeur ajoutée du secteur primaire est passée de 255,8 millions de francs CFA en 1992 à 662,6 millions de francs CFA en 2002, soit 160,87 pour cent d'accroissement (production multipliée par 2,5).

Le secteur secondaire en valeur ajoutée est passé quant à lui de 180 000 millions de francs CFA en 1992 à 368 945,2 millions de francs CFA en 2002, soit un accroissement de 104,9 pour cent (production sur la période multipliée par 2,04).

La valeur ajoutée du tertiaire, qui était de 346 573 millions de francs CFA en 1992, s'établit à 874 764,4 millions de francs CFA en 2002, ce qui correspond à un accroissement de 152,4 pour cent (production multipliée par 2,52). Le secteur secondaire ou celui de la transformation a connu l'évolution la plus faible de sa production sur la période (104,8 pour cent d'accroissement) contre 160,87 pour cent pour le primaire et 152,4 pour cent pour le tertiaire. La part des services dans la valeur ajoutée du secteur, qui était de 75,7 pour cent en 1992, s'établissait en 2002 à 74,9 pour cent, soit les trois quarts.

En termes de part par rapport à la valeur ajoutée nationale, le secteur primaire, qui représentait 32,7 pour cent de celle-ci en 1992, n'intervient plus que pour 34,9 pour cent en 2002; le secteur secondaire voit sa part passer de 23 pour cent à 19,3 pour cent, et le tertiaire, qui contribuait pour 44,2 pour cent en 1992, voit cette part demeurer constante, soit 43,7 pour cent en 2002.

Après dix ans, les industries traditionnelles voient leur part dans la valeur ajoutée rester loin du quart. Elle a même régressé en 2002 par rapport à 1992. Le constat est une économie à faible mutation en ce sens que le processus de transformation des produits de base en produits élaborés n'est pas très perceptible voire lent. Que dire du secteur spécifique de l'alimentation et des boissons?

1.2.2. Valeur ajoutée du secteur alimentation et boisson

En rappel, il ressort des données et indicateurs économiques et financiers établis à l'aide de l'Instrument automatisé de prévision (IAP) (conçu au ministère de l'Economie et des Finances en 1994 avec l'aide de la GTZ allemande), qui permettent d'établir régulièrement un tableau de bord des principaux agrégats macroéconomiques et d'effectuer des prévisions à court et moyen terme, que le secondaire contribuait à la valeur ajoutée totale pour 23 pour cent en 1992 et 19,3 pour cent en 2002.

Les industries traditionnelles, qui représentaient 62,8 pour cent du secteur en 1992, n'en constituent plus que 47,7 pour cent en 2002. Si l'on inclut le secteur alimentation et boisson dans ce sous-secteur, il en ressort que leur contribution à la valeur ajoutée du secteur secondaire et, partant, à la valeur ajoutée nationale connaît une baisse notable. Les données de production industrielle de l'Institut national de la statistique et de la démographie (INSD) pour la période 1993-2002 donnent un éclairage spécifique sur la capacité productive des unités industrielles du secteur alimentation et boisson:

- Les huiles comestibles voient leur production passer de 8 900 tonnes en 1993, prendre leur envol en 1997 (14 475 tonnes) pour s'établir à 19 625 tonnes en 2002.
- La farine a une production de 27 555 tonnes en 1993, 41 577 tonnes en 1998, et a depuis régressé pour s'établir à 10 005 tonnes en 2002. Le secteur est en pleine restructuration pour redressement.
- Les pâtes passent de 1 175 tonnes en 1993, 870 tonnes en 1997 pour décliner à 257 tonnes en 1998, remonter à 496 tonnes en 1999, rechuter à 211 tonnes pour s'établir à zéro en 2001-02.
- Le sucre démarre à 34 955 tonnes en 1993, grimpe à 54 824 tonnes en 1994, évolue après en dents de scie pour se stabiliser à 46 000 et 47 000 tonnes en 2001-02.
- Les bières sont produites à 258 000 hectolitres en 1993 avec un pic de 840 000 hectolitres en 2001, pour s'établir à 546 000 hectolitres en 2002.
- Les boissons gazeuses démarrent à 85 000 hectolitres, connaissent une progression régulière pour atteindre 250 000 hectolitres en 2002.
- Comme l'attestent les données officielles, les productions d'aliments traditionnels n'apparaissent pas dans les statistiques, seule la production industrielle est mentionnée.
- Les huiles et farines, matières issues de la première transformation, connaissent une baisse de production. Les pâtes sont loin de satisfaire la demande (pour gâteaux, bouillies, *tô*, et pâtisserie en général). Seules les boissons (surtout les bières) semblent s'inscrire dans une évolution normale.

Cet état de fait appelle les considérations suivantes:

- Le secteur moderne alimentation marque le pas. Sa contribution à la valeur ajoutée nationale régresse. Le secteur boisson progresse de manière satisfaisante mais il est loin de couvrir les besoins d'une population urbaine de plus en plus nombreuse.
- L'existence du secteur artisanal ou traditionnel est un impératif pour couvrir les besoins en matière d'alimentation et même de boisson. A défaut d'un secteur moderne, qui s'organise pour satisfaire une catégorie de demande satisfaite par l'économie informelle, c'est le processus inverse, c'est-à-dire le développement de l'informel pour évoluer le plus possible vers le formel qui s'impose.
- Comme pour la contribution à la production nationale, les données sur la contribution du secteur à l'emploi sont peu fiables.

Encadré 1
Combat contre le travail des enfants

Au Burkina Faso, le travail des enfants, et particulièrement celui des jeunes filles, est une réalité ainsi qu'une préoccupation nationale. Les enquêtes et les statistiques disponibles ont permis d'établir que la majorité des enfants travailleurs se trouvent dans l'agriculture et l'élevage. Ils exercent leurs activités soit comme apprentis dans le secteur informel soit sur les sites d'orpillage, où sont employées des petites filles en qualité de domestiques, vendeuses ou apprenties.

...

Il s'agit de contribuer à l'amélioration des conditions de travail des filles dans les métiers à risque du secteur informel de Ouagadougou. Les filles ont également été initiées à la gestion de micro-entreprises. A la fin de leur formation (octobre 2003), elles ont créé dix groupements d'intérêts économiques, chaque groupement comprenant cinq filles. Chaque groupement a reçu un fonds de roulement et du matériel de production en fonction de l'activité principale choisie. La prochaine étape pour ces filles sera de former à leur tour d'autres filles retirées du travail domestique et de la vente.

...

Programme SIMPOC

Pour remédier au déficit d'informations sur le travail des enfants, l'IPEC par le biais du SIMPOC (Programme d'information statistique et de suivi sur le travail des enfants) a conclu un accord avec le gouvernement du Burkina Faso afin de mener une enquête sur le travail des enfants. Ce projet est intitulé «Enquête et développement d'une base de données sur le travail des enfants» et il s'inscrit dans le programme soutenu par le gouvernement français en Afrique de l'Ouest (Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali et Sénégal). L'exécution du projet est confiée à l'Institut national de la statistique et de la démographie (INSD) du Burkina Faso. Les objectifs globaux de l'enquête visent à générer des données quantitatives sur les activités exercées par les enfants (incluant la scolarisation, les activités économiques et non économiques) et à entamer le processus de création d'une base de données contenant à la fois des données quantitatives et qualitatives. Les activités du programme d'action devraient commencer avant la fin 2004 pour s'achever en décembre 2005.

1.3. Contribution à l'emploi

1.3.1. Population totale

La population totale du Burkina Faso qui était de 7,96 millions en 1985 a, onze ans plus tard (1996), atteint 10,31 millions. Les projections sur la base d'un taux de croissance de 2,4 pour cent par an donnent une population de 11,35 millions en 2000, 12,2 millions en 2003 et 12,80 millions en 2005. Il ressort de ces données une population à croissance rapide: 29,5 pour cent de croissance de 1985 à 1996 et 24,16 pour cent de 1996 à 2005.

La population est très jeune. En 1992 la tranche de 0-14 ans représentait 48 pour cent de la population. Dix ans plus tard, soit en 2002, cette proportion s'établissait à 47,69 pour cent, presque du même niveau. Si la tranche d'âge était élargie à 0-20 ans, on atteindrait des pourcentages de 60 à 65 pour cent de jeunes. Un pourcentage élevé de cette population jeune se retrouve sans aucune autre option que d'abandonner leur scolarité et se joindre à la force de main d'œuvre du pays. Le programme de l'OIT sur le travail des enfants (IPEC) estime que le nombre d'enfants travailleurs au Burkina Faso s'élevait en 2002 à 1,5 million sur une population totale de 11,8 millions. Si l'on considère que, parmi les 35 pour cent, ceux qui occupent des emplois rémunérés décentes représentent une minorité, on mesure ainsi la qualité des conditions de vie qui sont plutôt difficiles².

² Voir *L'action de l'IPEC en Afrique francophone: fiches thématiques, 2004*. Programme international pour l'élimination du travail des enfants (IPEC), BIT, Genève.

En milieu rural les populations subsistent avec les produits des récoltes constitués de céréales et tubercules. En période de récoltes satisfaisantes en milieu rural, les besoins élémentaires d'alimentation sont au moins résolus. Il n'en est pas de même en milieu urbain où tout doit s'acquérir avec des signes monétaires. Avec une création d'emplois faible, eu égard au développement insatisfaisant des activités, le problème de la sécurité alimentaire devient crucial.

1.3.2. Tendances démographiques

Au recensement de 1985, la population totale du Burkina Faso s'établissait à 7,96 millions, et 10,07 millions dix ans plus tard. Les projections donnent 12,80 millions d'habitants en 2005, 16,36 millions en 2015, et 21,02 millions en 2025. Le taux de croissance retenu pour la période 1986 à 1996 (dernier recensement) est de 2,4 pour cent (soit 3,1 pour cent pour la population urbaine et 2,1 pour cent pour la population rurale). La répartition spatiale de cette population se présente dans le tableau 1 comme suit:

Tableau 1. Projections de la population urbaine et rurale (1985-2025)

Année	Population urbaine	Population rurale
1985	1 052 238	6 912 367
1995	1 556 147	8 514 336
2005	2 074 879	10 727 403
2015	2 783 153	13 581 304
2025	3 746 137	17 277 516

En 1985, 13,2 pour cent de population vivait dans les villes; en 1995, 15,4 pour cent; en 2005 ce taux sera de 16,2 pour cent; en 2015, 16,9 pour cent; et 17,8 pour cent en 2025. La tendance est à l'urbanisation. Même les taux sont quelque peu inférieurs à la moyenne de l'Afrique subsaharienne estimée à 34,8 pour cent en 2015 par la Fondation SADAOC (Sécurité alimentaire durable en Afrique de l'Ouest et centrale). Cette fondation prévoyait pour 2015 une population urbaine de près du quart de la population totale du Burkina Faso.

Le tableau 2 donne le détail de l'évolution de la population du Burkina Faso tous les cinq ans, et la figure 1 sa répartition spatiale de 1985 à 2025 par décennie.

Tableau 2. Evolution de la population du Burkina Faso (1985-2025), en millions

Population	Année							
	1985	1990	1995	2000	2005	2010	2015	2025
Totale	7 964,7	8 949,8	10 070,5	11 346,9	12 802,2	1 446,7	16 362,5	21 023,7
Urbaine	1 052,2	1 350,5	1 556,1	1 795,7	2 074,9	2 400,7	2 781,1	3 746,1
Rurale	6 912,4	7 599,3	8 514,3	9 551,2	10 277,4	12 206,0	13 581,3	17 277,5

On notera également que l'espérance de vie à la naissance au Burkina Faso pour la période 2000-2005 est de 45,7 ans contre 46,9 ans pour la moyenne de l'Afrique subsaharienne; que la probabilité d'atteindre 85 ans à la naissance est de 34,5 pour cent pour les femmes et de 32,1 pour cent pour les hommes, contre 68,4 pour cent pour les femmes, et 61,4 pour cent pour les hommes en moyenne de l'Afrique subsaharienne. Ces taux sont plus faibles en milieu urbain que rural compte tenu des conditions de vie qui y sont plus difficiles. Comme indiqué plus haut, la plus grande préoccupation liée à cette

tendance démographique générale et particulièrement celle des villes est la faiblesse du tissu économique qui génère peu d'emplois.

1.3.3. Problème général de l'emploi

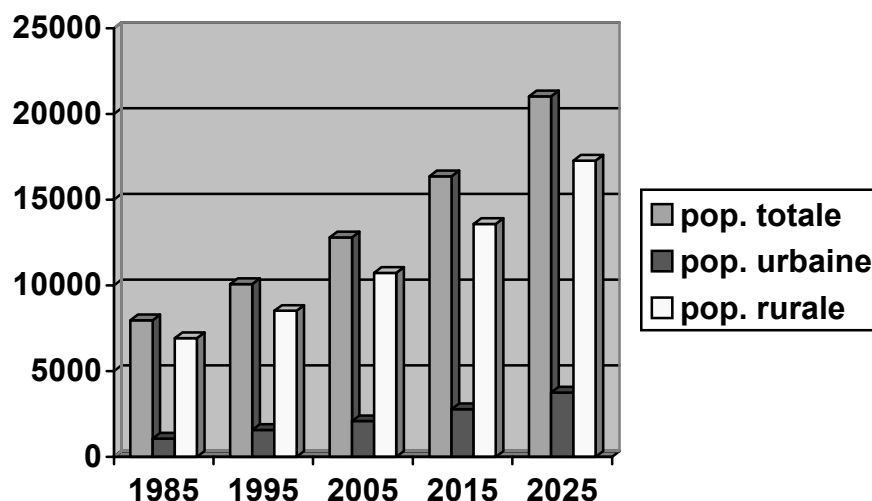
L'emploi en milieu rural et celui en milieu urbain sont à différencier. L'emploi en milieu rural est pour l'essentiel saisonnier. Il occupe environ 85 pour cent de la population active. La période active court de mai à décembre. Après les récoltes, les populations sont dans une quasi-oisiveté à part les activités de pêche et de chasse. Les activités de jardinage sont localisées dans quelques zones aménagées (Kongoussi/province BAM centre-nord, Sourou nord-ouest, Bazéga centre-sud, etc.) et les vergers à Kéné Dougou, Houet et Comoé.

L'emploi en milieu urbain est dominé par l'économie informelle. En effet, le secteur moderne est encore peu développé. Il regroupe 1,13 pour cent des actifs ruraux et 20 pour cent des actifs urbains. L'emploi dans le secteur moderne connaît une régression notable. Son taux de croissance annuel qui était de 7 pour cent de 1980 à 1989 est passé à 3,5 pour cent entre 1989 et 1993 et depuis est en baisse malgré l'absence de statistiques disponibles.

1.4. Les contraintes au développement du secteur

Parmi les contraintes qui bloquent objectivement le développement du secteur informel de l'alimentation et de la boisson (SIAB), on peut retenir celles qui sont d'origine législative et fiscale d'une part et celles qui sont liées à l'hygiène et au travail des enfants d'autre part.

Figure 1. La répartition spatiale (villes, milieu rural) par décennie (1985-2025)



Source: INSD. Recensement 1985-1996. Projections.

1.4.1. Les contraintes d'ordre législatif et fiscal

Comme pour le secteur informel en général, le secteur informel de l'alimentation et de la boisson est surtout caractérisé par le faible niveau de transformation et de production. Les acteurs du secteur ne peuvent donc réaliser de ventes importantes (chiffre d'affaires) leur permettant de dégager des marges bénéficiaires suffisantes pour financer leurs activités et faire face aux charges fiscales et de sécurité sociale.

1.4.1.1. Accès difficile aux facilités du Code des investissements

La mise en application de la loi n° 62/95/ADP de décembre 1995, modifiée par la loi n° 15/97/AN du 24 avril 1997, portant Code des investissements au Burkina Faso a introduit de nouvelles dispositions très favorables à la petite et moyenne entreprise et à la petite et moyenne industrie (PME-PMI). En effet, l'article 6 qui traite de la catégorie d'entreprise de production, de conservation et de transformation prévoit que le régime A s'applique aux investissements d'un montant inférieur à 20 millions de francs CFA avec la création de trois emplois permanents.

La catégorie des entreprises de prestation de services est éligible, quant à elle, au régime D à condition de réaliser des investissements d'au moins 10 millions de francs CFA et de créer au minimum sept emplois. Bien entendu, le volume des investissements et le nombre d'emplois prévus dans le cadre de ces deux régimes correspondent aux caractéristiques des PME-PMI dont la multiplication dans le pays constituerait une base de développement.

Mais quelles sont les faveurs fiscales octroyées aux bénéficiaires des régimes A et D?

Le régime A

Les entreprises éligibles au régime A sont celles exerçant dans la catégorie des entreprises de production, de conservation et de transformation. Le bénéfice du régime du Code des investissements entraîne les facilités suivantes:

- exonération, pendant le délai de réalisation, des droits et taxes de douane et toute autre fiscalité qui porte sur les équipements, y compris le premier lot de pièces de rechange;
- exonération totale pendant le délai de réalisation de la fiscalité intérieure sur les équipements fabriqués localement;
- exonération totale de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux (BIC) et de l'impôt minimum forfaitaire sur les professions industrielles et commerciales (IMFPIC) pendant une période de cinq ans;
- exonération de la patente pendant deux ans;
- réduction de 50 pour cent de la patente pendant trois ans après la période d'exonération totale.

Le régime D

Les entreprises susceptibles de bénéficier du régime D sont celles exerçant dans la catégorie de prestation de service.

Le bénéficiaire du régime D a les facilités suivantes:

- exonération totale pendant le délai de réalisation des droits et taxes de douane sur les équipements, y compris le premier lot de pièces de rechange;
- exonération totale de la fiscalité intérieure sur les équipements fabriqués localement pendant le délai de réalisation;
- exonération totale pendant cinq ans de l'impôt BIC et de l'IMFPIC, de la patente, de l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières (IRVM), de la taxe patronale (TPA) et de la Taxe de biens de main morte (TBM).

Les facilités fiscales ainsi accordées aux bénéficiaires des régimes A et D peuvent se révéler insuffisantes pendant l'exploitation mais constituent une base sérieuse de promotion pour les petites et moyennes entreprises et particulièrement pour les entreprises exerçant dans le domaine des produits alimentaires et des boissons. Mais le niveau d'investissement exigé plus le nombre d'emplois à créer constitue un sérieux handicap pour les acteurs opérant dans ce secteur dont l'accès au financement des établissements de crédit reste un problème entier.

Par ailleurs, d'autres dispositions du Code des investissements (art. 4) comportent des restrictions et des exclusions du bénéfice des avantages concédés par lesdits régimes. Ces restrictions et exclusions concernent principalement les entreprises ayant une activité purement commerciale. Or bon nombre d'entreprises dans le secteur alimentation et boisson sont pour la plupart rangées à tort ou à raison dans cette catégorie. Enfin, la constitution d'un dossier d'agrément aux régimes A et D nécessite plus ou moins une équipe pluridisciplinaire dont les PME-PMI ne peuvent disposer facilement ou s'en payer les services. En effet, les promoteurs du secteur alimentation et boisson sont caractérisés par le faible niveau de formation technique de leur personnel et par le caractère irrégulier de leurs revenus.

1.4.1.2. Réformes fiscales limitées en faveur du secteur informel

L'importance du secteur informel au Burkina Faso (30 pour cent du PIB) a amené les autorités à imaginer une forme d'imposition jugée adaptée aux caractéristiques de gestion des opérateurs du secteur. En lieu et place du régime fiscal de droit commun, le législateur a mis en place des impôts synthétiques: la contribution du secteur boisson (CSB) en 1993 et la contribution du secteur informel (CSI) en 1996. Ces formes d'imposition ont pour objectif la simplification des obligations fiscales en faveur des acteurs de ce secteur tout en réduisant sensiblement leur cotisation. A la place des multiples impôts et taxes, il a été substitué une cotisation unique appelée contribution du secteur boisson (CSB) et contribution du secteur informel (CSI). Si ces simplifications ont été généralement bien accueillies, elles ont par la suite révélé leur limite tant du point de vue de la charge fiscale que du point de vue de l'accès aux marchés publics et autres services de l'Etat.

1.4.1.3. La charge fiscale

Si la CSB n'a pas connu d'augmentation de son taux (3 pour cent du montant des achats TTC), il n'en est pas de même de la CSI. La CSI est un impôt exigible des personnes physiques dont le volume des affaires plafonne entre 30 millions de francs CFA lorsqu'elles effectuent des livraisons de biens ou des ventes à consommer sur place, et 15 millions de francs lorsqu'elles effectuent des opérations autres que celles visées ci-dessus, c'est-à-dire des prestations de services.

Le niveau du chiffre d'affaires correspond à un niveau de taxation modulé en fonction de la zone d'implantation de l'activité (zones A, B, C et D). Ainsi, la zone A correspond aux deux grandes villes du pays (Ouagadougou et Bobo-Dioulasso); la zone B correspond aux dix villes moyennes (par exemple, Koudougou, Banfora, et Ouahigouya); la zone C correspond aux chefs-lieux de province et autres communes; et la zone D aux autres localités. Mais depuis la loi de finance 2002, la charge fiscale de la CSI a été quelquefois multipliée par cinq.

Exemple: les opérateurs de première classe pour toutes les zones A, B et C ont vu leur charge fiscale augmentée respectivement de 500 pour cent, 416 pour cent et 400 pour cent comme le démontre le tableau 3.

Tableau 3. Taux d'augmentation de la charge fiscale (francs CFA)

Zones	Tarifs (1996)	Tarifs (2002)
A	100 000	500 000
B	96 000	400 000
C	75 000	300 000
D	-	200 000

Une telle augmentation est d'autant plus surprenante qu'elle prend à contre-pied des statistiques nationales qui constatent une dégradation continue du tissu économique du pays, avec pour conséquence l'aggravation de la pauvreté et l'importance croissante du secteur informel.

L'on peut être tenté de rejeter cette critique de la charge fiscale en se retranchant derrière les conclusions du rapport d'enquête sur le secteur informel de l'alimentation (SIA) dans la ville de Ouagadougou réalisée en 1997 par le ministère de l'Emploi, du Travail et de la Sécurité sociale. En effet, ce rapport conclut que, sur 100 personnes enquêtées, seulement 20 pour cent environ pensent qu'il faut procéder à un allègement des impôts contre 80 pour cent des personnes qui estiment que cet allègement n'est pas nécessaire. Cette proportion contre l'allègement est insolite, mais il faut sans doute relever que les périodes ne sont pas les mêmes et les conclusions auraient été certainement différentes (plébiscite pour un allègement de la CSI) si l'enquête avait été réalisée en 2002.

Si la charge fiscale constitue un sérieux handicap pour le développement du secteur informel de l'alimentation et de la boisson, d'autres dispositions de la CSI empêchent l'accès à la fois de ces opérateurs aux marchés publics et au financement de leur activité.

Difficile accès aux marchés publics

L'analyse combinée des dispositions relatives à l'attestation de situation fiscale et celles relatives à l'option que peuvent exercer les contribuables soumis à la CSI fait apparaître que ces derniers ne peuvent soumissionner pour les marchés publics de l'Etat. Les opérateurs du SIAB sont pour la plupart soumis à la CSI. Ils ne peuvent donc soumissionner à un marché public qu'à la condition de changer de régime d'imposition (voir art. 371 *ter* 4^e du Code des impôts). La loi dispose en effet que le changement du régime d'imposition est également appliqué au contribuable:

- qui sollicite pour l'exercice de ses activités l'établissement d'une attestation de situation fiscale;
- qui effectue des opérations au profit d'une administration d'un établissement public, d'un projet public ou de toute autre structure assimilée, ou au profit d'une entreprise au sein de laquelle et sous quelque forme que ce soit l'Etat en ses démembrements détient une participation.

En d'autres termes, le contribuable placé sous le régime de la CSI doit obligatoirement quitter ce régime dès lors qu'il sollicite une attestation de situation fiscale pour soumissionner à un marché public de l'Etat ou de l'un de ses démembrements. Cette disposition est d'autant plus sibylline que l'option pour un régime supérieur doit se faire en tenant compte de l'évolution réelle des affaires et non des opportunités ponctuelles ou supposées. Car entre soumissionner à un marché public et en être attributaire, il y a un grand fossé que le législateur fiscal semble avoir malheureusement franchi.

Difficile accès aux concours bancaires

Les contribuables de la CSI sont également exclus des concours bancaires. L'article 401 du Code des impôts portant sur l'attestation de situation fiscale stipule qu'il est institué une attestation de situation fiscale unique dénommée «Attestation de situation fiscale» délivrée par la Direction générale des impôts et certifiant que l'entreprise qui en est titulaire est en règle vis-à-vis de ses obligations fiscales. Elle est exigée par les banques et les établissements financiers pour tout concours sollicité par un professionnel. Or, comme nous l'avons déjà indiqué, le bénéfice de l'attestation de situation fiscale par les opérateurs soumis à la CSI est subordonné à l'abandon de ce régime pour un régime supérieur, par exemple le Régime simplifié d'imposition (RSI).

Difficile accès aux autres prestations de l'Etat

Tout comme le concours bancaire, les acteurs du secteur informel, tant qu'ils resteront dans ce régime d'imposition, seront privés de certaines prestations de l'Etat. En effet, l'application généralisée de l'attestation de situation fiscale n'offre aucune perspective d'amélioration de leur situation économique, puisqu'ils sont chaque fois placés dans l'impossibilité de présenter une attestation de situation fiscale. Il en est ainsi de:

- l'agrément en qualité de fournisseur de l'Etat;
- l'agrément en qualité d'importateur à titre professionnel;
- l'agrément en qualité d'acheteur de produits crus;
- l'acquisition d'un terrain autre que d'habitation.

Comme on peut le constater, le bénéfice des prestataires de service et de leurs démembrés, le concours financier des banques et autres établissements financiers sont subordonnés à la présentation d'une attestation de situation fiscale. Or, par définition, le contribuable de la CSI ne peut prétendre à une attestation de situation fiscale sans changer de régime d'imposition. Il ne peut donc prétendre à aucune amélioration de sa situation économique et financière. Il est donc par définition dans un «ghetto» fiscal, faisant de lui un contribuable dépourvu de tous droits. Aux contraintes d'ordre législatif viennent s'ajouter d'autres entraves non moins importantes. Ce sont les conditions d'hygiène, le travail des enfants et le VIH/SIDA.

Encadré 2

Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (Accord de l'OMC)

L'Accord sur les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) permet aux pays d'établir leurs propres normes concernant l'innocuité des produits alimentaires, la santé des animaux et la préservation des végétaux. Cependant, il exige en même temps que ces règlements soient fondés sur des principes scientifiques, qu'ils ne soient appliqués que dans la mesure nécessaire pour protéger la santé et qu'ils n'établissent pas de discrimination arbitraire ou injustifiable entre les pays où existent des conditions identiques ou similaires.

Pour réaliser son objectif, l'Accord SPS encourage les membres à utiliser les normes, directives ou recommandations internationales, dans les cas où il en existe. Les membres peuvent adopter des mesures SPS qui entraînent un niveau de protection sanitaire plus élevé – ou des mesures concernant des questions de santé pour lesquelles il n'existe pas de norme internationale – à condition qu'elles soient scientifiquement justifiées.

Il a souvent été difficile, notamment pour les exportateurs des pays en développement, de s'adapter et de se conformer aux mesures SPS nécessaires pour arriver au niveau approprié de protection sur les marchés d'exportation. Cette difficulté est reconnue à l'article 9 de l'Accord SPS, qui traite de l'assistance technique. Aux termes de cet article, les membres conviennent de faciliter l'octroi d'une assistance technique. Cette assistance peut être accordée au plan bilatéral ou par l'intermédiaire d'organisations internationales.

Source: voir site: http://www.wto.org/french/docs_fl/legal_fl/15sps_01_f.htm

1.4.2. Les conditions d'hygiène

Une des contraintes au développement du secteur informel de l'alimentation et de la boisson réside dans l'hygiène à apporter aux aliments tout au long des différentes étapes de la chaîne depuis l'approvisionnement en matières premières en passant par le transport, la préparation des plats, la conservation, le lavage des plats et autres ustensiles.

L'hygiène en aval: les matières premières

L'approvisionnement en matières premières et autres ingrédients est un facteur qui détermine la qualité des plats proposés à la clientèle. Or, comme le montre une étude de la FAO, les acteurs du secteur alimentation ont tendance à rechercher des réseaux familiaux ou ethniques afin d'obtenir du ravitaillement à crédit auprès de leurs fournisseurs ou des prix intéressants au détriment très souvent de la qualité, notamment la fraîcheur des produits ou des autres denrées et ingrédients, leur variété. Cette situation est imputable à la faiblesse des moyens dont disposent les acteurs, principalement les investissements nécessaires au démarrage de leur activité. Or l'approvisionnement en matières premières est une étape importante de la gestion du commerce des aliments de rue, car d'elle va dépendre les autres conditions d'hygiène de l'exploitation.

L'hygiène en amont: transport des matières premières

La question de l'hygiène dans le transport peut être à la fois posée dans le transport des matières premières et autres ingrédients que dans le transport des aliments déjà préparés. Du fait de l'éloignement des centres de production de matières premières et autres ingrédients, les fournisseurs, et quelquefois les acheteurs, utilisent des moyens de fortune (vélo, mobylette, et charrettes à traction animale) pour faire acheminer les produits acquis vers les centres de préparation des repas. Malheureusement, ces produits sont le plus souvent exposés à toutes sortes d'intempéries et à la poussière, facteurs responsables de la dégradation de la qualité nutritionnelle desdits produits.

Transport des aliments déjà préparés sur les lieux de vente

Le secteur informel de l'alimentation et de la boisson est aussi caractérisé par le fait que les lieux de préparation des repas sont quelquefois distants des points de vente. Les préparations ont souvent lieu au domicile des intéressés et, dans certains cas, le lieu de préparation sert en même temps de lieu de vente.

Le transport des repas vers le centre des ventes pose un sérieux problème d'hygiène et, à long terme, de santé publique si les précautions ne sont pas prises pour que les aliments soient bien conditionnés et protégés de toute forme de contamination pendant le trajet. Or les acteurs du secteur, du fait de leur faible niveau d'éducation et particulièrement en matière d'hygiène, ne prêtent pas une grande attention aux conditions dans lesquelles sont transportés leurs aliments.

Pour les aliments préparés et servis sur place, les conditions d'hygiène ne sont pas observées, surtout en ce qui concerne la propreté des ustensiles de préparation et de service ainsi que l'eau utilisée. En effet, les lieux de vente ne sont pas toujours équipés d'une alimentation en eau potable. Il se pose donc, le plus souvent, le problème de lavage des denrées alimentaires avant cuisson ainsi que des ustensiles de préparation et autres, dès lors que c'est l'eau potable qui fait tout simplement défaut. Il est difficile d'assurer les conditions minimales d'hygiène aux aliments servis dans les centres de vente tenus par les opérateurs du secteur informel de l'alimentation.

L'hygiène dans la conservation des aliments

Comme il a été rappelé plus haut, le faible niveau des investissements de démarrage ne permet pas aux acteurs du secteur informel de l'alimentation de se procurer du matériel de conservation adéquat. Il y a donc des risques que des repas préparés la veille à de très fortes températures et pendant des périodes prolongées ne se décomposent très rapidement avec des possibilités d'explosion des bactéries très dangereuses pour la clientèle.

L'hygiène des points de vente

La propreté relative des points de vente en fait un centre de développement des mouches qui sont des vecteurs de transmission de maladies de toutes sortes. Cette absence de propreté des lieux de vente affecte la qualité des produits. A ces conditions d'hygiène à revoir s'ajoutent les conditions de travail des enfants qui donnent une image du secteur affligeante.

1.5. Le travail des enfants

Le problème du travail des enfants en soulève un autre en amont, celui de la faible scolarisation des enfants au Burkina Faso. A peine 40 pour cent des enfants sont scolarisés et ces taux varient d'une région à l'autre et du milieu urbain au milieu rural. Si dans les grands centres ces taux atteignent 90 pour cent voire plus, dans certaines zones (Oudalan/Nord-Est) ils n'atteignent pas 10 pour cent. Des écoles construites demeurent désespérément vides (les Peulhs préférant garder avec eux leurs enfants pour l'élevage). Ces enfants, filles et garçons (à noter que la scolarisation est encore plus faible pour les filles: à peine supérieure à 30 pour cent), sont utilisés à des travaux difficiles pour leur bas âge dans tous les secteurs (champs, mines, élevage, cuisine).

Le secteur alimentation et boisson, notamment alimentation, emploie dans les centres urbains une part importante de ces enfants en rupture de banc avec l'école. Les filles se retrouvent par groupes de trois ou quatre avec des adultes dans l'alimentation de rue. Elles sont généralement chargées de préparer des galettes, vendre de la bouillie, gâteaux,

beignets, laver les plats et nettoyer le lieu de commerce. Ce sont autant de tâches pénibles et salissantes et qui ne sont pas de tout repos. Commencées dès l'aube, ces activités se prolongent souvent tard le soir sans repos. La dérisoire rémunération vient noircir ce tableau déjà sombre. En effet la rémunération peut consister dans la pitance journalière dont bénéficie l'enfant. Le moins que l'on puisse dire est que l'on assiste à une forme d'exploitation de ces enfants qui ne débouche sur aucune perspective socio-économique.

Les jeunes garçons ne sont pas mieux lotis. Ils sont chargés de transporter l'eau dans des «pousse-pousse» jusqu'au lieu de vente si ce n'est pas la nourriture elle-même. Ceux qui accompagnent les grilleurs de viande et poisson sont chargés du nettoyage de ces produits (déplumer les poulets, les vider et autres). Leur nourriture se résume dans la consommation des restes des clients et quelques pièces au bon plaisir du patron.

Dans ces conditions de non-droit, ces enfants se trouvent dans une insécurité totale: soins non garantis en cas de maladie, travail même pas assuré. A tout moment ils peuvent être chassés pour peu qu'ils émettent quelques prétentions. Les enfants subissent non seulement la loi de l'univers informel: insécurité dans l'emploi et protection sociale et sanitaire, mais aussi l'exploitation des adultes.

Le nombre des acteurs de l'économie informelle ne fait que croître. C'est dire la gravité du problème. Des statistiques élaborées dans le cadre d'une enquête lourde permettront ou donneront une idée du drame. L'utilisation des enfants n'est manifestement pas indiquée dans ce secteur (comme pour les autres, du reste). Elle constitue même un frein pour son essor qui suppose qualité des produits, professionnalisme, donc formation aux technologies nouvelles de production et intérêt au travail, toutes choses qui ne peuvent être obtenues avec des enfants dans les conditions décrites ci-dessus.

1.6. Effet du VIH/SIDA sur le rendement

Le secteur alimentation est l'un de ceux qui sont les plus affectés par la pandémie du VIH/SIDA (virus de l'immunodéficience humaine/syndrome d'immunodéficience acquise).

Jusqu'à ces dernières années les statistiques faisaient état d'un taux de prévalence de 7,17 pour cent classant le Burkina Faso au deuxième rang des pays les plus atteints dans la sous-région ouest-africaine. Rappelons que c'est en 1986 que le Burkina Faso a reconnu officiellement l'existence de l'infection en déclarant ses 26 premiers cas de sida à l'OMS (Organisation mondiale de la santé). Aujourd'hui il est question d'un taux de prévalence de 6,5 pour cent.

Il reste qu'il s'agit d'une pandémie à impact hautement négatif sur l'économie pour laquelle aucune mesure satisfaisante d'éradication n'est en vue. En attendant la disponibilité des antirétroviraux (en quantité suffisante) seules les actions de sensibilisation peuvent contenir la propagation de la maladie. Selon une enquête réalisée en juin 1997 à Ouagadougou sur le secteur alimentation, 75 pour cent sont des femmes (dont une forte proportion de jeunes filles) contre 25 pour cent d'hommes. Une autre enquête menée par le Centre Murage à Bobo-Dioulasso en 2000 révèle que les filles de 15 à 24 ans sont dix fois plus infectées que les garçons de la même tranche d'âge.

En rapprochant ces deux enquêtes il ressort que le secteur alimentation est particulièrement affecté par le sida car à dominance féminine. Cette situation ne peut manquer d'influer sur le dynamisme du secteur.

Le rendement va de pair avec la santé. Un effectif diminué physiquement est incapable d'assurer une production régulière, encore moins de l'accroître. Le problème du

sida est un handicap pour l'ensemble de l'économie du fait de la baisse de qualité du facteur travail. Il l'est encore plus pour le secteur alimentation et boisson largement dominé par les femmes. Les femmes, par cette activité, tiraient des revenus à même de les doter d'une certaine considération dans la société. Dans l'incapacité de travailler, c'est la déchéance. Plus qu'une baisse de rendement, le développement du sida dans le secteur alimentation et boisson est réducteur pour les acteurs qui l'animent.

C'est un fait que l'économie informelle fait vivre des milliers de personnes, surtout en milieu urbain. L'absence de données la concernant dans la comptabilité nationale est un problème posé à résoudre. Une approche méthodique pour étudier les voies et moyens pour lui donner un essor en le connaissant mieux serait déjà un progrès. Le connaître mieux veut dire le mettre en perspective et donc étudier les possibilités qui s'offrent pour adapter le secteur alimentation et boisson en y développant des activités viables.

Les activités viables se définissent comme celles qui permettent d'envisager de sortir de l'aléatoire ou de quitter la zone de survie pour emprunter les sentiers de la promotion. En d'autres termes, l'objectif est d'évoluer vers des activités procurant des revenus réguliers et significatifs dans la mesure où elles permettent de faire face aux besoins quotidiens et de s'organiser pour l'avenir. Pour ce faire, la première étape consiste à examiner les opportunités dans le secteur en vue de leur exploitation.

2. Opportunités dans le secteur

Le développement du secteur alimentation et boisson s'inscrit dans le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP, élaboré par les services du FMI et de la Banque mondiale le 10 décembre 1999) d'une part, et d'autre part dans le cadre de la stratégie du développement industriel. Le CSLP prévoit quatre axes stratégiques pour réduire la pauvreté, à savoir: accélérer la croissance et la fonder sur l'équité; garantir l'accès des pauvres aux services sociaux de base; élargir les opportunités en matière d'emplois et d'activités génératrices de revenus pour les pauvres; et promouvoir la bonne gouvernance. Le troisième axe stratégique, qui est l'élargissement des opportunités en matière d'emplois et d'activités génératrices de revenus pour les pauvres, répond à la même préoccupation consistant à œuvrer au développement des initiatives susceptibles d'aider les acteurs de l'économie informelle à sortir de la survie.

La stratégie de développement industriel adoptée par le Conseil des ministres en octobre 1998 repose, quant à elle, sur l'approche filières. Des douze filières retenues (coton, céréales, fruits et légumes, oléagineux, lait, viande, cuirs et peaux, fabrication et ouvrages en métaux, polymères (caoutchouc et plastique), carrières et matériaux de construction, produits chimiques (engrais et produits phytosanitaires), produits pharmaceutiques), cinq, à savoir céréales, fruits et légumes, oléagineux, lait et viande, intéressent le secteur alimentation et boisson. Dans une moindre mesure, le coton pour son huile peut être ajouté aux cinq filières.

2.1. Rappel des grandes orientations de politique industrielle

Elles reposent sur le concept de la Gestion stratégique du développement industriel (GSDI). La GSDI est une nouvelle approche pour promouvoir le processus d'industrialisation et a été retenue par la Conférence des ministres africains de l'Industrie.

Ce processus fait intervenir trois partenaires qui ont chacun un rôle différent:

- *Le gouvernement*: formuler, gérer et mettre en œuvre la politique industrielle; et mener des relations objectives avec les opérateurs économiques partageant des intérêts convergents.
- *Entreprises industrielles*: formuler et mettre en œuvre des stratégies et plans d'action pour améliorer leur productivité et leur compétitivité au niveau international avec des propositions au gouvernement de mesures pour impulser leurs activités.
- *Institutions techniques et financières*: offrir aux entreprises les services dont elles ont besoin (formuler et mettre en œuvre des stratégies et plans d'actions, participer au financement des projets).

La GSDI s'appuie sur trois approches (voir *Note stratégique de développement industriel: synthèse*):

- l'approche par sous-système ou filière;
- l'approche par concertation: concerne les acteurs à intérêts convergents;
- l'approche cohérente: intégrer les filières les unes par rapport aux autres et les objectifs poursuivis; appuyer le développement industriel et les démarches qui l'accompagnent sur les politiques économiques poursuivies.

La définition des contraintes industrielles constitue l'étape suivante. Il s'agit de *facteurs externes*:

- coûts des facteurs;
- fraude à l'importation;
- étroitesse du marché;
- dumping; et
- dons;

et de *facteurs internes*:

- choix technologiques;
- structures de gestion, ventes et marketing;
- manque d'esprit d'entreprise.

Ensuite, il est procédé à l'examen des potentiels industriels dégagés par l'analyse des avantages comparatifs.

2.1.1. Plan d'action et mesures d'accompagnement

Le plan d'action et les mesures d'accompagnement complètent cette démarche. Le plan d'action couvre:

- maîtrise de l'économie informelle;

-
- promotion des PMI/PME rurales;
 - diversification des technologies utilisées;
 - réduction des coûts des facteurs;
 - réduction de la pression fiscale;
 - développement des exportations;
 - intégration régionale et celle des femmes dans le développement;
 - développement des ressources humaines; et
 - protection de l'environnement.

Les mesures d'accompagnement, pour leur part, portent sur:

- organisation de l'économie informelle;
- lutte contre la fraude et le dumping;
- réduction des coûts des facteurs;
- promotion des ventes nationales et la promotion des exportations;
- intégration régionale;
- restructuration de l'entreprise;
- promotion des PMI/PME rurales;
- prise de mesures institutionnelles comme le renforcement de la promotion et le financement des structures contribuant au développement industriel.

A côté de cette stratégie générale s'articulent les stratégies sectorielles.

2.1.2. Les stratégies sectorielles

Elles se résument à la politique des filières où sont identifiées les contraintes, les atouts, les objectifs stratégiques, les plans d'action et les mesures d'accompagnement.

La stratégie d'industrialisation appréhende le secteur alimentation et boisson à travers des entreprises structurées. L'économie informelle est traitée de manière résiduelle. En effet, c'est au niveau du plan d'action de la stratégie générale qu'il est fait mention de «maîtriser le secteur informel», encore que le vocable ne s'applique pas au seul domaine de l'alimentation et de la boisson.

Le schéma industrialiste exclut dans une large mesure une catégorie importante de l'économie informelle. La notion de transformation pour cerner le secteur alimentation et boisson paraît plus appropriée. La transformation peut être élémentaire. Elle sera à la portée de centres de production même limités à une personne. Elle peut être complexe, dès lors qu'il s'agira de processus industriels ou semi-industriels. L'avantage de ce concept est qu'il couvre un domaine plus vaste.

Au-delà de ces considérations liminaires, quel contenu donner à la notion de transformation?

2.2. Contenu de la notion de transformation

2.2.1. Définition du concept

Transformer une «chose» c'est la faire passer d'un état brut à un état «élaboré». On dit encore faire changer de nature. Faire passer les grains de céréales en farine est une première transformation. A partir de la farine, préparer de la bouillie, du tô, des gâteaux est une deuxième transformation. Extraire l'huile des graines d'arachide, de sésame ou d'amandes de karité participe également du processus de transformation. Les quantités transformées font intervenir des technologies différentes selon leur volume.

2.2.2. Les technologies de transformation

Elles sont généralement regroupées en trois catégories: les technologies traditionnelles ou artisanales, les technologies intermédiaires et les technologies industrielles (une large diffusion de ces concepts est assurée par la Fondation SADAOC (Sécurité alimentaire durable en Afrique de l'Ouest et centrale)).

Les technologies traditionnelles

Il s'agit de procédés de fabrication simples par opposition aux procédés complexes utilisés dans le processus industriel. Piler le mil ou toute autre céréale ne nécessite qu'un mortier et un pilon, écraser les grains ne fait intervenir qu'une meule et le travail humain. L'activité est menée donc à petite échelle. On l'appelle encore artisanat alimentaire. De plus en plus, l'offre s'adresse aux populations des villes. Il est fait recours aux moulins pour obtenir rapidement la farine en quantité plus importante. La transformation dans ce cas porte sur la fabrication du tô, bouillie suivant l'exemple des céréales. Le dénominateur commun de ces activités est leur finalité commerciale. L'alimentation dite de rue recourt largement à ces formes de technologies. Ces technologies coexistent de plus en plus avec ce qu'il est convenu d'appeler les technologies intermédiaires.

Les technologies intermédiaires

D'apparition plus récente, ces procédés plus modernes sont le fait des petites et moyennes entreprises (PME) de transformation des produits locaux, «parce que transformant des quantités plus grandes, ces unités sont appelées à jouer un rôle capital dans le développement. En effet, elles constituent un moyen de développement autonome et durable du fait qu'elles relient l'agriculture à l'industrie.» (Fondation SADAOC)

Les unités de fabrication de jus et de pâtes alimentaires appartiennent à cette catégorie. La taille des unités de transformation est moyenne; le nombre d'employés ne dépasse guère la vingtaine ou plus rarement la cinquantaine. Le procédé de fabrication n'atteint pas encore un degré de complexité qu'implique la production en chaîne où il est fait recours aux technologies industrielles.

Les technologies industrielles

Les procédés de fabrication relativement complexes interviennent à ce stade. Les usines de fabrication de sucre, les brasseries, les huileries avec mise en bouteilles, les minoteries sont à ranger dans cette catégorie. Le marché potentiel de ces produits existe mais le désarmement douanier consécutif à l'intégration et à la libéralisation a hypothéqué

l'avenir d'un certain nombre d'entre eux pour des raisons de compétitivité. En tout état de cause, dans la politique industrielle, ces technologies ont été conçues pour assurer l'articulation agriculture-industrie. Loin d'être une panacée pour construire le développement, cette politique a débouché sur la création d'éléphants blancs, c'est-à-dire des unités mal conçues à rentabilité faible et à restructuration coûteuse.

Quel que soit le cas de figure, qu'il s'agisse de transformation traditionnelle ou artisanale, de transformation semi-industrielle, celle-ci comporte toujours des avantages par le fait même qu'elle apporte de la valeur ajoutée au produit.

2.2.3. Les avantages de la transformation

La réduction du produit brut, la régularisation et l'étalement dans le temps de la disponibilité des denrées alimentaires, et la création de nouveaux produits peuvent être cités parmi les avantages de la transformation.

Réduction du volume du produit brut

Indépendamment de la valeur ajoutée induite par toute transformation, la réduction du volume du produit brut facilite sa conservation et son stockage. Le mil/sorgho battu pour stocker les graines, les légumes secs et fruits secs, les confitures en sont une illustration.

Régularisation/étalement de la disponibilité des denrées alimentaires dans l'espace et le temps

Cela est particulièrement frappant pour les légumes, fruits, et les confitures dont la disponibilité dans le temps et l'espace ne dépassait pas la période de récoltes. Cette disponibilité rend possible l'exploitation et la production à grande échelle pour la consommation des zones urbaines à population de plus en plus nombreuse.

Création de nouveaux produits

C'est le cas de la fabrication d'aliments composés à base soit de céréales soit de protéines animales et utilisés dans la lutte contre la malnutrition infantile. Au titre des nouveaux produits, apparaissent de plus en plus des produits de synthèse (vitamines, sels minéraux, produits diététiques pouvant pallier les carences d'une alimentation non équilibrée). Une alimentation équilibrée est celle qui contient les aliments énergétiques ou aliments de force (glucides: céréales, tubercules; lipides: huiles), les aliments constructeurs (protéines d'origine animale et d'origine végétale, les légumineuses, le soumbala et le soja) et les aliments protecteurs qui permettent la croissance et le fonctionnement du corps et préviennent les maladies telles qu'anémies, goitre, cécité (légumes/feuilles, légumes/fruits, fruits).

Marchés/débouchés

Les produits transformés doivent trouver des marchés pour rémunérer l'effort des acteurs: artisans alimentaires, PME/PMI, et industries agroalimentaires. De quel type de débouchés dispose le secteur alimentation et boisson et quelles sont ses perspectives? Tout le problème de l'avenir du secteur se trouve ainsi posé. Pour les besoins de l'étude, une attention particulière sera portée sur le segment de l'économie informelle du secteur.

2.3. Le marché potentiel

Selon le segment du secteur (économie informelle, PMI/PME, industrie agroalimentaire), le marché sera local (au sens de national), régional ou mondial.

2.3.1. Le marché local

Dans la pratique, le terme «local» recouvre un terroir. L'économie informelle y naît et s'y développe. Son extension aux autres localités est plutôt ponctuelle et précisément limitée aux jours de marché, ou de manifestation type funérailles, compétition de sport traditionnel (lutte), etc. A ces occasions, les habitants des autres villages affluent pour suivre les activités de fête. Les vendeuses de boissons traditionnelles dont essentiellement le dolo réalisent de bons chiffres d'affaires compte tenu de la demande importante liée à ce mouvement de foules.

En milieu rural, le marché est segmenté. En effet, une vendeuse de galettes se déplace rarement avec son produit dans une autre localité (en dehors du dolo et uniquement les jours de marché). Cette pratique est un phénomène récent avec le recours aux charrettes. L'économie informelle de l'alimentation et de la boisson se rattache donc à une localité par définition, son expansion va de pair avec la croissance démographique de cette localité conjuguée avec l'évolution parallèle d'une demande solvable. L'économie informelle, bien qu'existante en milieu rural, demeure toutefois très peu développée (limitée au dolo, ventes de galettes, arachides, petits pois, légumes, boulettes de viande). C'est le jour de marché que cette activité s'observe. Il en va autrement dans les zones semi-urbaines et urbaines où le marché est permanent et la clientèle se recrute au niveau des agents des administrations, des petits commerçants et employés du commerce et autres activités du secondaire (bâtiments, travaux publics, etc.).

Qu'il s'agisse d'alimentation ou de boisson, on rencontre les formes traditionnelles (riz, dolo, dans les gargotes ou dans la rue) et modernes (restaurants, bars). Le marché potentiel est en plein essor si l'on se réfère à la croissance démographique observée ou prévue dans l'échantillon de localités du tableau 4. Cet échantillon comprend de grands centres urbains: Ouagadougou la capitale, et Bobo-Dioulasso la capitale dite économique dans une certaine mesure (la plupart des unités économiques sont plutôt concentrées à Ouagadougou). Des villes moyennes telles que Koudougou, autrefois capitale du textile (fermée depuis), et Ouahigouya (ville de commerçants); enfin, des villes semi-urbaines – Boromo, Tougan et Dori.

Les grands centres urbains comme Ouagadougou et Bobo-Dioulasso ont un taux de croissance de population élevé. Aussi, la population de Ouagadougou a crû de 19,2 pour cent entre 1995 et 2000, soit un taux annuel de 3,2 pour cent; elle a connu ce même taux entre 2000 et 2005, pour atteindre un taux annuel de 3,8 pour cent entre 2015 et 2025.

Bobo-Dioulasso a crû de 15,1 pour cent entre 1995 et 2000, soit un taux annuel de 2,5 pour cent; et de 32,5 pour cent entre 2015 et 2025, soit un taux annuel de 2,9 pour cent. Une ville semi-urbaine comme Tougan croît très faiblement: 10,5 pour cent entre 1995 et 2000, soit 1,7 pour cent l'an, et 22,2 pour cent entre 2015 et 2025, soit 2,2 pour cent l'an. Il en va de même de Dori: 14,15 pour cent entre 1995 et 2000, soit 2,3 pour cent l'an, et 4,8 pour cent en 2002 et 2025, soit 0,4 pour cent l'an (un dépeuplement dû certainement à la désertification progressive dans la zone). On notera que l'évolution des villes est fonction du degré des activités économiques: Banfora, par exemple, qui abrite la grande usine de sucrerie, croît plus vite que Koudougou qui la dépassait en 2005, 81 477 contre 63 650.

En effet, en 2025, Banfora comptera 110 175 habitants contre 105 639 pour Koudougou, alors que Dédougou dans la Boucle du coton et des céréales connaîtra une croissance forte entre 2015 et 2025. Cette évolution soutenue de la population est un facteur favorable pour le développement de certaines opportunités de transformation. Le marché local comprend les localités rurales, urbaines et l'ensemble de ces localités sur le territoire national. Le mot local sera appréhendé donc sous l'acception nationale également. En ce sens, le marché local intéresse les PMI et les PME. Ces PMI/PME dans

le secteur alimentation et boisson font de la restauration, de la gestion des bars, de la fabrication de pâtes alimentaires, de jus et confitures divers.

Les produits tels que les pâtes se vendent même dans les petites localités. Le marché potentiel des PMI/PME est cependant constitué d'abord par les centres urbains dont on a vu le rythme de croissance en nette accélération même si dans l'ensemble le pays demeure moins urbanisé que d'autres de la sous-région. Le marché est donc porteur du côté de la demande, mais il reste à l'offre de suivre en améliorant la qualité des produits pour capter cette demande dont les habitudes alimentaires tendent à s'orienter vers la consommation des biens importés. L'effort consiste à rendre compétitifs les produits locaux par rapport à ceux importés et à en améliorer la qualité.

Tableau 4. Evolution de la population dans certaines villes du Burkina Faso, 1985-2025

Localité	Année							
	1985	1990	1995	2000	2005	2010	2015	2025
Ouagadougou	441 514	574 907	685 247	816 764	973 522	1 100 367	1 803 078	1 961 984
Bobo-Dioulasso	228 668	261 640	301 174	346 683	398 685	459 368	528 780	700 655
Banfora	35 319	42 177	48 376	55 491	63 650	73 008	83 741	110 175
Ouahigouya	28 902	46 071	51 119	56 720	62 934	69 830	77 481	95 369
Koupéla	9 919	15 531	17 253	19 164	21 258	23 647	26 268	32 412
Dédougou	21 049	28 770	32 917	37 661	43 089	49 299	56 405	73 835
Tougan	12 588	13 481	14 916	16 490	18 232	20 257	22 285	27 239
Orodara	10 037	13 817	16 085	18 725	21 798	25 376	29 542	40 036
Gaoua	10 657	16 233	16 392	16 552	16 914	16 877	17 042	17 317
Po	14 242	16 003	16 950	17 953	19 010	20 142	21 334	23 934
Boromo	8 511	9 733	10 967	12 352	13 925	15 691	17 680	22 449
Fada	20 857	25 277	28 631	31 884	35 507	39 541	44 033	54 607
Dori	10 956	20 277	23 147	26 424	30 614	34 434	39 308	41 224
Tenkodogo	23 331	27 881	30 838	34 109	37 727	41 728	48 154	56 464
Koudougou	51 524	67 056	71 555	76 356	81 477	86 943	92 775	105 630

Source: MEF/INSD. Recensement général de la population, 1985 et 1996. Projections.

A la faveur du désarmement douanier, donc de la libéralisation des échanges, le marché cesse d'être seulement local/national pour devenir sous-régional, voire mondial.

2.3.2. Le marché sous-régional

Une bonne organisation et une politique commerciale dynamique peuvent ouvrir le marché sous-régional à ces PMI/PME pour peu qu'elles croient en leurs capacités. Avec des produits spécifiques attrayants, à des coûts raisonnables (rapport qualité/prix intéressant), il est possible de percer sur n'importe quel marché, toutes choses égales par ailleurs (libre jeu de la concurrence; prohibition des pratiques de dumping; entraves du fait du cordon douanier; autres forces de contrôle; et corruption). Avec un peu d'ingéniosité et d'audace, certains produits fabriqués au Burkina Faso pourraient même être lancés sur les marchés mondiaux (entendre produits transformés car les produits non transformés comme les haricots verts et les mangues sont connus des consommateurs européens depuis les années soixante-dix, et les amandes de karité du marché japonais).

Pour conclure, en termes de marché potentiel, il apparaît que l'économie informelle de l'alimentation et de la boisson est essentiellement locale au sens de localités *intra-muros*.

2.3.3. Le marché national et mondial

Le marché national ou ensemble des localités *extra-muros* voit plutôt évoluer les PME/PMI et les grosses unités du secteur. Enfin, le marché mondial peut être exploité par les PME/PMI et naturellement les grosses unités si elles saisissent les opportunités et se donnent les moyens de parvenir à un rapport qualité/prix intéressant. Plus qu'un schéma théorique, ce processus de conquête de marchés est du domaine du possible. Pour s'en convaincre, il convient de se référer à la carte des opportunités.

2.4. Carte des opportunités

Il s'agit ici de cerner la gamme des productions dans le secteur alimentation et boisson se traduisant par une valorisation de la production nationale. En d'autres termes, il faut partir de potentialités industrielles, c'est-à-dire des productions viables parce que reposant sur une disponibilité suffisante de matières premières (toutes choses égales par ailleurs: main-d'œuvre, technologie adaptée, marché stable, etc.). Une esquisse de carte des opportunités sera présentée dans un premier temps dans le sous-secteur alimentation et dans un deuxième temps dans le sous-secteur boisson.

2.4.1. Opportunités dans l'alimentation

Elles concernent les farines, les tubercules, le sucre, les produits dérivés du lait, les condiments et épices, les fruits, les produits dérivés de la viande et du poisson, et les confitures.

Les farines

Elles résultent de la transformation (minoterie) des grains de mil, sorgho, niébé, riz, maïs, soja). A partir des diverses farines, on prépare de la bouillie, des gâteaux, du tô et des beignets.

La disponibilité de la matière première de base (mil, sorgho, maïs, etc.) est tributaire de la politique de sécurité alimentaire. En attendant des niveaux de production suffisants dans toutes les régions, les zones excédentaires comme la Boucle du Mouhoun (un des trois fleuves) couvrant les provinces du Mouhoun, du Sourou, du Nayala, des Banwa, de la Kossi, des Balés, du Centre-Sud et du Sud-Ouest peuvent servir de zones pilotes et approvisionneraient les villes de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso. La production nationale agricole connaît une évolution en dents de scie. Ainsi, la production de sorgho de 1 310 400 tonnes en 1993 est passée à 1 016 900 tonnes en 2000 pour remonter à 1 373 300 tonnes en 2002. Celle de maïs de 468 200 tonnes en 1999 est descendue à 423 900 tonnes en 2000 pour s'établir à 663 100 en 2002.

Le riz

Le riz, largement consommé dans les centres urbains, a connu son meilleur niveau de production en 1996, soit 111 800 tonnes. En 1998, celui-ci a chuté à 89 000 tonnes pour remonter à 101 700 tonnes en 2001 et redescendre à 89 000 tonnes en 2002. La politique reposant sur la sélection des bonnes variétés et l'utilisation de la fumure organique, et un démarrage de la campagne au moment opportun devraient contribuer à une production régulière sous réserve de pluviométrie satisfaisante. Le développement de la petite

irrigation ne manquera pas de renforcer la capacité de production en termes de rendement. L'amélioration de la qualité nutritive de ces aliments doit être une préoccupation. Le Département de technologie alimentaire de l'Institut de recherche en sciences appliquées et technologiques (DTA/IRSAT) s'emploie activement à parvenir à des résultats dans ce sens.

Ainsi, les objectifs de recherche pour 2002 étaient, entre autres:

- d'exploiter les sources alimentaires complémentaires dans le cadre de la fortification en micronutriments d'aliments ou condiments locaux de base;
- d'améliorer la valeur nutritionnelle d'aliments ou condiments de base par enrichissement en micro-éléments. Les résultats attendus: déterminer la teneur en micronutriments (vitamine A, fer, zinc et acide folique) d'aliments locaux, et les paramètres technologiques de fortification en micronutriments d'aliments véhicules.

Malgré les faibles moyens dont disposent les centres de recherche, il y a bon espoir de parvenir à des résultats probants dans les années à venir. Les semences améliorées mises au point dans ces centres de recherche attestent de leur capacité à relever le défi de l'innovation technologique même avec des moyens limités. Des moyens conséquents mis à leur disposition seraient un pari réfléchi sur l'avenir.

En résumé, avec les farines, on pourrait aboutir aux dérivés suivants:

- sorgho, couscous, soja; pop (amuse-gueule); jus au miel destiné aux malades atteints de diarrhées ou de vomissements et qui se conservent dix heures à température ambiante; soja et produits dérivés – lait, gâteaux, beignets, soubala, farine (tô); et salade de soja germé;
- maïs/produits dérivés: beignets, tortillas.

Les opportunités sont donc diverses à exploiter.

Les tubercules

Le manioc, l'igname, la patate douce et la pomme de terre sont les principales. Les zones de production sont la Sissili et Poni pour le manioc et l'igname, le Bazéga et un peu partout ailleurs pour la patate douce, le Yatenga, le Sourou et le Bam pour la pomme de terre. La production d'igname qui était de 12 900 tonnes en 1992 est passée à 64 000 tonnes en 1995, 55 000 tonnes en 2000, 70 700 tonnes en 2001 pour s'établir en baisse à 25 200 tonnes en 2002. Celle du manioc qui était de 4 000 tonnes en 1992 est restée stationnaire en 1995 et 2000 pour passer à 6 300 tonnes en 2002. Quant à la patate douce, sa production connaît une évolution contrastée: 15 000 tonnes en 1992, 12 600 tonnes en 1995, 27 400 tonnes en 2000 et 37 000 tonnes en 2002. Enfin, la pomme de terre voit sa production évoluer en hausse régulière.

L'évolution de la demande de tous ces produits est lente en milieu urbain du fait de la concurrence des produits importés, notamment le riz. La matière première pourrait être disponible en quantité suffisante pour les transformations diverses (gari, etc.) car les plantes concernées sont bien adaptées aux conditions du sol et des climats. Une politique de promotion sur les prix aiderait à en accroître la consommation en ville (les prix jugés élevés actuellement seraient un facteur du faible niveau de demande).

Le sucre

Traditionnellement, la farine de gousses de néré (arbre dont le fruit/graine est utilisé pour la fabrication du soumbala) tenait lieu de sucre pour boire la bouillie. Les études pour déterminer les spécifications chimiques en vue de sa valorisation sont à envisager. Le miel remplissait la même fonction. Dans certaines régions, il servait à agrémenter le haricot préparé, outre son utilisation pour fabriquer l'hydromel, sans compter ses propriétés de régulation des fonctions organiques. Les zones de production confirmées sont le Gourma et la Comoé. L'extraction du miel à partir des ruches se fait partout de manière traditionnelle.

Il reste que la demande de sucre dépasse largement ces matières traditionnelles. Seul le sucre produit de manière industrielle à partir de la canne est à même de satisfaire la demande, encore qu'il faille améliorer les conditions de disponibilité de la matière première. Il y a lieu d'envisager d'autres zones de production de la canne en dehors de Bérégadougou (à 15 km de l'usine de la Société sucrière de la Comoé (SOCUCO) à Banfora); des sites existent tels que la vallée du Sourou (affluent du Mouhoun au nord-ouest) et la zone de Bagré. De moyennes usines de fabrication de sucre pourraient être créées (de même que le redimensionnement de la SOCUCO) pour être rentables et résister à la concurrence résultant du désarmement douanier (sucre en provenance de Côte d'Ivoire notamment).

Lait et produits dérivés

Tout comme pour les céréales, les produits dérivés du lait offrent un certain nombre d'opportunités. Le lait provient soit des ruminants (vaches, moutons, chèvres), soit du soja. Le Burkina Faso, c'est connu, est un pays d'élevage et la question de la disponibilité du lait d'origine animale ne devrait pas se poser. En réalité, tel n'est pas le cas car le rendement est loin d'être satisfaisant. Cela tient aux espèces à améliorer et à l'alimentation appropriée de ce bétail. Le développement de l'embouche bovine et ovine va dans le sens de l'amélioration de la production du bétail pour sa viande et son lait.

Les effectifs de bovins, ovins, caprins connaissent une croissance régulière: les bovins sont passés de 4 096 000 têtes en 1992 à 4 522 000 têtes en 1997 pour s'établir à 4 992 000 têtes en 2002, soit un taux de croissance de 1992 à 2002 de 21,8 pour cent. Les ovins/caprins passent de 12 214 000 têtes en 1992 à 14 121 000 têtes en 1997 et 16 370 000 têtes en 2002, soit un taux d'accroissement de 34,02 pour cent sur la période 1992/2002.

Les tests de production de soja ont été en son temps concluants (années quatre-vingt). En dehors de ses propriétés de matière première pour les beignets et le couscous, le soja permet d'extraire du lait.

Le lait se présente frais ou caillé. Les dérivés sont le yaourt, le beurre et le fromage. La consommation du yaourt est très importante au niveau des enfants. Il entre également dans la fabrication du dégué (bouillie de mil, fonio) à forte consommation pendant les périodes de jeûne musulman. Le fromage, dont la valeur nutritive est établie, pourrait dans les centres urbains être plus consommé notamment par les enfants. Au niveau rural, des initiatives de production de fromage aideront à améliorer l'alimentation des enfants dans les cantines scolaires (par exemple l'unité de production de Loumbila dans le Kadiogo).

Condiments et épices

L'alimentation en Afrique en général est surtout riche au niveau des sauces basées sur une forte proportion d'épices qui complètent des condiments aussi variés qu'il existe de régions.

Les feuilles d'oseille, le gombo, les aubergines, les feuilles de haricot, les feuilles de baobab, les feuilles d'argentiga et la tomate, pour ne citer que ces principales, sont cultivés dans les champs et autres jardins tenus par des femmes. S'y ajoutent les feuilles de certains arbres de la brousse. En milieu rural, ces feuilles se consomment fraîches en saison des pluies et sèches en saison sèche. En zones urbaines, ces condiments sont complétés par des légumes tels que choux, carottes, concombres, poivrons, courgettes, oignons, etc.

La forte utilisation de ces condiments améliore la qualité nutritive des aliments lorsque s'y ajoutent des épices telles que le soumbala (propriétés établies pour prévenir la tension artérielle), les piments, le beurre de karité. Les autres huiles entrant dans la préparation des aliments sont l'huile d'arachide, de coton, de sésame et de palme. Une des valeurs de ces huiles réside dans leur état naturel qui leur confère une moindre toxicité. Les études sont également en cours pour améliorer leurs qualités. Il en va ainsi de la fermentation du soumbala; l'amélioration des technologies traditionnelles de transformation du sésame (description de procédés de transformation de graines de sésame, détermination des critères de qualité nutritionnels des graines de sésame et des produits dérivés); la purification du beurre de karité (méthodes moins onéreuses et adaptées aux conditions locales); et la finalisation des études des technologies de raffinage du beurre de karité et test en milieu industriel.

Les opportunités résident, d'une part, dans la disponibilité de ces matières, d'où l'intérêt des techniques de séchage des feuilles récoltées en saison des pluies, le développement du jardinage (culture de contre-saison) et l'amélioration de la qualité. Des activités de préparation d'aliments intégrant ces données peuvent ouvrir des perspectives de développement surtout compte tenu d'une demande d'alimentation en évolution constante, voire accélérée dans les centres urbains. S'il est un domaine au Burkina Faso où des opportunités ont toujours existé, c'est celui des fruits.

Fruits

La consommation des fruits est relativement limitée et c'est plutôt en dehors des repas que les fruits sont consommés. La production fruitière est caractérisée par la prédominance des agrumes, de la banane, des papayes et des mangues (de loin la plus importante) (tableau 5).

Tableau 5. Matrice de la production fruitière

Types d'arbre	Noms scientifiques	Périodes de production	Zone de production	Rendement moyen
Banancier	Musa sinensis	Septembre/janvier	Namentenga, Bazega/Houet/Mouh-oun	25 t/ha
Citronnier	Citrus limon-L	Octobre/février	Comoé/Houet/Kéné Dougou	–
Fraisier	Fragaria rosae	Février/avril	Houet/Kadiogo	–
Goyavier	Psidium goyava	Septembre/décembre	Houet/Kéné Dougou	8 à 12 t/ha
Mandarinier	Citrus reticulata-B-L	Octobre/février	Comoé/Houet/Kéné Dougou	10 à 35 t/ha
Manguier	Mangifera indica	Février/juillet	Comoé/Houet/Kéné Dougou/ Boulkiemdé/Yatenga	6 à 10 t/ha
Melon	Cucumis meloi	Début saison sèche	Kéné Dougou	Primeurs: 18 t/ha
Oranger	Citrus sinensis-L	Octobre/février	Comoé/Houet/Kéné Dougou	Saison: 20 t/ha
Papayer	Carica papaya	Toute l'année	Bazéga/Houet	20 à 30 t/ha
Pastèque	Citrullus vulgaris	Novembre/mars	Houet/Kompienga	40 t/ha

L'Association des professionnels de l'irrigation privée et des activités connexes (APIPAC) joue un rôle majeur dans la promotion des fruits et légumes. C'est une association de droit privé appuyée par la Banque mondiale et le gouvernement et qui assure la démonstration et la diffusion de nouvelles technologies dans les domaines de:

- la maîtrise de l'eau;
- l'intensification et la diversification agricoles;
- la transformation et la conservation des produits agricoles;
- produits sensibles: niébé (silos); oignons vulve (entrepôts de conservation); tubercules (caveaux);
- valorisation des mangues: sirop, jus, confitures, séchage (réduction temps de 32 h à 16 h);
- valorisation de l'anacarde, extraction des graines (décortiqueuse 80 kg/jour);
- l'offre de la matière est mieux garantie grâce à l'action de l'APIPAC et d'autres politiques d'incitation et de recherche.

Des données de l'IAP il ressort une croissance régulière des fruits (et légumes). De 364 000 tonnes en 1992, elle est passée à 411 400 tonnes en 1995 (croissance de 13,4 pour cent); à 663 000 tonnes en 2000 pour s'établir à 745 600 tonnes en 2002 (12,4 pour cent, soit 4,1 pour cent de croissance/an). C'est une activité à forte évolution qui devrait se maintenir et occuper une place importante dans la production nationale avec un entretien des vergers. La valorisation des productions est toutefois faible à cause de la commercialisation entravée par l'état d'enclavement des principales zones de production (par exemple Kéné Dougou et Sourou) et la conservation médiocre du fait de l'inexistence des structures de conditionnement sur place. Les nouvelles techniques de séchage sont de nature à pallier quelque peu le problème de conservation. Ainsi, les bananes et les mangues séchées rendront ces fruits disponibles en toute saison.

Les procédés de séchage, de même que les dérivés de ces fruits, renforcent la carte des opportunités du secteur. Les dérivés les plus courants et de fabrication facile sont les confitures de mangue, oseille, pastèque, papaye, banane.

Viande/poisson et produits dérivés

La viande, le poisson et leurs produits dérivés sont d'autres sources d'opportunités non négligeables dans l'alimentation. Le Burkina Faso, à l'instar des autres pays sahéliens, est un pays d'élevage. Culturellement, en milieu rural, les bovins, ovins, caprins, porcins et volailles ne sont pas élevés pour la consommation de leur viande. C'est plutôt à des occasions spéciales que ces animaux sont abattus ou vendus. C'est en ville que les animaux sont destinés exclusivement à l'abattage. Toutefois, progressivement, en milieu rural apparaissent des bouchers qui abattent, pour la vente de la chair, des animaux toutes catégories confondues. Les commerçants de l'alimentation le jour de marché dans les cabarets et les gargotes de circonstance s'adressent à ces abattages pour sa composante viande. Les dérivés de la viande – charcuterie (boudin, pâtés) et peaux séchées – participent également des opportunités.

Outre la viande des volailles, les œufs constituent un élément d'alimentation fort apprécié. Le marché est jusqu'ici déséquilibré (demande non satisfaite). Les œufs, par ailleurs, entrent dans la fabrication des gâteaux consommés en ville (à l'occasion des naissances, mariages, baptêmes et d'autres cérémonies). Le poisson se consomme braisé,

partout dans les maquis. La farine de poisson est utilisée dans la sauce. La politique de développement des filières devrait rendre ces produits disponibles en quantité suffisante dans les années à venir.

Tout comme l'alimentation, la boisson est un produit de consommation courante. La présentation et la variété du produit sont les conditions de sa bonne commercialisation et de la rentabilité pour la personne qui en fait son métier.

2.4.2. Opportunités au niveau des boissons

Elles vont de la fabrication artisanale (dolo, bangui), semi-industrielle (jus, sirop, etc.) aux productions industrielles (bières, sodas et alcools).

Catégories artisanales

Le *dolo*, c'est l'exemple type. Il se fabrique à base de mil et de sorgho sur presque l'ensemble du territoire. La matière première, comme pour les farines, est liée à la disponibilité des grains eux-mêmes conditionnés par le niveau de production des céréales de base. Il reste que, même en période de déficit de production, on trouvera du dolo partout (mais les habitués tendent à le considérer malheureusement comme de la nourriture et oublient de manger au risque de leur santé). C'est un phénomène sociologique. Etant fortement demandé, le dolo est donc une opportunité tant en milieu rural qu'en ville. Toute la question est d'en améliorer la qualité, la présentation et la conservation pour une meilleure maîtrise de sa gestion. Ici encore, nous nous référons aux recherches du DTA/IRSAT qui s'est donné entre autres missions l'amélioration du procédé de fabrication du dolo.

Les objectifs sont les suivants:

- déterminer les réalisations et les produits de la saccharification et de l'acidification (résultats attendus: une meilleure connaissance des paramètres d'une bonne saccharification);
- améliorer les techniques traditionnelles de saccharification (résultats attendus: identification des sources exogènes d'amylase);
- déterminer l'aptitude au maltage de quatre variétés de sorgho au Burkina Faso (résultats attendus: caractérisation enzymatique, confirmation de l'aptitude des quatre variétés, influence de certains paramètres du procédé traditionnel de maltage).

Au strict plan commercial, la fabrication et la vente du dolo sont des activités rentables sous réserve de préservation de la qualité. En cas de non-respect de cette condition (maîtrise de la méthode de maltage), il peut en découler une mévente donc une perte parce que la conservation du produit ne dépasse pas vingt-quatre heures. Notons que l'activité est segmentée: les fabricantes, les vendeuses et les fabricantes-vendeuses elles-mêmes. Le conditionnement du dolo pour une conservation plus longue est susceptible d'ouvrir de nouvelles perspectives (exportation comme dans les années quatre-vingt vers le Ghana par exemple). Les opportunités existent donc qu'un nombre élevé de femmes peuvent saisir en faisant preuve d'une plus grande rigueur dans la gestion (production, commercialisation, conditionnement).

Le bangui

Dans la région de la Comoé, c'est la boisson qui est plus consommée que le dolo, contrairement aux autres régions du pays. Le palmier est l'arbre sur lequel on pratique des saignées pour l'écoulement de la sève blanchâtre appelée *bangui*. Son manque de

conditionnement approprié en limite la commercialisation au-delà d'un faible rayon. Il demeure cependant une opportunité à exploiter localement en attendant le développement des plans et des possibilités de conditionnement pour envisager l'approvisionnement des zones urbaines et des autres régions.

Une spéculation de moindre importance dont mention peut être faite est la fabrication d'une sorte de dolo à partir des prunes. Le procédé est simple: il consiste à écraser les prunes, les presser pour obtenir le fruit sucré, exquis. Le seul inconvénient est que le prunier est un arbre sauvage qui n'est pas très répandu. Une production industrielle de l'arbre (à l'instar de ce qui est envisagé pour le karité, le baobab) sera très intéressante pour faire du dolo/jus de prune une boisson saine qui viendra étendre la gamme des jus dérivés des fruits examinés dans le sous-secteur boisson (et que nous rangeons dans la catégorie semi-industrielle).

Les jus (ou catégorie préindustrielle)

Les jus et sirops à partir des fruits sont déjà très répandus: jus et sirop de tamarin, gingembre, mangue, banane, citron, baobab. La gamme des opportunités est étendue comme l'atteste la matrice des correspondances fruits/jus-sirop ci-après (tableau 6).

Tableau 6. Matrice des correspondances fruits/jus-sirop-confiture, etc.

Fruits	Transformation					
	Jus	Nectar	Sirop	Confiture	Gelée	Marmelade
Agrumes						
Orange	x		x	x	x	
Citron	x		x	x	x	
Pamplemousse	x		x	x		
Ananas	x		x	x		
Grenadille (fruit de la passion)		x			x	
Goyave		x			x	x
Mangue		x		x		x
Papaye		x		x		x
Tamarin	x					
Tomate	x					
Banane				x		
Pastèque				x		

En dehors du tamarin qui pousse seulement à l'état sauvage, tous les autres sont cultivés (mais poussent aussi à l'état sauvage, sauf les tomates et les pastèques). C'est dire que, pour l'essentiel, la matière première est disponible ou peut être rendue disponible (par le conditionnement/conservation). Le moins que l'on puisse dire est que la carte des opportunités comme pour les fruits est variée.

Avec le Groupe de recherche et d'échanges technologiques (GRET/dossier n° 2), nous signalerons que:

- les *jus de fruit* sont des produits n'ayant subi aucune dilution ni concentration auxquels on a parfois ajouté du sucre ou de l'acide;

-
- les *nectars* résultent d'une addition d'eau et de sucre (éventuellement d'acide) à un jus de fruit pratiquement inconsommable à l'état pur comme boisson parce que trop pulpeux et trop acide;
 - les *sirops* sont une dissolution concentrée de sucre dans un jus de fruit permettant la conservation des jus et leur consommation par addition d'eau;
 - les *boissons* sont des mélanges aqueux de jus de fruits (en proportion faible de 10 à 20 pour cent) avec des acides organiques, du sucre et éventuellement du gaz carbonique;
 - les *confitures* sont préparées à partir de fruits entiers cuits dans du sucre;
 - les *gelées* se préparent à partir de jus de fruits cuits dans du sucre;
 - les *marmelades* sont confectionnées à partir de fruits écrasés cuits dans du sucre;
 - les *fruits confits* s'obtiennent par trempage des quartiers de fruits ou des fruits entiers bien charnus dans des sirops de plus en plus concentrés jusqu'à la saturation. L'eau contenue dans les cellules des fruits est ainsi progressivement remplacée par un sirop de sucre.

Enfin, le rôle de l'acide est de donner un goût à la confiture et d'empêcher le développement de formes thermorésistantes des micro-organismes pathogènes.

Les opportunités des jus et sirops sont déjà exploitées par quelques petites et moyennes entreprises assez dynamiques. Ces exemples sont encourageants et montrent que des possibilités existent qui peuvent être exploitées après une étude de marché relativement pointue sur le segment visé. Les opportunités du secteur alimentation et boisson reposent sur les notions de produits transformés, de marchés, et enfin de carte ou menu de ce qu'il est possible d'exploiter dans des conditions qui permettent aux acteurs de vivre décemment, voire d'envisager la perspective d'un mieux-être. Une enquête menée (voire la partie II) auprès d'un certain nombre d'acteurs en milieu urbain, semi-urbain et rural pour se faire une idée de l'état du secteur comporte 19 questions relatives à l'effectif des employés; au niveau d'instruction du promoteur; aux recettes et dépenses journalières; à la localisation; à l'équipement; à l'approvisionnement; à la qualité des produits; à la connaissance des structures d'appui technique et financier et à leur recours; à l'intention d'évoluer ou pas vers une structure formelle; et, enfin, à l'intention d'adhérer à une structure d'association ou pas.

L'objectif étant de faire évoluer cette économie informelle vers l'économie formelle, des mesures d'accompagnement doivent être prises et mises en œuvre.

3. Mesures d'accompagnement en vue d'une intégration de l'économie informelle

Celles-ci sont d'ordre économique, financier, juridique, réglementaire et organisationnel.

3.1. Les mesures économiques

La réduction des pertes de production et l'accroissement de la productivité et des revenus par la diffusion des technologies de production intensive, des emballages de qualité, un étiquetage approprié des denrées en sont les principales.

Réduction des pertes de production

Toute la question du conditionnement pour une conservation de la matière première et du produit se trouve posée. L'action en la matière consiste à former les acteurs, à les organiser en structures associatives pour l'acquisition de matériel de conditionnement. Au cours du processus de transformation, des pertes proviennent de la non-maîtrise de la technologie employée. Il importe donc d'élaborer des technologies simples, facilement maîtrisables. La coordination des actions de l'IRSAT et de l'APIPAC devrait permettre d'évoluer vers cet objectif.

Améliorer la productivité et les revenus

La notion de productivité renvoyant à celle de rendement, il s'agira de mieux organiser le travail en disposant, bien entendu, de matériel adéquat. Disposer d'un matériel de séchage approprié permet de stocker une quantité significative non seulement pour approvisionner les centres urbains mais aussi pour assurer une matière première suffisante pour une exploitation continue, mesures susceptibles d'accroître les revenus. Par exemple, disposer de moulins au lieu des meules traditionnelles est un facteur d'amélioration de la productivité. Les exemples de presses à karité, de matériel de fabrication de jus à partir des fruits, pour ne citer que ces cas, concourent également à de meilleurs rendements.

Améliorer la qualité

Produire plus en améliorant la qualité favorise une réalisation (vente) de la marchandise dans les meilleures conditions. Il n'est pas besoin de compter sur une mesure réglementaire pour soutenir une telle activité. L'emballage et l'étiquetage sont des opérations de marketing qui entrent dans le processus de mise sur le marché de produits de qualité pour attirer la demande de la clientèle et la fidéliser.

La recherche

L'amélioration de la qualité et le recours aux technologies appropriées reposent sur la recherche fondamentale et surtout appliquée. La recherche participe au développement car elle améliore la productivité. Il appartient aux décideurs d'apporter tout leur soutien aux différents centres de recherche intervenant dans la chaîne alimentaire (par exemple de nouvelles variétés de céréales, de tubercules, et de nouvelles technologies de transformation). Actuellement, les centres à encourager par un soutien en ressources humaines (chercheurs) et financières (pour l'acquisition d'équipements et de fongibles de laboratoire) sont: l'Institut national de l'environnement et de recherches agricoles (INERA) et l'Institut de recherche en sciences appliquées et technologiques (IRSAT) à travers son Département de technologie alimentaire (DTA) auquel il a été fait référence dans les développements précédents.

L'effort national pour la recherche au niveau de DTA/IRSAT est manifestement insuffisant. La dotation budgétaire 2003 ne dépassait guère 1 million de francs CFA. Le reste des ressources de recherche provient de l'Union européenne, de la DANIDA (Coopération danoise), de la France, de la Belgique et de l'USAID (Agence américaine pour le développement international). Cet état de fait traduit une faible prise de conscience de la priorité à accorder à la recherche agricole et aux activités dérivées comme les transformations. Il est plus qu'urgent de doter de façon adéquate les instituts de recherche car l'avenir en dépend et celui-ci n'est pas envisageable sans la sécurité alimentaire, c'est-à-dire une production suffisante en quantité et en qualité à laquelle contribue la recherche.

L'économie informelle regroupe un nombre élevé d'acteurs. Seules des actions de sensibilisation et d'information dans le cadre de regroupement sous forme associative peuvent être envisagées. L'outil de production approprié ou l'adéquation technologique doit faire constamment l'objet des préoccupations dans le train de mesures d'accompagnement. Parler d'outil de technologie soulève le problème de financement de l'acquisition de ces équipements, voire des fonds de roulement, nécessaires à toute activité de production et commercialisation.

3.2. Les mesures financières

Un certain nombre de fonds appelés *fonds d'appui* ont été mis en place dont l'objectif était de favoriser les activités des petites unités dont celles du secteur alimentation et boisson. Au nombre de ces fonds les plus importants sont le Fonds d'appui aux activités rémunératrices des femmes (FAARF), le Fonds d'appui au secteur informel (FASI), le Fonds d'appui pour la promotion de l'emploi (FAPE), le Projet d'appui à la petite et moyenne entreprise (PAPME) et la Cellule d'appui pour la promotion de l'entreprise à Ouagadougou (CAPEO).

3.2.1. Nature et objectifs des fonds d'appui

- FAARF. Créé le 13 septembre 1990. Promotion des activités rémunératrices des femmes. Prêts directs. Public cible: groupement féminin du secteur artisanal et promotion des PMI/PME.
- FASI. Créé le 24 février 1998. Promotion du secteur informel. Crédits d'investissement, d'équipement ou d'approvisionnement et avances de trésorerie. Public cible: secteur agropastoral, artisanal – productions, commerce et prestations de services.
- FAPE. Créé le 31 décembre 1998. Promotion et création d'emplois et consolidation des emplois existants. Prêts directs. Public cible: promoteurs des secteurs agricole, animal, sylvicole, secteurs de la transformation, bâtiment, commerce et travaux publics, et de l'artisanat.
- PAPME. Créé le 31 janvier 2002. Promotion des PME et création d'emplois-prêts directs, montage de dossiers de financement de projets, appui, conseils. Public cible: PME du secteur agropastoral et agroalimentaire.
- CAPEO. Créée pour appuyer les PME de Ouagadougou en formation. Diagnostics d'entreprise, montage de dossiers. Prêts directs. Public cible: PME de Ouagadougou.

3.2.2. Interventions des fonds

Les statistiques d'interventions sont disponibles, surtout au niveau du FAARF et du FASI. Depuis sa création, le FAARF est intervenu pour 4,3 milliards de francs CFA au profit du secteur alimentation et boisson dont plus de 2 milliards de francs CFA au profit de l'alimentation et 2,3 milliards de francs CFA pour le secteur boisson sur un total de concours de 13,3 milliards de francs CFA (soit 32,16 pour cent). Les activités bénéficiaires sont la préparation de dolo (54,20 pour cent), la fabrication des pâtes (10,5 pour cent), gâteaux, beignets et fritures (9,46 pour cent). Ensuite viennent les petits restaurants, la préparation de soumbala, de beurre et de jus de fruit.

L'intervention du FASI en 2002 pour l'ensemble des secteurs s'établit à 452 885 francs CFA (cumul depuis 1999: 6,1 milliards de francs CFA). Sur ce total de 2002, 125,9 millions de francs CFA ont bénéficié au secteur alimentation et boisson, soit 27,8 pour cent.

Le cumul des interventions du FAPE depuis sa création s'élève à 596,6 millions de francs CFA dont 103,7 millions de francs CFA destinés aux projets de femmes (six projets de transformation et 20 de commerce et d'élevage).

Le PAPME, création plus récente, n'a financé que dix projets dont neuf dans l'alimentation et un dans la boisson, pour un total de 152,9 millions de francs CFA.

La part du secteur alimentation et boisson est intéressante au niveau de chacun des fonds et particulièrement au niveau du FAARF. Cependant, eu égard aux besoins, celui-ci porte sur des montants dérisoires. Les données ne permettent pas de savoir si ces appuis ont permis d'opérer des mutations des unités bénéficiaires vers une activité formelle. On peut en douter car une proportion importante va aux activités de commerce (céréales, vente de buvettes, restaurants) qui n'intègrent pas un processus de transformation avec effet entraînant en amont et en aval.

Ces fonds, du fait même de leur existence, traduisent cependant une certaine volonté d'impulser les acteurs qui ont des difficultés à recourir au secteur financier classique.

Le microcrédit (donc la microfinance) a un rôle majeur à jouer. Un système financier décentralisé doit être mis à contribution parce que présentant des conditions de facilité par rapport à la mobilisation de fonds et par rapport aux coûts (tenant compte de la spécificité des activités). Etant proches du terroir, ces structures permettent d'assurer non seulement un suivi-évaluation, mais en même temps la formation des acteurs de l'économie formelle du secteur alimentation et boisson. A côté de ces mesures, d'autres de caractère juridique et réglementaire peuvent conforter le dispositif de promotion du secteur.

3.3. Les mesures légales et réglementaires

Les mesures légales sont les dispositions du Code des investissements à revoir pour tenir compte de la spécificité de l'économie informelle du secteur alimentation et boisson en particulier. Les mesures réglementaires renvoient aux cotisations de la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) et aux arrêtés municipaux et préfectoraux en matière d'implantation et d'exploitation.

3.3.1. Le Code des investissements

Depuis la loi en vigueur actuellement, c'est-à-dire la loi n° 62/95/ADP du 14 décembre 1995, 168 projets ont été agréés au Code des investissements et 59 relèvent du secteur alimentation et boisson. Par définition, ces projets sortent du champ de l'étude car constitués dans le cadre de la législation en vigueur, donc répertoriés. Ce pourcentage élevé (35,2 pour cent) montre que le secteur est porteur et attire des promoteurs.

Il convient de revoir le Code des investissements pour en faire un instrument de promotion de l'économie informelle en amendant les dispositions la concernant et permettre:

- un accès plus facile aux facilités du code à revoir à la baisse;
- de revoir la constitution d'un dossier d'agrément aux régimes pour inciter les acteurs de l'économie informelle à s'engager (équipe simple au lieu de pluridisciplinaire dont les micro-unités et autres PME ne peuvent disposer);
- d'améliorer la portée et le contenu de la CSB (contribution du secteur boisson): cotisation unique en lieu et place des multiples impôts et taxes, et de la CSI (contribution du secteur informel). La charge fiscale a été entre-temps (loi de finance 2002) multipliée par cinq, ce qui est excessif et dissuasif pour des acteurs qui veulent rentrer dans le circuit normal (en quittant le circuit parallèle qu'est le secteur informel).

Pour soumissionner à un marché public, une attestation fiscale est requise (voir 1.4.1.3), chose que les opérateurs du secteur informel de l'alimentation et de la boisson (SIAB) ne peuvent avoir qu'en changeant de régime d'imposition (art. 371 *ter* 4^e du Code des impôts), lequel n'est pas adapté à leur spécificité. Les marchés publics constituant un débouché intéressant parce que important (par exemple les cantines scolaires), priver les opérateurs du SIAB de son accès ne favorise pas leur promotion. Ces derniers sont également exclus des concours bancaires du fait de l'attestation fiscale exigée. Ces aménagements gagneraient, par ailleurs, à être renforcés par des mesures réglementaires.

3.4. Les mesures réglementaires

Font partie de celles-ci les cotisations à la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) et autres arrêtés municipaux et préfectoraux.

Les cotisations à la CNSS

Elles constituent à juste titre une charge devant être supportée par l'employeur. Pour des activités aussi précaires que celles exercées par les opérateurs du SIAB, il serait indiqué de revoir ces dispositions dans le sens de leur assouplissement en matière de recouvrement à défaut de jouer sur les taux. La charge relativement lourde que peuvent constituer ces cotisations ne manque pas de dissuader plus d'un opérateur du SIAB de s'inscrire au registre du commerce pour appartenir à la catégorie de l'économie formelle. Parce que intéressés au premier chef aux activités (bases de prélèvement pour l'alimentation des budgets des communes et des départements), les responsables de ces structures devraient faciliter les conditions d'implantation et d'exploitation des opérateurs du SIAB. Faciliter s'entend ici les aider à s'installer décemment en limitant le coût, et par voie de dialogue trouver les modalités de recouvrement des charges induites par l'implantation et l'exploitation.

Dans un environnement de concurrence de plus en plus vive né du grossissement des effectifs du secteur résultant de la faible capacité du tissu économique à générer des emplois, seules des mesures organisationnelles venant compléter celles économiques, légales et réglementaires peuvent favoriser l'émergence, la consolidation et l'évolution vers des structures formelles des unités de l'économie informelle.

Encadré 3
Les organisations des travailleurs dans la promotion des coopératives

«Le regroupement des travailleurs en organisations syndicales est un moyen qui permettrait aux travailleurs du secteur informel d'améliorer leurs conditions de travail à travers des revendications et des négociations collectives. Mais, dans certains cas, la législation du pays refuse ce droit syndical dans l'économie informelle. Dans d'autres pays, la législation ne reconnaît tout simplement pas la qualité de travailleurs et d'employeurs aux personnes qui exercent dans l'économie informelle; ou alors les réglementations imposent un nombre élevé et coûteux de travailleurs pour la constitution d'un syndicat.

Tous ces obstacles expliquent pourquoi à l'heure actuelle des millions de travailleurs ne jouissent pas des droits aussi fondamentaux que la liberté d'association ou de droit syndical et de négociation collective. Ces travailleurs ne peuvent pas de ce fait améliorer leurs conditions de travail.

... Les coopératives jouent, dans le monde entier, un rôle de plus en plus important dans la création d'emplois, la croissance économique et le développement social ... Les organisations de travailleurs, dans leur souci d'améliorer les conditions de vie et de travail de leurs membres, étaient et seront inévitablement amenées à collaborer avec les coopératives.

... Une part importante et croissante de la main-d'œuvre totale dans le monde est située dans l'économie informelle, principalement dans les pays en développement. Les organisations de travailleurs ont pour devoir de se préoccuper du sort de tout travailleur, quels que soient son emploi et la localisation de son travail. La croissance de l'économie informelle, de par ses caractéristiques ... représente un des plus grands défis à relever pour les organisations de travailleurs dans leur combat pour la défense des droits des travailleurs ... Les coopératives et les syndicats ont des rôles et des spécificités complémentaires. Les coopératives peuvent constituer un interlocuteur pertinent pour les syndicats.»

Voir Manuel sur les coopératives à l'usage des organisations de travailleurs, par Guy Tchami, pp. 86-92, BIT, Genève, 2004.

3.5. Les mesures organisationnelles

Avant toute chose, la nécessité de faire passer une bonne partie des activités de l'économie informelle à l'économie formelle doit être une priorité de la politique économique. Malheureusement, dans la définition de la stratégie industrielle, la gestion de l'économie informelle est traitée de manière résiduelle. La reconnaissance de cette priorité implique que l'organisation du ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat (MCIA) prévoit une cellule pour réfléchir sur les voies et moyens d'atteindre l'objectif. L'économie informelle comportant des aspects aussi variés que la production, l'emploi et les conditions de travail, il importe qu'une meilleure coordination et articulation soit instaurée entre le MCIA et le ministère de l'Emploi, du Travail et de la Sécurité sociale pour appréhender la question de manière globale. Outre le dispositif institutionnel à repenser pour traiter conséquemment le sujet, il y a lieu de se pencher sérieusement sur l'organisation du secteur.

3.5.1. Manque d'information, de formation, de dialogue

La caractéristique essentielle du secteur est son inorganisation totale par manque d'information et de formation. Il est à noter, également, que les travailleurs dans ce groupe, à l'exception de quelques femmes, ont une position de résistance à toute proposition de changer leur statut actuel et d'évoluer vers une structure associative.

Le manque d'information

N'étant ni reconnus ni déclarés, les travailleurs de l'économie informelle ne bénéficient ni de la législation du travail ni de la protection sociale. C'est dans l'économie informelle que l'on trouve des enfants astreints au travail, des travailleuses et des travailleurs pour qui aucune structure n'est mise en place pour les aider à concilier travail et responsabilités familiales, des travailleurs handicapés, des travailleurs migrants et d'autres catégories de travailleurs vulnérables. La défense ou la jouissance des droits

fondamentaux passe par une lutte collective dans le cadre d'associations. Les employeurs, tout comme les employés de l'économie informelle, ignorent souvent leurs droits, chacun préférant se débattre seul avec un faible taux de réussite.

Associés, les acteurs du SIAB vont échanger leurs expériences et négocier ensemble pour l'accès aux technologies nouvelles en vue d'améliorer la qualité et la quantité de leur production. La formation vient consolider cette conscience de progrès. Il faudrait néanmoins, dans un premier temps, que cette étape puisse se réaliser sans aucun coût pour les travailleurs. Par contre, ce sera aux partenaires sociaux de contrecarrer les coûts éventuels en les échelonnant à court, moyen et long terme. Cet effort, par contre, impliquera un effort soutenu en vue d'améliorer et de maintenir le dialogue social, essentiel pour véhiculer tout projet social.

La formation

Passer de l'économie informelle à l'économie formelle résulte d'un processus de mutation au niveau des acteurs qui doivent apprendre à mieux organiser leur «affaire» et à prévoir la formation de leur personnel aux nouvelles technologies afin d'optimiser leurs chances de succès. La réussite de ce scénario repose sur une approche de dialogue social.

Dans l'univers du monde actuel du travail, l'organisation des travailleurs demande à être revigorée et mieux articulée avec des regroupements de travailleurs non syndiqués en vue d'étendre leur influence dans la sphère de la défense des principes et droits fondamentaux au travail. A cette fin, les priorités doivent être mieux définies. De la même manière, l'esprit de regroupement systématique autour de plates-formes minimums doit prévaloir pour habituer les forces à s'unir afin de mieux négocier.

Les associations de promoteurs existent dans toutes les branches: Groupement professionnel des industriels (GPI), Fédération des industriels de l'agroalimentaire (FIAB) et l'APIPAC, qu'il convient d'encourager. Il reste à aider les acteurs du SIAB à s'organiser pour élever leur qualité de participation au dialogue social.

Encadré 4 Le dialogue social

La politique de bonne gouvernance à laquelle a adhéré le Burkina Faso implique un engagement actif de tous les partenaires sociaux: entreprises, groupements d'entreprises, travailleurs et organisations de travailleurs, la société civile dans son ensemble et le tout coordonné par l'Etat. Dans le cadre des possibilités d'échanges offertes par la dynamique de ce type de partenariat, des formules peuvent être trouvées afin que chacun joue dans les meilleures conditions son rôle. La spécificité de l'économie informelle, par ailleurs très utile (soupape de sécurité pour l'économie formelle), devrait être acceptée par tous et les mesures d'incitation citées plus haut reconnues et mises en œuvre. Le dialogue social figure au centre d'une exigence de bonne gouvernance, alors que l'élaboration de stratégies pour passer de l'économie informelle à l'économie formelle est une occasion de traduire, dans les faits, cet engagement.

En réalité, il n'existe pas de recettes toutes faites pour passer de l'économie informelle à l'économie formelle. La gestion du processus est elle-même tout un programme politique. Au-delà des mesures d'accompagnement qui viennent d'être esquissées, il s'agit d'une culture d'entreprise à développer. Lorsque l'environnement sera caractérisé par l'équité et la transparence, et quand les textes de lois seront appliqués de façon juste à tous, n'importe quel acteur rationnel trouvera avantage à se mettre en état de bénéficier de cet arsenal juridique. Il y sera encore plus incité si les dispositions réglementaires appropriées viennent compléter ce cadre juridique. Aucune mesure coercitive ne peut faire disparaître une économie informelle développée qui est la conséquence d'une économie formelle incapable de répondre à la satisfaction des besoins de la population.

Rendre cette économie formelle dynamique va attirer beaucoup d'acteurs de l'économie informelle (chômeurs, licenciés et laissés-pour-compte) à y retourner. Néanmoins, poser le problème en ces termes revient à le traiter de manière résiduelle. La démarche consisterait plutôt à créer les conditions pour que cette économie formelle atone connaisse un jour une impulsion par l'arrivée d'acteurs ayant fait leur preuve dans l'informel (acteurs entreprenants, combatifs); encore faut-il que l'entrée soit attrayante ou, en d'autres termes, que les barrières à l'entrée soient levées.

4. Conclusions

Le secteur alimentation et boisson appartenant à la sphère de l'économie informelle est présent partout et cependant méconnu. L'alimentation de rue s'observe au lever du jour, partout dans les centres urbains et semi-urbains. Même les travailleurs aux revenus moyens et modestes des administrations du privé y recourent avant de rejoindre leur lieu de travail quand cette alimentation n'est pas servie audit lieu de travail. Sa contribution à la production nationale est appréciable mais aucune statistique n'est encore disponible pour en appréhender le poids réel. Un travail de base considérable doit être entrepris pour ce faire par les services du ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat, du ministère de l'Economie et du Développement (INSD – Institut national de la statistique et de la démographie: Direction des enquêtes industrielles), du ministère des Finances et du Budget (Direction générale des impôts à travers la mise en œuvre de la CSI (contribution du secteur informel) et de la CSB (contribution du secteur boisson)), du ministère de l'Agriculture et des Ressources halieutiques (statistiques agricoles et marchés d'écoulement). A travers une série de recoupements, il devrait être possible d'estimer les quantités de farines achetées, les légumes et autres condiments (viande, poisson) au profit du secteur.

Plutôt que d'être appréhendé comme un résiduel, le secteur alimentation et boisson, pour le potentiel de développement qu'il renferme, doit retenir toute l'attention.

Il ressort de l'étude que la gamme des opportunités est large, que tout est une question d'organisation des acteurs et d'appui aux structures pouvant contribuer à améliorer la productivité et la qualité des produits offerts.

Le marché existant, compte tenu du phénomène d'urbanisation qui prend de l'ampleur sur le plan national et des possibilités d'exportation dans les autres pays de la zone, voire au-delà, les acteurs du secteur devraient progressivement parvenir à des revenus plus réguliers et plus importants. A cette étape d'évolution, les préoccupations de survie céderont le pas à celles d'amélioration des conditions de vie et de travail.

L'économie informelle n'offre aucune garantie pour ses acteurs: situés hors du champ du cadre juridique, ne bénéficiant d'aucune protection sociale et non déclarés au registre du commerce, ces travailleurs sont exclus du bénéfice des marchés publics, et leur statut rend difficile leur accès au crédit.

La connaissance des avantages indiscutables offerts aux acteurs régis par le cadre juridique et par l'esprit d'entreprise qui mobilise la volonté de s'étendre est un facteur susceptible d'inciter le courant dynamique de l'économie informelle à opter pour des structures formelles. L'environnement juridique et réglementaire et le dialogue entre les partenaires sociaux (employeurs, travailleurs, Etat) doivent tendre à lever les inquiétudes des uns et des autres.

Au total, le processus d'intégration de l'économie informelle à l'économie formelle sera long car il suppose une mutation des mentalités qui sera difficile sans bonne gouvernance.

Partie II

Enquête sur le secteur alimentation et boisson au Burkina Faso, 2003

Méthodologie

L'enquête a été diligentée sur cinq localités correspondant à des réalités socio-économiques différentes et permettant de saisir l'évolution du secteur sur l'ensemble du pays. La localité de Sien est rurale (dans la province du Nayala/nord-ouest); Koupéla semi-urbaine (province de Kouritenga); Koudougou est une ville moyenne (province du Boulkiemdé centre-ouest); et Bobo-Dioulasso et Ouagadougou sont deux villes importantes: Bobo-Dioulasso, capitale dite «économique» dans le Houet (ouest), et Ouagadougou, capitale politique (Kadiogo centre).

La méthodologie appliquée consistait en un questionnaire (voir annexe 1) à faire remplir par des enquêteurs: deux jours/une personne à Sien; deux jours/deux personnes à Koupéla; trois jours/deux personnes à Koudougou; trois jours/trois personnes à Bobo-Dioulasso; et quatre jours/trois personnes à Ouagadougou. Sur une base moyenne de six questionnaires par jour et par enquêteur, il était prévu 198 questionnaires à exploiter. En fait, certains enquêteurs ont rempli sept questionnaires par jour, ce qui a conduit à un total de 220 enquêtés.

La démarche pour l'exploitation des réponses contenues dans les questionnaires a consisté à faire une analyse par localité et tirer les conclusions qui s'en dégagent. Cette approche donne une idée plus exacte de la situation du secteur alimentation et boisson dans chaque localité et les perspectives d'évolution eu égard aux potentialités, à la motivation des acteurs et à leur capacité de s'inscrire dans la dynamique du progrès pour ne citer que ces quelques paramètres.

En conclusion générale, il est fait état de la perspective du secteur dans l'ensemble du pays dans un environnement économique, juridique, réglementaire et institutionnel adapté, c'est-à-dire qui tient compte des contraintes.

L'enquête ayant été faite après la vue d'ensemble qui constitue la première partie, il paraît plus indiqué de considérer cette partie comme un complément d'information.

Analyse des résultats de l'enquête

Les résultats de l'enquête seront analysés en partant de la plus petite localité (localité rurale: Sien) jusqu'aux grands centres urbains (Bobo-Dioulasso et Ouagadougou) en passant par la localité semi-urbaine qu'est Koupéla et la ville moyenne Koudougou. En procédant secteur par secteur (alimentation, ensuite boisson) et suivant l'enchaînement du questionnaire, il est possible de se faire une idée plus ou moins claire de l'état et de l'évolution de l'industrie et de l'alimentation et de la boisson dans l'ensemble de ces localités et de dégager quelques considérations générales.

1. Enquête dans une localité rurale: Sien, province du Nayala (nord-ouest)

Sien est une localité de 600 habitants située à 7 kilomètres de la capitale provinciale Toma. Les activités marchandes y sont réduites et périodiques (jour de marché essentiellement tous les cinq jours). Les activités identifiées sont au nombre de douze réparties en huit dans l'alimentation et quatre dans la boisson.

1.1. Alimentation

Sur les huit enquêtés, la période d'activité va de trois ans à vingt-quatre ans, et l'âge des acteurs de 32 ans à 58 ans, soit une moyenne de 45 ans. On observe donc un âge avancé qui approche de l'espérance de vie nationale (47 ans).

La plupart des acteurs sont des femmes: six sur les huit. La vente du dolo, des galettes et du piment sont les produits les plus courants. Les deux hommes du secteur s'occupent de grillades de porc, de viande de chèvre et de mouton. Tous les acteurs sont propriétaires et emploient de deux à six enfants sans niveau d'instruction sauf un du niveau primaire. On notera que l'alimentation se limite aux galettes (pour les enfants) et aux grillades. Le tô et le riz ne sont pas d'un commerce courant car les rares clients potentiels (surtout des enseignants) préparent ces plats chez eux.

La presque totalité des enquêtés estiment vivre correctement des fruits de leur activité. En réalité, il faut comprendre que les revenus de cette activité leur permettent de faire face à des besoins tels qu'habillement, santé et frais de scolarité car les frais de nourriture sont assurés à partir du grenier familial.

Naturellement, la localisation est rurale puisque tous sont à Sien; l'installation est la rue et l'équipement est traditionnel.

L'approvisionnement: il est soit mensuel, soit trimestriel, à partir des marchés voisins les plus importants pour le piment. En ce qui concerne les galettes, il est journalier. Tous les interviewés (sauf un) préféreraient le système contractuel qui garantirait une plus grande régularité de l'approvisionnement. La qualité des produits est bonne et les intéressés sont même disposés à l'améliorer immédiatement.

Pour le moment, le marché visé reste local (limité au village) pour l'ensemble des opérateurs qui ne sont pas au courant de l'existence des structures techniques comme l'Institut de recherche en sciences appliquées et technologiques (IRSAT) ou l'Association des professionnels de l'irrigation privée et des activités connexes (APIPAC) et par conséquent ne peuvent pas en tirer de l'appui.

Quant au crédit, ils n'y ont pas encore fait recours mais envisagent de le faire s'il y a des possibilités.

Cinq des enquêtés se satisfont de la structure informelle actuelle pour cause d'absence de marchés (faiblesse de la demande). Par contre, trois préfèrent la structure formelle, qui pour s'améliorer, qui pour mieux se faire connaître, tous pour mieux vendre. Comme les villageois ont une tradition de développer des activités communautaires, l'ensemble des acteurs optent pour la forme associative à l'avenir. Si le secteur regroupe femmes/hommes, celui de la boisson est entièrement dominé par les femmes.

1.2. Boisson

Quatre enquêtés sur les douze au total opèrent dans la boisson qui se résume à la bière de mil brassée traditionnellement et appelée *dolo*. Les femmes qui y exercent ont entre 35 et 43 ans. Leur présence dans l'activité est plus récente que dans l'alimentation: cinq à onze ans. Elles sont toutes propriétaires, assistées dans trois cas sur quatre par des enfants sans niveau d'instruction.

Comme pour l'alimentation, les personnes interviewées estiment vivre correctement avec le produit de leur activité. Les bénéfices journaliers varient entre 800 francs CFA (1,39 dollar E.-U.) et 2 600 francs CFA (4,53 dollars E.-U.).

Les vendeuses de *dolo* sont toutes installées dans la rue (sous les arbres ou hangars de fortune) et sont équipées traditionnellement. La qualité des produits est jugée bonne mais elles souhaitent cependant l'améliorer immédiatement. Le marché visé reste local pour deux d'entre elles; régional (villages voisins) pour les deux autres.

Comme dans l'alimentation, les structures techniques, IRSAT et APIPAC, sont inconnues. Par contre, la totalité qui n'a pas eu un crédit envisage de le solliciter. Trois des enquêtés ne souhaitent pas évoluer vers une structure formelle, soit du fait du marché étroit (deux), soit par manque de financement; tandis que la quatrième y est favorable parce qu'une structure formelle lui permettra d'être connue et de vendre mieux.

Enfin la forme associative est préférée par toutes.

1.3. Conclusions

En terme de potentialités, la localité est appelée à connaître un développement significatif: un barrage est en construction qui sera générateur d'activités de pêche, jardinage et élevage de bovins/caprins/ovins.

L'alimentation pourrait bénéficier de l'élargissement du marché sous l'angle de la hausse de revenus générée par les activités liées au barrage.

Le niveau d'instruction à la longue ne manquera pas de s'élever. Il existe déjà une école à trois classes, en voie de normalisation pour passer à six classes, et l'alphabétisation est en cours. Ce niveau relevé jouera sur la qualité des produits et l'organisation des acteurs pour être plus efficaces.

Les contraintes au développement du secteur sont, entre autres, la non-transformation des produits locaux. En effet, il existe la possibilité de fabriquer du *bissap* et du jus de prune. Outre que cela constituerait des activités nouvelles, la mise sur le marché de ces nouveaux produits à destination des jeunes limiterait la consommation de la seule boisson locale (le *dolo*) par les tout jeunes, car le *dolo* est une boisson alcoolique et donc est nuisible pour la santé.

A l'instar des localités de même taille, l'essor de l'industrie de l'alimentation et de la boisson est étroitement lié au niveau de développement. Plus une localité rurale est dynamique plus elle créera des opportunités pour le secteur. La gamme des activités s'élargit avec l'essor de la localité. Ce constat se vérifie avec la localité semi-urbaine de Koupéla.

2. Enquête dans une localité semi-urbaine, Koupéla, capitale de la province du Kouritenga (centre-est)

Koupéla est une ville semi-urbaine sur l'axe Ouagadougou–Niamey, à 140 kilomètres de Ouagadougou. Elle comptait 19 164 habitants en 2000 avec une projection de 21 258 habitants en 2005 et 32 412 en 2025. Ville carrefour du centre-est, elle connaît un mouvement significatif de population qui est même appelé à s'amplifier. Parallèlement à ce processus, les activités dans l'alimentation et la boisson devraient connaître une évolution favorable.

Vingt-sept personnes ont été interviewées à Koupéla, soit 20 dans l'alimentation et 7 dans la boisson. Sur ces enquêtés, 17 sont des femmes et 10 des hommes.

2.1. Alimentation (20 questionnaires)

Les personnes enquêtées s'occupent à raison de cinq d'alimentation de base, six de grillades et neuf autres de fruits, condiments, galettes/beignets/dégué.

La durée dans l'activité va de un an (riz) à dix-neuf ans (fruits). Dix-huit personnes sont propriétaires, deux non propriétaires, et le nombre d'employés dépasse rarement deux personnes. Le niveau d'instruction est de six pour le primaire, deux pour le secondaire, et les sans niveau d'instruction sont au nombre de douze.

Pour l'alimentation (tô, riz, salade, beignets/galettes), soit 11 enquêtés, le revenu net journalier va de 350 francs CFA (0,61 dollar E.-U.) à 1 600 francs CFA (4,57 dollars E.-U.). Sur les onze, neuf déclarent vivre correctement avec ce revenu. Sauf à bénéficier d'un soutien du conjoint, cette indication paraît peu fiable. La vendeuse de fruits et les deux vendeuses de condiments sont dans le même cas de figure.

Les six personnes du sous-secteur grillades ne donnent pas d'éléments fiables sur leur revenu net mais disent vivre correctement de celui-ci. Leur assertion est plus vraisemblable que celle de leurs collègues car le sous-secteur viande «est connu pour nourrir son homme» au Burkina Faso.

La localisation des acteurs est naturellement semi-urbaine; cinq des onze (alimentation) sont installés dans la rue, deux dans des buvettes, deux dans les maquis et deux dans des gargotes. Les grillades se retrouvent soit dans la rue (deux), dans une buvette (deux), ou dans le maquis (deux). L'équipement est traditionnel et l'approvisionnement rural dans la majorité des cas.

La périodicité de l'approvisionnement est journalière dans l'ensemble soit par recours au marché, soit sur la base de contrats avec des agriculteurs. Ce constat vaut pour l'alimentation de base et les grillades en particulier. Sur la question de la préférence pour un système contractuel, les avis sont partagés dans l'alimentation de base, majoritairement contre au niveau des acteurs de grillades et de fruits et condiments.

La qualité des produits est généralement jugée bonne d'après les observations de l'enquête. Toutefois, les acteurs envisagent une amélioration à moyen et long terme, et dans une moindre mesure immédiatement. Le marché visé est dans l'ensemble local.

S'agissant des structures techniques (IRSAT/APIPAC), les acteurs n'en connaissent pas l'existence et n'envisagent pas d'y recourir (par manque d'information); sauf pour le vendeur de fruits qui souhaite y recourir.

Quant au recours au crédit, cinq acteurs ont déjà fait des démarches dans ce sens dans l'alimentation de base, aucun dans les grillades ni dans les condiments et les fruits.

Les acteurs de l'alimentation de base sont au nombre de six: un envisage le recours au crédit et les autres ne l'envisagent pas. Deux grilleurs sollicitent le recours au crédit; deux ne l'envisagent pas et un l'envisage.

Evolution vers une structure formelle. Neuf des acteurs souhaitent évoluer vers une structure formelle dans l'alimentation de base pour l'amélioration du rendement et pour mieux s'organiser; quatre des enquêtés sur six du secteur grillades veulent également évoluer vers le secteur formel car ils se sentent à l'aise et veulent faire mieux en s'organisant, ce qui suppose une exigence de structure formelle. L'un des deux acteurs du sous-secteur condiments prend également le train du changement parce que l'activité lui permet de nourrir sa famille, l'autre se satisfait de sa situation présente, et l'actrice des fruits est favorable à son intégration à une structure formelle parce que cela va augmenter son chiffre d'affaires. Enfin, une seule personne du volet alimentation de base (beignets) fait partie d'une association. Les autres, par manque d'informations, sont indécis en la matière.

2.2. Boisson (7 enquêtés)

Ce secteur comporte la bière traditionnelle (deux acteurs); le bissap/gnamakugui (deux) et les bières/boissons sucrées/liqueurs (trois). Sur les sept enquêtés, cinq sont des femmes et deux des hommes. L'âge des enquêtés va de 31 ans à 53 ans.

La *durée* dans l'activité va de deux ans à treize ans. Tous les acteurs sont propriétaires de leur affaire et le nombre des employés varie d'un enfant à quatre femmes et même dix femmes employées dans des bars.

Le *niveau d'instruction* s'établit comme suit: trois du primaire, un du secondaire et trois sans niveau. Les réponses sur le revenu net ne méritent pas interprétation car sujettes à caution. Toujours est-il que les interviewés à hauteur de six sur sept estiment que leur activité leur permet de vivre correctement.

La *localisation* est évidemment semi-urbaine. L'installation est soit la rue (trois), les gargotes (deux), le maquis (un), soit la buvette (un).

Quant aux procédés de fabrication, l'équipement est traditionnel dans le cas du dolo, intermédiaire dans le cas du bissap et moderne dans le cas de la bière et des boissons sucrées. L'approvisionnement est semi-urbain, la périodicité journalière et fonctionne sur la base de l'offre pour le dolo et le bissap.

La qualité des produits est jugée bonne avec cependant une volonté d'amélioration dans l'immédiat pour quatre enquêtés, et dans le moyen et long terme pour trois.

Un des enquêtés (masculin) dit avoir déjà eu recours aux structures techniques (IRSAT/APIPAC) alors que les autres n'en ont pas eu connaissance.

L'accès aux services de crédit: deux enquêtés y ont déjà eu recours, trois ne l'envisagent pas et deux l'envisagent.

Quant à l'évolution vers une structure formelle, cinq des sept enquêtés y sont favorables soit pour améliorer leur chiffre d'affaires par une meilleure organisation, soit qu'ils estiment que cette activité est porteuse et leur permet de vivre décemment. Ceux qui

sont contre argument du paiement des impôts, agissent par conservatisme en se satisfaisant de leur situation actuelle et par manque de perspectives.

Enfin, un seul des enquêtés a des employés syndiqués. Les autres sont sans opinion arrêtée sur l'opportunité d'adhérer à une structure associative, sans doute par manque d'informations.

2.3. Conclusions

On notera qu'en matière d'alimentation la gamme s'élargit au tô, riz et haricots, ce qui n'existe pas dans une localité rurale comme Sien. Cela est dû à la population environnante composée d'employés de plusieurs secteurs (commerce général, bâtiment, administration, éducation, santé, etc.) qui n'éprouvent pas le besoin de rentrer à midi pour manger. Mieux, le matin, avant de rejoindre leur lieu de travail, ils recourent à cette alimentation qui se vend essentiellement dans la rue.

L'âge moyen des acteurs du secteur baisse car l'exode rural renvoie des jeunes vers ce centre secondaire et certains se rabattent sur ces emplois pour survivre. La durée dans l'activité est généralement courte. Conformément aux taux de scolarisation dans l'ensemble du pays, celui-ci est plus élevé en moyenne (jusqu'au secondaire).

L'approvisionnement est rural et la périodicité journalière, tandis que le marché visé demeure local. La même volonté d'améliorer, soit dans l'immédiat, soit à moyen et long terme, est observée. Certains acteurs connaissent déjà les structures techniques (IRSAT/APIPAC) et un y a déjà eu recours. Il en va de même pour le crédit dont deux acteurs ont déjà bénéficié. C'est un processus dynamique en marche qui montre que les «choses» bougent pour peu que les animateurs de la vie économique soient en situation, c'est-à-dire qu'ils soient confrontés à un problème de demande qui oblige à améliorer la capacité productive.

Par contre, en milieu rural, l'engouement pour les structures associatives ne semble pas prononcé. Cela est plus imputable à la sous-information et à la méfiance qu'au manque de dispositions. La qualité du dialogue social peut en souffrir si le développement des formes d'associations (syndicales et autres) ne suit pas celui des activités.

En terme de potentiel, le secteur alimentation et boisson ne peut pas ne pas croître à Koupéla en raison de sa position carrefour et de la forte circulation de personnes. Il appartient aux acteurs du secteur de faire preuve d'ingéniosité pour exploiter toutes les opportunités. La situation est quelque peu différente à Koudougou dont l'essor s'est ralenti avec la fermeture de l'usine textile Faso Fani.

3. Eléments de l'enquête dans une ville moyenne: Koudougou, capitale du Boulkiemdé

La ville de Koudougou est l'une des plus importantes villes moyennes du Burkina Faso (76 356 habitants). Elle est située sur l'axe Ouagadougou–Bobo-Dioulasso, à 100 kilomètres à l'ouest de Ouagadougou et abritait l'usine unique de textile du pays, Faso Fani. Depuis la fermeture de cette unité industrielle, la ville connaît un ralentissement dans son développement. Une relance de l'usine et le développement d'autres activités, notamment agricoles, pourraient en faire un pôle d'impulsion régional, entraînant de ce fait l'essor du secteur alimentation et boisson.

Trente-huit fiches/enquêtes ont été remplies et, sur ce nombre, 21 traitent de l'alimentation et 17 des boissons. Les femmes enquêtées sont au nombre de 25 et les hommes de 13, soit respectivement 65 pour cent et 35 pour cent.

3.1. Alimentation

Sur les vingt et une fiches relatives à l'alimentation, 14 concernent des femmes et sept des hommes. Les activités se répartissent en alimentation de base: tôle, riz, haricots, bouillie, 9; condiments, 3; fruits et légumes, 4; salade/tomates, 1; et grillades, 4.

La durée dans les diverses activités varie de moins d'un an à trente-deux ans. Seules trois femmes sur les quatorze enquêtées ne sont pas propriétaires de leurs fonds de commerce; elles emploient qui un enfant, qui deux. Les hommes sont tous propriétaires.

Le niveau d'instruction va du primaire, neuf (dont huit femmes et un homme); trois de niveau secondaire (dont un homme et deux femmes), et les autres sont sans instruction. Les femmes sont propriétaires de fonds de commerce. Elles emploient qui un enfant (en général une fille), qui deux.

Le revenu net journalier (recettes moins dépenses) varie de 150 francs CFA (0,26 dollar E.-U.) à 6 250 francs CFA (10,90 dollars E.-U.) pour les condiments; atteint jusqu'à 3 000 francs CFA (5,23 dollars E.-U.) pour les fruits et légumes; 1 250 francs CFA (2,18 dollars E.-U.) pour les grillades (porc); et varie entre 800 francs (1,39 dollar E.-U.) et 600 francs CFA (1,04 dollar E.-U.) par jour pour l'alimentation de base (bouillie, riz, tôle).

Pour le volet alimentation/condiments, deux personnes sur trois disent vivre correctement du produit de leur activité contre une personne qui estime le contraire. En matière de fruits, trois enquêtés sur quatre ne vivent pas correctement du produit de leur activité.

Les vendeurs de grillades se disent satisfaits dans la totalité. Enfin, sept femmes dans la catégorie alimentation de base affirment que leur activité leur permet de vivre correctement contre deux d'avis contraire. En réalité, une bonne proportion de ces acteurs, notamment les femmes, ont un foyer avec la nourriture de base assurée en partie. Leur activité vient en appoint, il est vrai, pour subvenir aux dépenses du genre éducation, habillement et loisirs des enfants. Dans la mesure où, sans cette activité, les différents acteurs ne peuvent satisfaire à ces besoins, on peut dire que les réponses sont intéressantes. Pour le volet grillades, les réponses confirment les constats que ce type d'activité au Burkina Faso «nourrit son homme», notamment dans les centres urbains.

La localisation des acteurs est naturellement semi-urbaine; l'installation se fait dans les hangars au marché pour les vendeuses de condiments; trois dans la rue et un dans un maquis pour les grillades; trois dans la rue, un dans un restaurant, deux ambulants, deux dans les concessions et un dans une gargote pour le volet alimentation de base, les grillades, les fruits et légumes, et même pour les condiments.

L'équipement est intermédiaire pour l'alimentation de base, les grillades, les fruits et légumes et même pour les condiments. L'approvisionnement est journalier pour les condiments et les fruits et légumes, les grillades et les aliments de base; et sur la base de l'offre pour les grillades, l'alimentation de base et les condiments. Deux personnes enquêtées sur les fruits s'approvisionnent sur la base de l'offre et les deux autres sur la base de la demande; la majorité (12 sur 21) opte pour le système contractuel.

La qualité des produits est jugée dans l'ensemble bonne et, surtout, les interviewés souhaitent même une amélioration immédiate. Le marché visé est local pour les

condiments et pour moitié régional et national pour les fruits, et entièrement local pour les grillades et l'alimentation de base.

Le *recours aux structures techniques*, en matière de condiments, n'est pas déjà fait et surtout pas envisagé. Du reste, ces structures ne sont pas connues. La même situation prévaut pour les vendeuses de fruits, les grilleurs de viande et l'alimentation de base.

S'agissant du recours au crédit, une vendeuse de condiments sur trois y a eu trois fois recours, les deux autres n'ont pas encore bénéficié de crédit et ne l'envisagent pas; une vendeuse de fruits a déjà bénéficié de crédit, les trois autres n'y ont pas eu recours et n'y pensent pas. Aucun grilleur de viande n'a eu recours au crédit, mais deux sur quatre l'envisagent. Enfin, deux actrices de l'alimentation de base ont déjà eu recours au crédit, une le sollicite et sept ne l'envisagent pas.

Quant à l'évolution vers une structure formelle, deux des vendeurs de condiments le souhaitent pour obtenir des marchés. Le troisième vendeur n'y est pas favorable parce que devant quitter le secteur. Deux vendeurs de fruits interviewés veulent évoluer vers une structure formelle pour exploiter les possibilités d'augmenter leurs bénéfices et par sens communautaire: payer les impôts pour le développement de la commune; les deux autres y sont défavorables pour question d'âge (32 ans dans la profession) et de difficultés dans l'activité, dont les résultats sont aléatoires.

Tous les vendeurs de grillades veulent rester dans la structure informelle pour cause d'analphabétisme, d'impôts (jugés élevés sans doute), et du faible niveau d'activité.

Les acteurs de l'alimentation de base ont par contre une approche plus contrastée: trois veulent évoluer vers une structure formelle pour recherche d'efficacité indispensable à ce niveau et profiter ainsi de l'expansion possible du marché, entre autres. Les sept autres sur les dix évoquent le poids des impôts, l'activité non rentable et l'ignorance pour motiver leur choix.

Enfin, quant à l'adhésion à une structure associative: une des trois actrices est membre d'une association et les autres n'adhèrent à aucune en ce qui concerne le volet condiments. Trois des vendeuses de fruits sont dans des associations et la quatrième dans l'expectative. Sur les quatre interviewés du secteur des grillades, deux sont membres d'associations, un n'adhère à aucune et le quatrième est sans choix par manque d'informations.

Sur les dix femmes de l'alimentation de base, seules deux sont dans des associations, six n'adhèrent à aucune association et deux d'entre elles attendent plus d'information.

3.2. Boisson

Les enquêtes ont concerné 17 personnes dont 12 femmes et cinq hommes. Sur ces dix-sept acteurs, quatre (toutes des femmes) sont des vendeuses de dolo; six, dont cinq femmes, vendent de l'eau/bissap/gnamakugui et les sept autres (quatre hommes, trois femmes) des boissons modernes – bières/boissons sucrées/liqueurs.

Pour la boisson traditionnelle (dolo), la durée d'exercice va de quatre à vingt-deux ans et les quatre actrices sont propriétaires. Pour les eau/bissap, zoom-koom, gnamakugui, la durée dans l'activité remonte de 2004 à 1994, soit trois mois à dix ans. Deux des enquêtés sont propriétaires et deux non. Le nombre d'employées varie de une à deux.

La durée de l'activité dans le secteur des boissons modernes varie de trois mois à treize ans. Les huit enquêtés sont propriétaires et emploient tout au plus un enfant.

Trois vendeurs de dolo n'ont pas d'instruction et un a un niveau primaire. Pour les eau/bissap/gnamakugui/zoom-koom, trois n'ont pas d'instruction. Enfin, pour les huit enquêtés du secteur des boissons modernes, quatre ont un niveau d'école primaire, un a un niveau secondaire et trois n'ont pas d'instruction.

Le revenu journalier oscille entre 1 050 francs CFA (1,83 dollar E.-U.) et 2 000 francs CFA (4,71 dollars E.-U.) pour le dolo; 500 francs (0,87 dollars E.-U.) à 3 000 francs (5,23 dollars E.-U.) pour eau/bissap/gnamakugui/zoom-koom, et les recettes journalières atteignent 50 000 francs (87,26 dollars E.-U.) pour les boissons modernes en passant par 1 255 francs (2,19 dollars E.-U.) et 17 000 francs (29,66 dollars E.-U.). Les dépenses annoncées de l'ordre de 1 000 francs (1,74 dollar E.-U.) à 6 000 francs (10,47 dollars E.-U.) ne semblent pas fiables.

S'agissant de la viabilité de l'activité (c'est-à-dire si elle permet de vivre correctement), trois enquêtés sur quatre répondent favorablement, et un n'a pas d'opinion. Trois enquêtés du sous-secteur eau/bissap/gnamakugui/zoom-koom répondent également par l'affirmative et un par la négative, alors que cinq interviewés sur huit du secteur des ventes de boissons (bières/boissons sucrées) répondent par la négative.

Le secteur boissons modernes est très répandu et le sous-secteur traditionnel a du mal à assurer sa place dans le jeu de la concurrence, ce qui explique cette attitude de morosité dans ce sous-secteur.

La localisation est évidemment urbaine, l'installation est, dans trois cas sur quatre, dans une concession, et dans un cas dans la rue pour le dolo. L'équipement est traditionnel.

Eau/bissap/gnamakugui/zoom-koom: la localisation est toujours urbaine, l'installation est une gargote (1), dans la rue (2), un hangar de marché (1). L'équipement est intermédiaire dans deux cas et industriel dans un cas.

En matière de boissons modernes, la localisation des débits reste urbaine et se présente comme suit: trois dans des buvettes, un dans la rue, un dans un maquis et trois dans des concessions.

L'approvisionnement est semi-urbain et la périodicité journalière, mais deux fois par semaine ou toutes les deux semaines pour les vendeuses de dolo. Il est toujours semi-urbain, la périodicité journalière, tous les deux ou trois jours, ou cinq fois par semaine pour les eau/bissap/gnamakugui/zoom-koom.

Pour les bières/boissons sucrées, l'approvisionnement reste semi-urbain, la périodicité est journalière dans sept cas et hebdomadaire dans un cas.

La base est l'offre dans six cas et la demande dans deux cas.

Les interviewés, dans leur majorité, souhaitent un système contractuel.

La qualité des produits est jugée bonne et la majeure partie veulent même une amélioration immédiate: trois du dolo; et la totalité des eau/bissap et boissons modernes.

Le marché visé dans tous les cas de figure reste local.

Les enquêtés ne connaissent pas les structures techniques (IRSAT/APIPAC). Une vendeuse de dolo a déjà recouru aux sources de crédit, une les a sollicitées et deux n'envisagent pas de recours. Au niveau des eau/bissap: aucun recours, deux recours sollicités et un pas envisagé. En ce qui concerne les boissons modernes, deux crédits ont déjà été obtenus, cinq recours sollicités et un enquêté n'envisage pas de recours.

Evolution vers une structure formelle. Les quatre vendeuses de dolo y sont défavorables pour cause d'impôts. La totalité des interviewés dans le domaine de vente d'eau/bissap/gnamakugui/zoom-koom n'y souscrit pas pour cause d'activité très saisonnière et d'impôts.

Six sur huit enquêtés dans le secteur des boissons modernes préfèrent la structure informelle. Ils jugent la structure formelle à haut risque: impôts, âge, manque de marchés.

Enfin, trois enquêtés sur quatre dans la vente de dolo n'adhèrent à aucune structure associative. Il en est de même pour les vendeuses d'eau/bissap/gnamakugui/zoom-koom. Six sur dix interviewés dans le commerce des boissons modernes disent ne pas adhérer à une structure associative, une seule y adhère et une est indécise.

3.3. Conclusions

Les mêmes caractéristiques sur la durée dans l'activité (récente) et sur la propriété (la quasi-totalité) se retrouvent comme à Koupéla, ville semi-urbaine. Le niveau d'instruction s'améliore quelque peu, signe que les acteurs sont mieux armés pour s'organiser.

La tendance est toujours à une amélioration du produit et à un système non contractuel dans l'approvisionnement, dont la périodicité est généralement journalière et sur la base de l'offre.

La connaissance des structures techniques IRSAT/APIPAC reste encore faible et par voie de conséquence le recours à leur appui l'est aussi. Un timide recours au crédit s'amorce, limité par la faiblesse de la demande qui freine toute option d'accroître la capacité productive.

En dehors du secteur des grillades, les activités ne permettent pas de se situer au-delà de la zone de survie. Une relance générale est nécessaire pour revigorer l'ensemble du secteur. L'économie informelle a encore de beaux jours devant elle au regard du peu d'enthousiasme soulevé par l'absence de perspectives.

Les facteurs favorables sont la détermination à mieux faire sous réserve d'une refonte de l'architecture institutionnelle, réglementaire et fiscale. Un meilleur engagement dans les structures associatives devrait être un plus pour les acteurs du secteur qui souffrent du même environnement économique morose qu'à Bobo-Dioulasso.

4. Eléments d'analyse des réponses aux questionnaires à Bobo-Dioulasso, capitale du Houet

Bobo-Dioulasso est situé à 360 kilomètres de Ouagadougou dans le Houet, la capitale dite «économique» du Burkina Faso. La ville compte 346 683 habitants, et les projections donnent 455 368 âmes en 2010 et 700 655 en 2025. En matière de potentialités, le qualificatif de capitale économique est mérité (région agricole, disponibilité de sources d'énergie). Mais, dans la réalité, des dispositions sont à prendre pour tirer profit de ces potentialités et faire de la ville un véritable pôle régional de développement. Le secteur alimentation et boisson devrait connaître un essor allant de pair avec celui de la ville.

Le nombre d'enquêtés à Bobo-Dioulasso s'établit à cinquante-neuf (59), dont quarante et un (41) dans l'alimentation et dix-huit (18) dans la boisson. La presque totalité des interviewés sont des femmes: cinquante-trois (53) pour six (6) hommes.

4.1. Alimentation

Ce secteur se décompose en alimentation de base (riz, tô, bouillie); grillades, condiments, beignets/galettes; fruits; salades/soupes; et dégué. Dans l'alimentation de base, la durée d'activité des acteurs va de deux à dix ans. Les activités dans le sous-secteur de la préparation de salades/soupes sont plus récentes: un mois à six ans. Les vendeuses de fruits exercent de quelques mois à vingt ans, celles des beignets/galettes de quelques mois à quatorze ans, celles des grillades de trois mois à huit ans, et celles du dégué depuis deux ans. L'âge moyen des enquêtés est de 33 ans, les plus jeunes ont 25 ans (salades, soupes, dégué) et les plus âgés 48 ans (condiments). Tous les acteurs sont propriétaires sauf un vendeur de porc au four (grillades) et une vendeuse de soupes. Le nombre des employés varie de zéro à quatre pour la plupart. Le niveau d'instruction ressort du tableau ci-après.

Tableau 7. Niveau d'instruction (Bobo-Dioulasso)

Activités	Niveau				Total
	Aucun	Primaire	Secondaire	Supérieur	
Alimentation de base	3	3	0	0	6
Condiments	7	0	0	0	7
Salades/soupes	2	3	1	0	6
Dégué	1	1	0	0	2
Fruits	4	3	0	0	7
Grillades	3	1	0	0	4
Beignets/galettes	8	1	0	0	9
Total	28	12	1	0	41

On observera que les sans niveau d'instruction constituent la plus grande majorité (28), soit 68 pour cent du total, et ceux ayant fréquenté le primaire et plus (12), les 32 pour cent restants.

Les données sur le revenu net ne sont pas significatives (écart trop grand entre recettes majorées et dépenses surtout minorées dans beaucoup de cas). Les réponses quant à la possibilité de vivre correctement avec ce revenu permettent de corriger cette information par ailleurs. En effet, la réponse est oui dans 17 cas et non dans 24. On notera une réponse négative pour toutes les actrices (vente de galettes/beignets). Globalement, l'activité ne permet pas de vivre décemment. Elle serait tout juste une activité de survie. Cette réalité nous place au cœur de cette étude intitulée «au-delà de la survie». Elle est donc différente de ce qui a été constaté en milieu rural ou semi-rural où le grenier familial permet de satisfaire les besoins vitaux, les activités concernées (commerce) étant d'appoint.

L'activité est d'évidence urbaine et l'installation se répartit comme suit en référence au tableau ci-dessous (voir tableau 8).

Tableau 8. Installation des activités (Bobo-Dioulasso)

Activités	Niveau							
	Rue	Maquis	Gargotes	Buvettes	Hangars	Concessions	Restaurants	Total
Alimentation de base	3	1	1	0	0	0	1	6
Condiments	5	0	0	0	2	0	0	7
Salades/soupes	2	2	0	1	1	0	0	6
Dégué	1	0	1	0	0	0	0	2
Fruits	6	0	1	0	0	0	0	7
Beignets/galettes	8	0	1	0	0	0	0	9
Grillades	1	1	1	1	0	0	0	4
Total	26	4	5	2	3	0	1	41

Il ressort que l'alimentation est vendue dans la rue dans vingt-six sur quarante et un des cas, soit 63 pour cent; dans les maquis (4); gargotes (5); et hangars pour le reste.

L'équipement est intermédiaire pour la restauration (tô, riz), fruits, grillades, condiments et salades; semi-industriel pour la fabrication du dégué; et traditionnel pour les beignets/galettes.

L'approvisionnement est dans l'ensemble urbain; la périodicité est journalière pour le riz/tô, les beignets/galettes, fruits, condiments, salades/soupes, grillades; et journalière et mensuelle pour le dégué. Pour les fruits, condiments, ignames, beignets, galettes, riz et dégué, l'approvisionnement est fondé totalement sur la base de l'offre. L'option pour un système contractuel varie d'une activité à l'autre. La majorité y est favorable dans le cas du tô/riz, des condiments et fruits, mais négative dans le cas des dégué/beignets/galettes, et partagée pour les grillades, salades/soupes.

La qualité des produits est jugée satisfaisante dans l'ensemble, et il est même envisagé une amélioration dans l'immédiat (27 interviewés), à moyen et long terme (cinq enquêtés), et pas du tout (neuf cas).

Le marché visé est local pour le secteur des salades/soupes, condiments, beignets/galettes, tô/riz; régional, voire national, pour celui des fruits et du dégué.

Les structures techniques IRSAT et APIPAC ne sont pas connues sauf par une vendeuse de dégué et par une vendeuse de fruits. La vendeuse de dégué envisage d'y recourir alors que celle de fruits ne l'envisage pas.

L'accès aux sources de crédit est déjà fait par neuf interviewés sur 41, soit 21 pour cent. Quinze enquêtés envisagent d'y recourir (36 pour cent) et cinq (12 pour cent) ont sollicité le concours. Il reste une bonne proportion (31 pour cent) qui n'envisage pas d'y recourir.

L'évolution vers une structure formelle recueille 12 réactions favorables (27 pour cent) contre 29 défavorables (71 pour cent). Globalement, le secteur alimentation veut se maintenir dans l'économie informelle. Les raisons invoquées sont la peur de devoir payer des impôts, la non-fiabilité de la clientèle, l'insuffisance des moyens. La minorité qui souhaite évoluer vers l'économie formelle compte sur la possibilité d'obtenir des marchés publics, améliorer leur condition de travail par une meilleure structuration, et la volonté d'avancer vers un plus est un leitmotiv pour certains.

Enfin, 16 enquêtés sur les quarante et un, soit 39 pour cent, sont dans une structure associative, dont 12, soit 75 pour cent, sont des femmes. Il en ressort clairement que les femmes ont mieux compris l'intérêt de s'unir que les hommes.

4.2. Boisson

L'enquête a touché 18 personnes dont deux hommes et 16 femmes. La segmentation du secteur donne quatre acteurs dans le dolo, 11 dans le bissap/zoom-koom/gnamakugui, et un dans le bangui et deux dans les boissons modernes (bières/boissons sucrées/liqueurs).

La durée dans le métier varie de un à douze ans pour le dolo. Tous les acteurs d'eau/bissap/gnamakugui travaillent depuis seulement un an, sauf deux qui y sont depuis huit ans. Au niveau des boissons modernes, la durée d'activité varie de un à cinq ans.

L'âge moyen est de 33 ans, le plus jeune a 18 ans et le plus âgé 55 ans.

Tous les enquêtés sont propriétaires et ont peu d'employés. Le niveau d'instruction s'établit comme suit:

- sans niveau, onze (11);
- primaire, cinq (5);
- secondaire, deux (2);
- supérieur, zéro (0).

Le revenu net tel qu'il ressort des recettes et dépenses n'est pas fiable. La question subsidiaire qui est pertinente est la possibilité de vie décente avec ce revenu. A cette question moins directe, sept enquêtés répondent par l'affirmative (soit 38 pour cent) et 11 par la négative (62 pour cent). Tout comme dans le secteur alimentation, l'activité du secteur boisson ne serait qu'une activité de subsistance et ne permettrait aucune promotion.

La localisation des activités est urbaine. L'installation est soit les concessions (trois cas sur quatre pour le dolo), soit la rue (neuf cas sur 11 pour le zoom-koom/bissap), les deux autres cas étant des hangars. Le bangui est vendu dans une buvette de même que les boissons de type bières, boissons sucrées et liqueurs.

L'équipement est traditionnel pour le dolo (et en partie intermédiaire – marmites au lieu de poteries); intermédiaire pour le bissap/zoom-koom, et en partie industriel; industriel pour les boissons/bières/boissons sucrées; et intermédiaire pour le bangui (mise en bouteilles et conservation).

L'approvisionnement est urbain et la périodicité journalière sur la base de l'offre.

Un système contractuel est souhaité par les acteurs du segment dolo/bières/boissons sucrées dans leur totalité, en majorité par ceux de bissap/zoom-koom (sept enquêtés sur 11). La commerçante de bangui, pour sa part, préfère le statu quo (base de l'offre: à son initiative d'acheter la quantité voulue).

La qualité du produit est jugée bonne, avec toutefois une volonté de toujours l'améliorer: immédiatement (trois (3) en faveur sur quatre (4)) dans le segment dolo, neuf (9) en faveur au niveau du bissap/zoom-koom; la totalité des vendeurs de boissons modernes en faveur, tandis que la vendeuse de bangui se satisfait de la qualité de son produit et n'envisage pas de l'améliorer.

Recours aux structures techniques (IRSAT/APIPAC)

Seul un acteur du segment dolo en a connaissance mais n'envisage pas d'y recourir. Les trois autres n'en ont pas connaissance. Cinq enquêtés du bissap/zoom-koom ont connaissance de ces structures mais n'envisagent pas d'y recourir, et les autres (6) n'en ont pas connaissance. Aucun des acteurs de boissons modernes n'en a connaissance, et la vendeuse de bangui n'a connaissance ni d'IRSAT ni d'APIPAC.

Deux acteurs du secteur n'envisagent pas de recourir aux sources de crédit, tandis que les autres l'ont déjà fait ou les sollicitent.

Evolution vers une structure formelle. Onze enquêtés sur les dix-huit, soit 61 pour cent, ont répondu négativement. Au titre des réactions défavorables figurent la vendeuse de bangui (la seule); sept sur les onze (11) du segment bissap/eau/gnamakugui; et trois sur les quatre de dolo.

Comme pour l'alimentation, les enquêtés de Bobo-Dioulasso sont peu réceptifs à la modernisation de leur mode de gestion qui supposerait une évolution vers une structure formelle. Les raisons avancées sont le poids des impôts, l'activité qui serait trop saisonnière, les moyens insuffisants et une clientèle non fiable. Seuls les acteurs du secteur des boissons modernes semblent percevoir l'intérêt de se structurer (entre autres pour bénéficier des marchés publics).

Enfin, les interviewés adhèrent à hauteur de 8, soit 44 pour cent, à une structure associative et, sur ces huit, six, soit 75 pour cent, sont des femmes. L'observation faite pour le secteur alimentation vaut encore ici en ce qui concerne la capacité des femmes à se regrouper plus facilement que les hommes particulièrement en milieu urbain.

4.3. Conclusions

Le secteur alimentation et boisson est largement dominé par les femmes. Dans l'ensemble, elles ne vivent pas correctement du produit de leur activité. C'est même une activité de survie avec un marché étroit dû à la morosité économique de la ville. La volonté d'améliorer le produit témoigne de la volonté de progresser si les possibilités d'accompagnement existent. La connaissance limitée des structures techniques IRSAT et APIPAC traduit le faible degré d'ouverture des enquêtés. Sans doute la sensibilisation reste également à faire au niveau de ces structures pour se faire connaître.

Le recours aux sources de crédit est faible, ce qui dénote un manque de perspectives. Une explication à cela peut tenir de la faiblesse de la demande qui n'incite pas à accroître l'offre et par conséquent la capacité productive.

Plus qu'à Koudougou, le niveau de scolarisation des interviewés est élevé. C'est un facteur favorable car cela renforce la capacité de gestion, mais traduit aussi l'atonie de l'économie formelle qui n'offre pas de débouchés à ceux qui atteignent ce niveau et qui sont obligés de s'orienter vers l'économie informelle.

Une large majorité des enquêtés est défavorable à l'évolution vers une structure formelle: onze (11) sur dix-huit (18) dans la boisson et vingt-cinq (25) défavorables contre treize (13) favorables dans l'alimentation.

Plus que toute dissertation, ces données sont sources de préoccupations. Elles situent le chemin à parcourir pour faire évoluer les mentalités, tellement les conditions précaires d'exercice des activités annihilent pour l'avenir toute foi en une meilleure organisation dans un cadre formalisé.

Enfin, la faible adhésion aux structures associatives limite les possibilités de formation et information des acteurs. Leur faiblesse individuelle devrait imposer le regroupement comme une nécessité pour avoir une chance de s'en sortir. Il y a donc une action information, éducation, communication (IEC) à mener en profondeur pour que tous les acteurs prennent conscience de l'importance du secteur. A travers les formes associatives peuvent mieux être discutés entre partenaires et associés les conditions de travail des employés, entre autres.

Le secteur alimentation peut connaître un essor si les dispositions sont prises pour relancer les activités de la ville en développant des activités industrielles et autres, ainsi que pour revoir le cadre réglementaire et fiscal. Ouagadougou, ville privilégiée, connaît-elle un secteur mieux loti?

5. Enquête secteur alimentation et boisson, ville de Ouagadougou (centre urbain)

Ouagadougou est la plus grande ville du Burkina Faso et comptait 816 764 habitants en 2000, avec une projection de 1,1 million en 2010 et 1,9 million en 2025. La ville a été couverte à travers quatre-vingt-quatre (84) enquêtés dont cinquante-six (56) dans le secteur alimentation et vingt-huit (28) dans celui des boissons, soit respectivement 66 pour cent et 34 pour cent. Sur les quatre-vingt-quatre (84) enquêtés, soixante (60) sont de sexe féminin et vingt-quatre (24) de sexe masculin, soit 71 pour cent et 29 pour cent du total.

5.1. Alimentation

Comme indiqué plus haut, le secteur alimentation a été couvert par 56 enquêtés répartis comme suit: alimentation de base (tô, riz, bouillie), 15 interviewés; salades/soupes, 6; grillades, 8; condiments/légumes, 4; fruits, 8; dégué, 6; beignets/galettes, 9.

Sur les cinquante-six enquêtés, 40 sont de sexe féminin et 16 de sexe masculin.

La durée dans l'activité varie d'une activité à l'autre. Dans l'alimentation de base, elle va de deux mois à vingt-quatre ans, la majorité tournant autour d'une moyenne de cinq ans. Pour les soupes/salades, elle varie d'un mois à quatorze ans, la plupart inférieure à sept ans.

Pour les grillades, le plus ancien dans la branche exerce depuis onze ans et le plus jeune depuis un an. Les acteurs du segment dégué sont dans l'ensemble plus récents dans cette activité car le plus ancien travaille depuis seulement quatre ans et le plus jeune depuis quelques mois. Dans les condiments se côtoient ceux qui exercent cette activité depuis de très longues années: cinquante ans et vingt-deux ans, mais aussi des jeunes depuis deux mois et six ans (sur un total de quatre enquêtés).

Le sous-secteur fruits avec huit enquêtés capitalise une expérience de cinquante ans pour le plus ancien et de trois mois pour le plus jeune.

Enfin, les enquêtés du volet galettes/beignets exercent depuis treize ans pour le plus ancien, et les autres seulement autour de deux à quatre ans.

A une exception près, les interviewés sont tous propriétaires dans l'alimentation de base: soupes/salades, dégué, condiments/légumes, fruits, galettes/beignets; et au niveau des grillades 8 enquêtés, dont 6 sont propriétaires. Sauf dans les maquis et la restauration, les employés sont souvent des enfants (un à deux en général).

Le niveau d’instruction s’établit comme dans le tableau 9.

Tableau 9. Niveau d’instruction par sous-secteur (Ouagadougou)

Sous-secteur	Niveau				Total
	Aucun	Primaire	Secondaire	Supérieur	
Alimentation de base	5	8	2	0	15
Condiments	1	1	2	0	4
Fruits	5	2	1	0	8
Grillades	6	2	0	0	8
Salades/soupes	2	2	2	0	6
Dégué	1	4	1	0	6
Beignets/galettes	5	4	0	0	9
Total	25	23	8	0	56

On notera que dans l’alimentation de base, sur 15 enquêtés, huit ont fréquenté le primaire et deux le secondaire; que dans les condiments, sur quatre interviewés, deux ont atteint le secondaire et un le primaire. La même tendance s’observe avec les salades/soupes: sur six enquêtés, deux ont atteint le secondaire et deux le primaire, tandis que chez les neuf acteurs des ventes de beignets/galettes, quatre ont fréquenté le primaire.

Enfin, les acteurs dans les fruits et grillades ont le plus faible niveau d’instruction. Au total, 25 des 56 enquêtés n’ont aucun niveau, 23 ont fréquenté le primaire, et huit le secondaire.

**Revenu net journalier (francs CFA)
(soustraction recettes/dépenses)**

Il varie de 1 000 francs (1,74 dollar E.-U.) à 4 000 francs (6,98 dollars E.-U.) avec une moyenne de 3 100 francs (5,41 dollars E.-U.) pour le secteur alimentation de base; de 150 francs (0,26 dollar E.-U.) à 2 500 francs (4,36 dollars E.-U.) pour les salades/soupes; de 1 000 francs (1,74 dollar E.-U.) à 1500 francs (2,61 dollars E.-U.) pour les condiments; les vendeuses de dégué s’en tirent mieux: le revenu net pour certaines atteint 5 750 francs (10,03 dollars E.-U.), pour d’autres 4 000 francs (6,98 dollars E.-U.), avec les moins bien loties à 500 francs (0,87 dollars E.-U.).

Il en va de même pour les vendeuses de fruits. Le revenu net journalier oscille autour de 5 000 francs (8,72 dollars E.-U.) pour les réponses validées. Les enquêtés dans les fruits ont un revenu net qui varie de 1 000 francs (1,74 dollar E.-U.) à 5 500 francs (9,59 dollars E.-U.) sans que cela assure un revenu décent.

Enfin, pour les grillades, la tendance nationale est maintenue, à savoir que les acteurs de ce segment s’en tirent généralement mieux que les autres du fait de l’existence d’un marché sûr, résultant des habitudes alimentaires (consommation élevée de viande). En effet, le revenu net journalier varie de 2 500 francs (4,36 dollars E.-U.) à 10 000 francs (17,45 dollars E.-U.), voire 27 500 francs (47,99 dollars E.-U.) pour un cas, encore que cela paraisse un peu exagéré. Retenons que la moyenne tourne autour de 8 000 francs (13,96 dollars E.-U.), ce qui est appréciable en comparaison avec ce qui se gagne dans les autres activités.

Comme pour les autres localités, la réponse à la question de savoir si l’activité permet de vivre correctement nous donne une meilleure idée de l’apport de l’activité.

Les acteurs de l'alimentation de base répondent majoritairement non (en dehors des tenanciers de restaurant qui se rattrapent sur les boissons), de même que ceux exerçant dans la vente de soupes/salades. La situation est mitigée avec les enquêtés du volet condiments. Pour moitié, la réponse est oui et pour moitié non. Il faudrait savoir si ceux qui répondent oui n'ont pas un soutien au niveau de la famille (conjoint, parent dont l'aide viendrait en appoint). La même situation vaut pour les vendeuses de dégué.

Les interviewés des fruits donnent à une faible majorité une réponse favorable.

La réponse est nettement négative de la part des vendeuses de beignets/galettes et positive pour les acteurs de grillades, et ce en conformité avec les données et les éléments d'appréciation générale sur la rentabilité du segment.

La localisation est urbaine et l'installation ressort du tableau ci-après, soit rue, gargotes, maquis, buvettes, restaurants et hangars, et selon les sous-secteurs (tô, riz, salades/soupes, condiments/légumes, fruits, dégué, beignets/galettes et grillades) (voir tableau 10).

Ainsi, onze des acteurs tô/riz, soit 73 pour cent, sont installés dans la rue et les gargotes; cinq des six du segment salades sont dans la rue, et les trois quarts des vendeurs de condiments et fruits se retrouvent également dans la rue. La totalité des vendeuses de dégué/beignets/galettes évoluent dans la rue et les gargotes.

Tableau 10. Installation et nombre des activités (Ouagadougou)

Activités	Installation						Total
	Rue	Gargotes	Maquis	Buvettes	Restaurants	Hangars	
Tô/riz	6	5	1	1	2	0	15
Salades/soupes	5	1	0	0	0	0	6
Condiments	2	1	0	0	0	1	4
Dégué	4	2	0	0	0	0	6
Fruits	5	3	-	0	0	2	10
Beignets/galettes	5	4	0	0	0	0	9
Grillades	1	2	5	0	0	0	8
Total	28	18	6	1	2	3	58

Les grillades sont concentrées dans les maquis et gargotes (viandes et boissons allant de pair). Au total, 44 des activités sont dans la rue et les gargotes, soit 75 pour cent.

L'équipement est soit traditionnel, soit intermédiaire dans l'alimentation de base; traditionnel dans les salades/soupes/dégué/beignets/galettes; intermédiaire dans les condiments, fruits (conditionnement) et grillades (développement des fours).

L'approvisionnement est urbain pour toutes les activités et accessoirement semi-urbain; la périodicité est journalière (quelques rares fois mensuelle) et sur la base de l'offre. L'option contrat est souhaitée par la majorité des enquêtés des salades/soupes/condiments et non envisagée par ceux de l'alimentation de base/beignets/galettes/fruits.

La qualité des produits est jugée bonne et une amélioration, à moyen et long terme, est souhaitée par l'ensemble des enquêtés: immédiatement par le tiers de l'alimentation de base, la moitié des salades/soupes/condiments/dégué; les deux tiers des beignets/galettes/fruits; et cinq sur huit des grillades; à signaler, cependant, deux enquêtés des fruits qui ne souhaitent aucune amélioration.

Le marché visé est local, essentiellement pour l'alimentation de base/salades/soupes/condiments; régional pour les grillades; national pour les fruits/beignets/galettes; et national pour le dégué.

Recours aux structures techniques IRSAT et APIPAC

Deux enquêtés dans l'alimentation de base les connaissent et y ont eu recours. Les autres en ignorent l'existence. Trois enquêtés dans les salades/soupes les connaissent et envisagent d'y recourir et les deux autres pas. Un enquêté dans les condiments connaît ces structures et envisage d'y recourir. Quatre du segment grillades en ont également eu connaissance sans envisager pour autant d'y recourir. La moitié des interviewés qui exercent dans les fruits connaissent ces structures; la moitié (deux) envisagent d'y recourir et l'autre moitié non; tandis que les trois vendeuses de beignets/galettes connaissent ces structures sans pour autant envisager d'y recourir. Enfin, une vendeuse de dégué a déjà eu recours à ces structures; les structures techniques sont notamment connues dans les sous-secteurs de l'alimentation de base, salades/soupes, grillades, fruits, et surtout par les vendeuses de dégué (voir tableau 11).

Accès aux sources de crédit. Seuls six sur les 56 enquêtés ont déjà accédé à des sources de crédit, dont quatre dans l'alimentation de base; 32 envisagent d'y recourir et 17 ne l'envisagent pas.

Tableau 11. Accès aux sources de crédit (Ouagadougou)

Enquêtes/activités	Crédit				Total
	Déjà fait	Concours sollicité	Envisagé	Pas envisagé	
Alimentation de base	4	1	5	5	15
Condiments	0	0	2	2	4
Salades/soupes	0	0	5	1	6
Fruits	0	0	6	2	8
Grillades	0	0	3	5	8
Dégué	1	0	5	0	6
Beignets/galettes	1	0	6	2	9
Total	6	1	32	17	56

La problématique du financement de l'informel se trouve posée ici avec l'intérêt à apporter à la microfinance qui apparaît comme le mode d'accompagnement le plus approprié de ce type d'activité. Les réponses à la question sur l'évolution vers une structure formelle sont en partie influencées par cette situation de faibles moyens non relayés par un financement adapté.

Evolution vers une structure formelle/structures associatives

L'importance de la question justifie une présentation analytique des résultats (voir tableau 12).

Tableau 12. Options en faveur d'une structure formelle

Sous-secteurs	Evolution structure formelle		
	Oui	Non	Total
Alimentation de base	5	10	15
Condiments	1	3	4
Salades/soupes	2	4	6
Fruits	4	4	8
Beignets/galettes	1	8	9
Dégué	2	4	6
Grillades	1	7	8
Total	16	40	56

Il en ressort que la très grande majorité des enquêtés ne souhaite pas évoluer vers une structure formelle: 40 non pour 16 oui, soit 71 pour cent contre et 29 pour cent pour. Seuls les acteurs de fruits ont une position mitigée (moitié oui/moitié non); tous les autres sont franchement contre. Les réticences ou refus sont expliqués par la clientèle peu fiable, le manque de moyens, les charges administratives et autres difficultés à tenir, l'âge avancé, le niveau d'instruction, les impôts. Les impôts et le manque de moyens reviennent plus fréquemment que les autres motifs de rejet. La minorité qui croit à l'évolution vers une structure formelle comme condition de promotion avance l'argument suivant: plus bénéfique, du fait d'une meilleure organisation.

Enfin, sur l'adhésion à une structure associative, il ressort: six adhésions sur neuf dans les beignets/galettes, aucune chez les vendeuses de dégué; cinq adhésions sur huit chez les enquêtés dans les fruits; trois sur huit chez ceux dans les grillades; une parmi les vendeuses de condiments; et quatre sur 15 parmi les acteurs du segment tô/riz. Le total des adhésions est de 19 sur 56, soit 35 pour cent. Le constat est une faible adhésion aux structures associatives. Sur les quelques adhésions, on notera encore une fois une forte majorité de femmes.

5.2. Boisson

Vingt-huit personnes ont été interviewées dont 20 de sexe féminin et huit de sexe masculin. Elles se répartissent comme suit: dix dans le dolo (âge moyen 42 ans), 10 dans le bissap/gnamakugui (âge moyen 22 ans) et autres boissons sucrées fabriquées localement, et huit dans les bières/boissons sucrées (âge moyen 28 ans).

La durée de l'activité va de un mois à trente ans pour les vendeuses de dolo, un mois à un an pour les vendeuses de bissap et autres jus, et deux mois à dix-sept ans pour le sous-secteur bières/boissons sucrées. L'activité est globalement récente tout comme pour les jus. Les enquêtés sont tous propriétaires dans le dolo, à deux exceptions près; propriétaires dans les bissap/jus, et non-propriétaires dans la moitié des cas s'agissant des ventes de bières/boissons sucrées.

Le niveau d'instruction ressort du tableau 13.

Tableau 13. Niveau d'instruction (Ouagadougou)

Activités	Niveau d'instruction				Total
	Aucun	Primaire	Secondaire	Supérieur	
Dolo	9	1	0	0	10
Bissap	5	4	1	0	10
Bières/boissons sucrées	2	3	2	1	8
Total	16	8	3	1	28

Seize enquêtés, dont neuf dans le dolo, sont sans niveau sur les 28 enquêtés, soit 57 pour cent. Huit dont quatre dans les jus (bissap et autres), et trois dans les bières/boissons sucrées ont fréquenté le primaire. On notera trois enquêtés de niveau secondaire et un de niveau supérieur. Les employés sont généralement des enfants mais dans deux cas, plutôt rares, on trouve six femmes, et deux femmes et deux hommes chez les vendeuses de dolo; trois enfants employés dans le sous-secteur bissap/jus divers; et dans la catégorie bières/boissons sucrées, un ou deux enfants en moyenne, sauf le cas d'un bar avec 17 femmes.

Le revenu net (recettes moins dépenses journalières) varie de 1 000 francs (1,7 dollar E.-U.) à 4 500 francs (7,85 dollars E.-U.) pour le dolo, 500 francs à 4 500 francs pour les vendeuses de bissap/gnamakugui, et données non fiables pour les bières/boissons sucrées. Sur dix enquêtés, vendeuses de dolo et de bissap/gnamakugui, six disent ne pas vivre correctement du produit de leur activité pour quatre réponses positives. Les avis sont partagés au niveau des boissons modernes (bières/boissons sucrées). La moitié soutient vivre correctement du produit de son activité pendant que l'autre moitié estime ne pas en vivre décemment.

La localisation est urbaine pour l'ensemble des enquêtés et l'installation (rue, gargotes, buvettes, maquis, hangars, restaurants) ressort du tableau 14.

Tableau 14. Installation acteurs/enquêtés boissons (Ouagadougou)

Activités	Installation						Total
	Rue	Gargotes	Buvettes	Maquis	Hangars	Restaurants	
Dolo	3	5	0	0	2	0	10
Bissap/gnamakugui	7	0	0	2	1	0	10
Bières/boissons sucrées/ liqueurs	1	0	3	4	0	0	8
Total	11	5	3	6	3	0	28

Le plus grand nombre des enquêtés exercent dans la rue, soit 11 dont sept vendeuses de bissap/divers jus sur dix. L'équipement est traditionnel pour le dolo, intermédiaire pour le bissap/gnamakugui, et moderne pour les bières/boissons sucrées.

L'approvisionnement est urbain, la périodicité journalière pour les bières/boissons sucrées, le bissap/gnamakugui, et le dolo (sauf deux cas à périodicité bihebdomadaire et mensuelle). La base est l'offre en général. Les enquêtés veulent un système contractuel pour le dolo, non contractuel pour le bissap/gnamakugui et les boissons modernes (bières/boissons sucrées).

L'état des produits est jugé bon, avec la volonté cependant d'y apporter une amélioration dans l'immédiat pour la moitié des vendeuses de dolo et de bières/boissons sucrées, et la presque totalité des vendeuses de bissap/jus (9/10); à moyen et long terme, pour la moitié des vendeuses de dolo et de bières/boissons sucrées; et une seule des

vendeuses de bissap/gnamakugui. On notera le souci de parvenir à une meilleure qualité guidé par l'objectif de mieux vendre.

Recours aux structures techniques. Seul un enquêté dans le dolo a connaissance de ces structures et y a déjà recouru. Les autres n'en ont pas connaissance. Aucun enquêté dans le bissap/gnamakugui n'en a connaissance.

Trois interviewés dans le secteur des boissons modernes connaissent l'IRSAT et l'APIPAC mais n'envisagent pas d'y recourir. Les autres ignorent leur existence.

Evolution vers une structure formelle/structures associatives

Un seul acteur du sous-secteur boisson traditionnelle (dolo) veut évoluer vers une structure formelle, le reste (neuf) préfère rester dans l'informel. Les dispositions ne sont guère meilleures avec les enquêtés dans le bissap/gnamakugui puisque sept sur dix refusent l'évolution vers une structure formelle. C'est avec le sous-secteur boissons modernes que se manifeste une volonté d'évoluer vers la structure formelle (cinq enquêtés sur huit). Au total, 13 enquêtés sur 28, soit 46 pour cent, sont favorables à l'évolution vers une structure formelle contre 15 défavorables (54 pour cent). Les arguments développés pour le refus sont, entre autres, les aléas de l'activité, la faiblesse de la clientèle et le manque de moyens. Ceux qui sont favorables à la structure formelle tablent sur la rentabilité qui résulterait d'une meilleure organisation.

Enfin, en ce qui concerne l'adhésion à une structure associative, l'enquête relève que les acteurs du segment dolo y sont peu motivés (trois adhésions sur dix), de même que ceux du bissap/gnamakugui, autres jus (seulement deux adhésions sur dix) et des boissons modernes (deux adhésions sur huit). A l'évidence, les enquêtés du secteur boisson marquent peu d'intérêt aux structures associatives comparativement à leurs collègues de l'alimentation. Il reste donc un gros travail de sensibilisation à faire.

5.3. Conclusions (ville de Ouagadougou)

Les enquêtés de Ouagadougou, au nombre de 84, représentent à eux seuls 38 pour cent du total avec une très forte proportion de femmes (71 pour cent). Le niveau d'instruction est plus élevé que dans les autres localités (reflétant en cela les taux de scolarisation à Ouagadougou par rapport au reste du pays).

Les acteurs du secteur exercent leurs activités dans la rue ou les gargotes à hauteur de 44 sur les 56 enquêtés dans l'alimentation, et de 16 sur 28 dans la boisson; 48 interviewés sur 84 (soit 57 pour cent) estiment ne pas mener une vie décente avec le produit de leur activité. La plupart préfèrent le statu quo en matière d'approvisionnement sur la base de l'offre contrairement à ceux de Bobo-Dioulasso et de la ville moyenne de Koudougou qui font preuve de plus de prévoyance en optant majoritairement pour le système contractuel.

Il est heureux cependant de constater que:

- la presque totalité des acteurs souhaite améliorer la qualité de leurs produits;
- une bonne partie (31 sur 84) connaît les structures techniques IRSAT et APIPAC, mais ils sont encore peu nombreux, seulement 15, à envisager un recours;
- l'évolution vers les structures formelles n'intéresse que 36 pour cent des enquêtés pour 64 pour cent d'avis défavorables. La proximité des services du fisc et la précarité de l'activité sont des facteurs qui ne militent pas en l'état actuel pour un engouement pour des structures formelles;

-
- malgré la forte concentration des associations/syndicats divers, l'adhésion aux structures associatives reste faible (37 pour cent), alors que 63 pour cent sont en marge. Le désintérêt n'est ni favorable à l'essor du secteur ni à la préservation des intérêts des travailleurs. En effet, en dehors des structures associatives, les employeurs et employés ne peuvent pas négocier en bonne connaissance de cause parce que sous-informés.
 - la jeunesse des acteurs dans les diverses activités et le niveau d'instruction en évolution apparaissent toutefois comme des atouts qui peuvent être déterminants dans l'avenir pour s'adapter, bien s'organiser et réussir.

6. Conclusions générales

Les considérations générales de l'enquête sur le secteur alimentation et boisson au Burkina Faso s'articuleront autour des réponses aux questions suivantes:

- niveau d'instruction: sans niveau, primaire et plus;
- vie décente ou pas avec le produit de l'activité;
- statut contractuel ou non en matière d'approvisionnement;
- volonté d'améliorer la qualité des produits;
- connaissance des structures techniques IRSAT et APIPAC/souhait d'y recourir ou pas;
- accès aux sources de crédit: recours déjà fait ou envisagé;
- évolution vers une structure formelle ou non;
- adhésion à une structure associative déjà envisagée ou pas.

Les éléments de réponse à ces interrogations sont susceptibles de situer en partie sur l'état du secteur et ses perspectives d'avenir.

Le tableau 15 ci-après résume la situation par échantillon retenu (localité rurale, semi-urbaine, ville moyenne ou grands centres urbains).

Les sans niveau d'instruction représentent 55 pour cent des enquêtés (soit 121 sur 220) pour 45 pour cent des enquêtés de niveau primaire et quelques cas du secondaire. Plus la localité devient importante plus le niveau d'instruction est élevé, confirmant ainsi les taux élevés de scolarisation de la ville par rapport à la campagne.

En dehors des centres urbains, la possibilité de mener une vie décente avec le produit des activités concerne une proportion inférieure d'enquêtés alors que, dans les autres localités, elle est supérieure. Les réponses dans ces localités comportent un biais signalé plus haut, à savoir que beaucoup de ces interviewés ne comptent pas sur le produit des activités pour se nourrir (le conjoint y pourvoyant); les revenus peuvent donc suffire à satisfaire un certain nombre de besoins et donner l'impression de bien vivre.

Presque à proportion égale (53 pour cent et 47 pour cent), les enquêtés préfèrent le système contractuel pour leur approvisionnement, démarche qui traduit un sens de prévision nécessaire à une bonne gestion de stocks.

Une écrasante majorité (170 enquêtés sur 220, soit 78 pour cent) souhaitent une amélioration de la qualité de leurs produits: non seulement la valeur intrinsèque des aliments et boissons, mais aussi leur présentation, présage d'une bonne disposition à assurer à l'avenir une meilleure hygiène. Les enquêtés auraient gagné à connaître les structures techniques IRSAT et APIPAC qui les auraient accompagnés dans l'amélioration de la qualité de leurs produits, ce qui n'était pas possible dans la mesure où seuls 46 des 220 enquêtés connaissaient ces structures et 202 n'envisageaient même pas d'y recourir. Un problème d'information et de sensibilisation est donc posé, et il serait souhaitable que les mesures nécessaires soient prises pour combler ces lacunes.

L'accès aux sources de crédit est plutôt satisfaisant surtout au niveau des deux centres urbains Ouagadougou et Bobo-Dioulasso. En effet, les sources de crédit sont connues et déjà sollicitées (150 des enquêtés, soit 68 pour cent).

Concernant l'évolution vers une structure formelle, seuls 36 pour cent sont favorables contre 64 pour cent. Le passage de l'économie informelle à l'économie formelle sera très délicat compte tenu de la forte résistance des acteurs. Une politique ingénieuse volontariste sera nécessaire pour créer les conditions appropriées pour la motivation des acteurs de l'informel à évoluer vers le formel.

Cet exercice se trouve par ailleurs assez complexe par le peu d'enthousiasme des enquêtés pour les structures associatives qui représentent des moyens efficaces pour progresser, permettant des échanges d'expériences, une coordination des actions, et de meilleures stratégies pour sauvegarder leurs intérêts. Seuls 80 des enquêtés sur 220 adhèrent à une structure associative.

Au total, les données de l'enquête sur le terrain ont confirmé les indications de l'étude générale que le secteur est difficile mais les acteurs déterminés, et que l'environnement institutionnel, fiscal, réglementaire doit être profondément suivi pour envisager une éclosion du secteur. Il faudrait donc, avant tout, inscrire ce secteur dans le cadre du processus de la mondialisation mais, en même temps, dans la dynamique du processus de l'intégration régionale. Indéniablement, les opportunités augmentent avec le recours aux matières premières disponibles un peu partout et le marché croît avec l'urbanisation galopante, mais le taux de progression n'est pas suivi pour des questions de demande effective: la population augmente dans les villes mais ceci s'accompagne d'un fort taux de chômage qui ne contribue pas à accroître significativement la demande. Le problème du passage de l'économie informelle à l'économie formelle dans l'alimentation et la boisson est indissociable du développement de l'ensemble du pays.

Tableau 15. Nombre d'enquêtés et résumé par échantillon retenu

Localités	Questions d'intérêt																	
	Niveau d'instruction		Vie décente		Statut contractuel		Améliorant produit		IRSAT/ APIPAC		Recours envisagé		Accès sources crédit		Evolution vers structure formelle		Adhésion à une structure associative	
	Sans niveau	Primaire et plus	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non	Déjà fait	non	oui	non	oui	non	oui	non
Localité rurale (Sien: 12 enquêtés)	10	2	12	0	9	3	12	0	0	12	0	12	12	0	6	6	12	0
Localité semi-urbaine (Koupéla: 24 enquêtés)	15	12	23	4	6	21	25	2	0	27	2	25	20	7	21	6	4	23
Localité ville moyenne (Koudougou: 38 enquêtés)	16	22	23	15	22	16	1	37	0	37	0	37	20	17	7	30	11	26
Centre urbain (Bobo-Dioulasso: 59 enquêtés)	39	20	23	36	33	26	51	8	15	44	1	58	43	16	19	40	23	63
Centre urbain (Ouagadougou: 84 enquêtés)	41	43	36	48	34	50	81	3	31	53	15	69	55	29	25	59	39	54
Total	121	99	117	103	104	116	170	50	46	173	18	201	150	69	78	141	89	166
En pourcentage	(55)	(45)	(53)	(46)	(47)	(53)	(77)	(23)	(21)	(79)	(8)	(91)	(68)	(31)	(35)	(64)	(40)	(75)

7. Recommandations

Rôle des gouvernements

Sur la base de l'analyse précédente, il serait utile que toute intervention dans le secteur alimentation et boisson soit alignée, en premier lieu, sur la *Résolution et les conclusions concernant le travail décent et l'économie informelle* adoptées par l'OIT en juin 2002 (voir annexe 3) et, en deuxième lieu, sur le *Plan d'action sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté* adopté par le Sommet extraordinaire de l'Union africaine sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté (Ouagadougou, 3-9 septembre 2004).

La déclaration du Sommet met l'accent sur l'incidence élevée de la pauvreté, du chômage et du sous-emploi, en particulier dans l'économie informelle où il est urgent de réhabiliter les groupes défavorisés et vulnérables en renforçant la capacité de la population active. Les paragraphes 9 et 15 de la déclaration soulignent l'importance de promouvoir le dialogue social au niveau de l'entreprise ainsi qu'au niveau sectoriel et les secteurs à forte intensité de main-d'œuvre. L'Union africaine reconnaît que les efforts déployés actuellement par les acteurs (y compris les partenaires sociaux et la société civile) sont insuffisants, et que la lutte contre la pauvreté nécessite un renforcement des coopératives et un investissement adéquat dans les secteurs productifs.

Les partenaires sociaux dans les conclusions du Forum des partenaires sociaux africains, tenu pendant le Sommet, invitent les chefs d'Etat et de gouvernement:

- à mettre l'accent sur des activités agro-industrielles, dont le développement est essentiel pour établir en amont et en aval les liens nécessaires à la transformation sur place des produits agricoles;
- à assurer le respect du droit des travailleurs dans l'économie informelle à s'organiser et à être représentés dans les processus d'élaboration et de mise en œuvre des politiques économiques et sociales;
- à assurer la formalisation progressive de l'économie informelle par le biais des stratégies telles que le développement des coopératives ... et par des programmes de sensibilisation ciblés;
- à engager la communauté internationale à assurer ... l'accès aux marchés des produits des pays en développement.

Domaines où l'OIT pourrait intervenir rapidement par la concertation et l'action tripartite

- Mettre en place une structure qui facilitera la formulation d'une politique cohérente qui, à son tour, favorisera le développement du secteur alimentation et boisson, mettant à contribution plusieurs ministères et services. Cette structure permettra:
 - en premier lieu, de répertorier les besoins du secteur dans son ensemble par rapport aux objectifs stratégiques de l'OIT, aussi bien en amont qu'en aval de la chaîne alimentaire;
 - de faire front commun par rapport aux mesures à prendre pour combler le déficit du travail décent dans le secteur;

-
- d'amorcer un processus de dialogue social permanent qui débouchera sur des formes d'intervention dont les résultats seront rapides, concrets et mesurables;
 - de revoir la législation nationale concernant les travailleurs dans l'économie informelle par rapport à leur protection sociale et la fiscalité;
 - de prendre les mesures nécessaires pour consolider, par la formation, les coopératives qui sont déjà opérationnelles dans le secteur alimentation et boisson, et étudier des possibilités pour en constituer d'autres dans un bref délai;
 - d'adopter des mesures spéciales pour encourager le développement des coopératives parmi les travailleurs dans ce secteur, prenant en compte les opportunités dans la chaîne alimentaire en amont et en aval;
 - de travailler en partenariat avec d'autres organisations intéressées;
 - d'intéresser des bailleurs de fonds.

Rôle des employeurs

- Donner suite à la *Résolution et aux conclusions concernant le travail décent et l'économie informelle* (juin 2002) adoptées par l'OIT (voir annexe 3).
- A court terme, considérer les interventions suivantes:
 - Identifier des points d'entrée qui permettront de sensibiliser ce groupe de travailleurs à l'utilité de l'action collective en leur fournissant des services de soutien aux mêmes conditions que les autres membres.
 - Inviter des représentants de ce secteur dans les instances de discussions tripartites qui se penchent sur des questions socio-économiques qui influent sur le secteur.

Rôle des travailleurs

- Donner suite aux *Conclusions concernant le travail décent et l'économie informelle* (juin 2002) adoptées par l'OIT (voir annexe 3). A court terme, considérer les interventions suivantes:
 - Recueillir des informations sur l'économie informelle en vue d'organiser les travailleurs dans des structures syndicales/coopératives en identifiant les causes profondes de leur méfiance à l'égard de toute structure collective.
 - Lancer dans un bref délai quelques projets pilotes avec des groupes de femmes travailleuses qui sont plus sensibles à l'intérêt de l'action collective que les hommes.
 - Rassembler et analyser les connaissances dans le domaine des bonnes pratiques dans le secteur aussi bien au Burkina Faso que dans d'autres pays.
 - Mettre en œuvre un programme d'éducation syndicale soutenu par des études de cas et d'autres supports didactiques qui véhiculeraient des enseignements à la fois sur les tentatives d'organisation réussies et manquées.

-
- Identifier d'autres points d'entrée dans le secteur, par exemple les soins de santé (par exemple les mutuelles de santé), et de mise en commun de certains services pour mieux faire fonctionner le secteur.
 - Faciliter la mise en place de projets pilotes.
 - Sensibiliser les travailleurs aux initiatives qui aideront à accéder au travail décent dans le secteur.

Municipalités et ONG

- Mobiliser les ressources qui permettront d'être à l'écoute, d'encadrer les travailleurs et de développer des services pour répondre aux besoins des travailleurs dans ce secteur en vue d'instaurer leur confiance et d'amorcer le dialogue social.
- Véhiculer régulièrement des informations utiles entre les partenaires sociaux et les travailleurs pour assurer le suivi et un dialogue permanent.
- Mener un effort de sensibilisation aux opportunités qui s'offrent pour améliorer leur statut et leurs conditions de travail en mettant en avant des modèles de réussite/bonnes pratiques.

Bibliographie

- Association burkinabè d'économie sociale et familiale (ABESF): *Du patrimoine à une alimentation améliorée*.
- Association des professionnels de l'irrigation privée et des activités connexes (APIPAC): fiche de présentation et activités.
- Assionabon, Ekoué: *Améliorer la sécurité alimentaire à travers le dialogue sur les politiques et les stratégies*.
- Banque mondiale, 2005: *Food Safety and Agricultural Health Standards, Challenges and Opportunities for Developing Country Exports, report n° 31207*.
- BIT: *Résolution concernant le travail décent et l'économie informelle*, adoptée par la Conférence internationale du Travail, 90^e session, 2002.
- : *Conclusions concernant le travail décent et l'économie informelle*, adoptées par la Conférence internationale du Travail, 90^e session, 2002.
- : *Manuel sur les coopératives à l'usage des organisations de travailleurs*, par Guy Tchami (Genève, 2004).
- : *Méthodes et instruments d'appui au secteur informel en Afrique francophone*, par Carlos Maldonado, Cheik Badiane, Anne-Lise Miélot (Genève, 2004).
- : *Organizing in the informal economy: A case study of the municipal waste management industry in South Africa*, par Melanie Samson, IFP/SEED (Genève, 2004).
- : *The challenges of growing small businesses: Insights from women entrepreneurs in Africa*, par Pat Richardson, Rhona Howarth and Gerry Finnegan, IFP/SEED (Genève, 2004).
- : *Jobs, gender and small enterprises in Africa and Asia: Lessons drawn from Bangladesh, the Philippines, Tunisia and Zimbabwe*, par Pamela Nichols Marcucci, IFP/SEED, Geneva, 2001.
- Cadre stratégique dans la lutte contre la pauvreté/ministère de l'Economie et des Finances/ Secrétariat technique de coordination des programmes de développement économique et social) (CSLP/ MEF/STC/PDES): plusieurs documents.
- Code des investissements au Burkina Faso*.
- Décret: *Lettre de politique de développement du secteur privé*.
- FAARF/FASI/FAPE/PAPME: *Rapports d'activité, 1998 à 2002*.
- Fédération nationale des industries de l'agroalimentaire et transformation du Burkina Faso (FIAB): plusieurs documents.
- Groupe de recherche et d'échanges technologiques (GRET): *Point sur la transformation des fruits tropicaux*. Dossier n° 2.
- Institut national de la statistique et de la démographie (INSD): Plusieurs documents.

Institut de recherche en sciences appliquées et technologiques, Département de technologie alimentaire (IRSAT/DTA): *Rapports d'activité, 2000/2001/2002.*

Kouassi, Bernard: Aliments de rue en Afrique de l'Ouest et du Centre (AOC).

Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat (MCIA): *Stratégie de développement industriel: synthèse.*

Ministère des Finances et du Budget (MFB): *Code des impôts.*

PNUD: Rapport mondial sur le développement humain, 2003.

PNUD/Coopération française: *Burkina 2000: Epidémie du VIH/SIDA: diagnostics et réponses opérationnelles.*

SADAOC: Conférence sur la sécurité alimentaire durable en Afrique de l'Ouest et du Centre, 9-11 sept. 2002, Bamako.

—: *Résumé des grands traits des systèmes alimentaires dans l'espace SADAOC. Amélioration de la sécurité alimentaire par la transformation.*

—: *Actes de la Table ronde des 21-22 juin 1999, Bamako.*

Voir aussi:

<http://www.africa-union.org/EMPLOYMENT/EMPLOYMENT%20FR%201.htm>

<http://www.ilo.org/public/english/standards/relm/ilc/ilc90/pdf/pr-25res.pdf>

Annexe 1. Fiche d'enquête

Activité/nature:

Date de démarrage:

Propriétaire: Oui Non

1. Nombre d'employés: Enfants Femmes

Hommes Groupe

2. Niveau d'instruction: Primaire Secondaire

Supérieur Aucun

3. Recettes journalières: Nombre de plats servis

Nombre de cageots vendus Prix du plat

4. Dépenses journalières:

5. Votre activité vous permet-elle de vivre correctement? Oui Non

6. Localisation: Urbaine Semi-urbaine Rurale

7. Installation: Rue Gargotes Buvettes Maquis Restaurants

8. Equipement: Traditionnel Intermédiaire Industriel

9. Approvisionnement/source: Urbain Semi-urbain Rural

10. Périodicité: Journalière Mensuelle Trimestrielle

11. Base offre **Demande** **Contrats avec fermiers, agriculteurs** **Autres**

12. Souhaiteriez-vous un système contractuel? Oui Non

13. Qualité du produit: Bon Passable

14. Amélioration souhaitée: Immédiatement Moyen et long terme Pas du tout

15. Marché visé: Local National Régional Mondial

Annexe 2. Personnes rencontrées

1. Services centraux/ministères

M. Jean Claude BICABA	Secrétaire général du ministère du Commerce, de la Promotion de l'industrie et de l'Artisanat
M. Lancina M. KI Directeur du développement industriel	Directeur général de la promotion du secteur privé
M. Bamory OUATTARA	Directeur général de l'Institut national de la statistique et de la démographie (INSD)
M. YAGO Namoro	Directeur des études économiques
M. OUEDRAOGO Dieudonné	Chef de service des enquêtes industrielles
M. Brehima DIAWARA Directeur général de l'emploi	Directeur du Département de technologie alimentaire (DTA) à l'IRSAT (Institut de recherche en sciences appliquées et technologiques)
M. Bakari BALO	Chargé du secteur informel

2. Structures rattachées

M ^{me} Alimatou DIALLO Directrice du FAPE BELEM, chargé d'études FAPE Oumar, chargé d'études FASI Directrice d'études PAPME Directeur général de l'ONPE	Directrice du FAARF
---	---------------------

3. Secteur privé

M ^{me} Simone ZOUNDI	Directrice SODEPAL (Société pour le développement des productions alimentaires) et présidente de la FIAB (Fédération nationale des industries de l'agroalimentaire et de transformation)
M. DIPAMA	Secrétaire permanent de la FIAB
M. Vincent NANA	Directeur de l'Unité de la coordination technique du projet pilote de développement privé et des activités connexes
M. Salifou TRAORE	Directeur de la restauration à l'hôtel Indépendance

4. Travailleurs/syndicats

M. Abdoulaye IRA	Secrétaire général de l'ONSL-FO (Organisation nationale des syndicats libres, Force ouvrière)
M. Laurent OUEDRAOGO	Secrétaire général de la CNTB (Confédération nationale des travailleurs du Burkina Faso)

Annexe 3. Résolution et conclusions de l'OIT concernant le travail décent et l'économie informelle (juin 2002)

Résolution

La Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail, réunie en sa 90^e session (2002),

Ayant tenu une discussion générale en se fondant sur le rapport VI intitulé *Travail décent et économie informelle*,

1. Adopte les conclusions suivantes;
2. Invite le Conseil d'administration à en tenir dûment compte dans la planification des activités futures pour réduire les déficits de travail décent dans l'économie informelle, et à prier le Directeur général de les prendre en considération aussi bien lors de l'élaboration du programme et budget pour l'exercice 2004-05 que pour l'affectation des ressources disponibles au cours de l'exercice 2002-03.

Conclusions

1. Reconnaissant l'engagement de l'OIT et de ses mandants de faire du travail décent une réalité pour tous les travailleurs et les employeurs, le Conseil d'administration du Bureau international du Travail a invité la Conférence internationale du Travail à examiner la question de l'économie informelle. L'engagement en faveur du travail décent est ancré dans la Déclaration de Philadelphie qui consacre le droit de chacun à vivre dans «la liberté, la dignité, la sécurité économique et avec des chances égales». Il nous faut maintenant considérer cette multitude de travailleurs et d'entreprises qui souvent ne sont ni reconnus ni protégés par un cadre légal ou réglementaire et qui se caractérisent par une grande vulnérabilité et une grande pauvreté, et combler ces déficits de travail décent.
2. Promouvoir le travail décent pour tous les travailleurs, femmes et hommes, sans considération de l'endroit où ils travaillent exige une stratégie d'ampleur: réaliser les principes et droits fondamentaux au travail; créer de nouvelles et meilleures possibilités d'emploi et de revenu; étendre la protection sociale; favoriser le dialogue social. Ces dimensions du travail décent se renforcent mutuellement et comprennent une stratégie intégrée de lutte contre la pauvreté. Réduire les déficits de travail décent constitue un défi d'autant plus grand que le travail est exécuté en dehors des cadres légaux et institutionnels, qu'il s'agisse du champ ou des moyens d'application. Dans le monde d'aujourd'hui, la majorité des gens travaillent dans l'économie informelle parce que, pour la plupart, il leur est impossible de trouver un autre travail ou de monter une entreprise dans l'économie formelle.
3. Il n'existe pas de description ou de définition universellement acceptée ou considérée comme exacte de «l'économie informelle». Cependant, on s'accorde à reconnaître que cette expression recouvre une diversité considérable de travailleurs, d'entreprises et d'entrepreneurs qui sont dotés de caractéristiques identifiables et connaissent des désavantages et des problèmes dont l'intensité varie suivant le contexte, national, urbain ou rural. L'expression «économie informelle» est préférable à celle de «secteur informel» parce que les travailleurs et les entreprises dont il est question ne relèvent pas d'un secteur unique d'activité économique mais de plusieurs. En revanche, elle tend à minimiser l'importance des liens, des zones grises et des interdépendances qui existent entre activités formelles et activités informelles. L'expression «économie informelle» fait référence à toutes les activités économiques de travailleurs et d'unités économiques qui ne sont pas couverts – en vertu de la législation ou de la pratique – par des dispositions formelles. Ces activités n'entrent pas dans le champ d'application de la loi, ce qui signifie que ces travailleurs et unités opèrent en marge de la loi; ou bien ils ne sont pas couverts dans la pratique, ce qui signifie que la loi ne leur est pas appliquée alors même qu'ils opèrent dans le cadre de la loi; ou bien encore la loi n'est pas

respectée parce qu'elle est inadaptée, contraignante ou qu'elle impose des charges excessives. Le BIT doit tenir compte dans ses travaux des difficultés conceptuelles liées à cette immense diversité.

4. Les travailleurs de l'économie informelle comptent des salariés et des personnes travaillant pour leur propre compte. La plupart des travailleurs à leur compte sont aussi vulnérables et manquent autant de sécurité que les salariés et passent d'un statut à l'autre. Faute de protection, de droits et de représentation, il est rare que ces travailleurs arrivent à se libérer du piège de la pauvreté.
5. Dans certains pays, l'expression «économie informelle» désigne le secteur privé. Dans certains autres pays, on considère qu'elle est synonyme d'«économie souterraine» ou «parallèle». Or la majorité des travailleurs et des entreprises de l'économie informelle produisent des biens et des services légaux, même s'il arrive qu'ils ne soient pas conformes aux procédures légales – comme c'est le cas par exemple lorsque les formalités relatives à l'enregistrement ou à l'immigration ne sont pas remplies. Il faut distinguer ces activités des activités criminelles ou illégales – telles que la production et le trafic de drogues – qui relèvent du droit pénal et ne sauraient faire l'objet d'une réglementation ni bénéficier d'une protection au titre de la législation du travail ou des réglementations commerciales. Il peut aussi exister des zones grises où l'activité économique associe des caractéristiques de l'économie formelle et de l'économie informelle, par exemple lorsque des travailleurs, dans l'économie formelle, perçoivent des rémunérations non déclarées, ou bien lorsqu'il existe, dans les entreprises formelles, des catégories de travailleurs dont les conditions de travail ou de rémunération relèvent de l'informalité.
6. L'économie informelle absorbe les travailleurs qui sinon n'auraient ni travail ni revenu, en particulier dans les pays en développement caractérisés par une main-d'œuvre nombreuse et en expansion rapide, par exemple ceux où des travailleurs ont été licenciés à la suite de l'application de programmes d'ajustement structurel. La plupart de ceux qui entrent dans l'économie informelle ne le font pas par choix mais par nécessité absolue. Notamment dans les situations de fort chômage, de sous-emploi et de pauvreté, l'économie informelle est une source potentielle non négligeable de création d'emplois et de revenus, du fait qu'il est relativement facile d'y accéder, même sans beaucoup d'instruction ou de qualifications, ni de gros moyens techniques ou financiers. Toutefois, il est rare que les emplois ainsi créés répondent aux critères du travail décent. L'économie informelle permet aussi de satisfaire les besoins des consommateurs pauvres en offrant des biens et des services accessibles à bas prix.
7. Les travailleurs et les unités économiques de l'économie informelle peuvent être une bonne source potentielle de création d'entreprises. Ces travailleurs constituent aussi une réserve de qualifications. Beaucoup de ceux qui travaillent dans l'économie informelle ont un sens aigu des affaires, l'esprit créatif, du dynamisme et une capacité d'innovation, potentiel qui peut prospérer si on arrive à éliminer certains obstacles. L'économie informelle peut aussi servir de pépinière d'entreprises et être l'occasion d'acquérir des qualifications sur le tas. A cet égard, elle peut être un tremplin d'accès graduel à l'économie formelle, si des stratégies efficaces sont mises en œuvre.
8. Dans beaucoup de pays tant en développement qu'industrialisés, il existe des liens entre l'évolution de l'organisation du travail et la croissance de l'économie informelle. Les travailleurs et les unités économiques opèrent de plus en plus souvent selon des modalités de travail flexibles, dont l'externalisation et la sous-traitance; certains se trouvent à la périphérie d'entreprises principales ou au bas des filières de production, où ils sont victimes de déficits de travail décent.
9. Les déficits de travail décent sont plus marqués dans l'économie informelle qui, du point de vue des travailleurs non protégés, présente beaucoup plus d'aspects négatifs que d'aspects positifs. Les travailleurs de l'économie informelle ne sont ni reconnus ni déclarés, ils ne bénéficient ni de la législation du travail ni de la protection sociale, par exemple quand leur statut au regard de l'emploi est ambigu, de sorte qu'il leur est impossible de jouir de leurs droits fondamentaux, de les exercer ou de les défendre. N'étant généralement pas organisés, ils ne sont pas, ou quasiment pas, représentés collectivement auprès des employeurs ou des autorités publiques. L'économie informelle se caractérise souvent par des lieux de travail exigus ou indéfinis, des conditions de travail qui ne garantissent ni la santé ni la sécurité, de faibles niveaux de qualification et de productivité, des revenus médiocres et irréguliers, de longues heures de travail et un manque d'accès à l'information, aux marchés, au financement, à la formation et à la technologie. Les travailleurs de l'économie informelle peuvent se caractériser par des degrés divers de dépendance et de vulnérabilité.
10. Bien qu'ils soient très exposés aux risques et qu'ils aient donc particulièrement besoin de protection sociale, la plupart des travailleurs de l'économie informelle en sont quasiment, voire totalement, dépourvus, et les prestations de sécurité sociale qu'ils perçoivent de l'employeur ou de l'Etat sont

très limitées ou inexistantes. Au-delà de la couverture sociale au sens traditionnel, ces travailleurs sont dépourvus de toute protection dans des domaines tels que l'éducation, l'acquisition des compétences, la formation, les soins de santé et les soins aux enfants, pourtant particulièrement importants pour les travailleuses. Le défaut de protection sociale est un aspect critique de l'exclusion dont ils sont victimes.

11. Même si certains gagnent plus dans l'économie informelle que ne gagnent les travailleurs dans l'économie formelle, les travailleurs et les unités économiques de l'économie informelle se caractérisent par la pauvreté, synonyme d'impuissance, d'exclusion, de vulnérabilité. Pour la plupart, ils ne jouissent pas de la sécurité de leurs droits de propriété, ce qui les empêche d'accéder au capital et au crédit. Il leur est difficile de faire appel au système judiciaire pour faire respecter les contrats et ils n'ont pas, ou quasiment pas, accès aux infrastructures et prestations publiques. Ils sont exposés au harcèlement, notamment sexuel, et autres formes d'exploitation et abus, y compris l'extorsion et la corruption. Les femmes, les jeunes, les migrants et les travailleurs âgés sont les premières victimes des déficits de travail décent les plus criants de l'économie informelle. C'est, caractéristiquement, dans l'économie informelle que l'on trouve des enfants astreints au travail et des travailleurs sous contrainte pour dettes.
12. Il arrive souvent que les entreprises non déclarées et non réglementées ne s'acquittent ni de leurs obligations fiscales, ni de leurs obligations sociales vis-à-vis des travailleurs, faisant ainsi une concurrence déloyale aux autres entreprises. Par ailleurs, les travailleurs et unités économiques de l'économie informelle ne s'acquittent pas toujours de leurs obligations fiscales, certes dans bien des cas en raison de leur pauvreté. L'Etat se trouve de ce fait privé de ressources fiscales, ce qui limite sa capacité d'étendre les services sociaux.
13. Pour promouvoir le travail décent, il faut éliminer les aspects négatifs de l'informalité tout en veillant à ne pas détruire des sources de revenu et l'esprit d'entreprise et à favoriser la protection et l'intégration des travailleurs et unités économiques de l'économie informelle dans l'économie formelle. Il ne pourra y avoir de progrès durable vers le travail décent, reconnu et protégé que si l'on agit, après les avoir identifiés, sur les causes profondes de l'activité informelle et sur les obstacles à l'intégration dans le système économique et social formel.
14. L'informalité est principalement une question de gouvernance. L'expansion de l'économie informelle peut souvent être imputée aux politiques macroéconomiques et sociales inappropriées, inefficaces, mal avisées ou mal mises en œuvre qui ont dans bien des cas été formulées sans consultation tripartite, et à l'absence de cadre légaux et institutionnels incitatifs et de bonne gouvernance permettant d'appliquer de façon pertinente et effective les politiques et les lois. Des politiques macroéconomiques, y compris les politiques d'ajustement structurel, de restructuration économique et de privatisation, qui n'étaient pas suffisamment axées sur l'emploi, ont détruit des emplois ou n'ont pas créé suffisamment de nouveaux emplois dans l'économie formelle. Sans croissance économique forte et soutenue, les gouvernements sont dans l'impossibilité de créer des emplois dans l'économie formelle et de faciliter la transition de l'économie informelle à l'économie formelle. Beaucoup de pays n'ont pas de politique explicite de création d'emplois et d'entreprises; ils traitent la question de la quantité et de la qualité des emplois comme un facteur résiduel plutôt que comme un facteur nécessaire du développement économique.
15. Lorsque les circonstances sont favorables, les échanges, les investissements et la technologie peuvent offrir aux pays en développement et aux pays en transition la possibilité de réduire l'écart qui les sépare des pays industrialisés avancés, et créer des emplois de qualité. Toutefois, le problème est que le processus actuel de mondialisation n'est pas suffisamment intégrateur ni équitable; il ne compte pas assez de bénéficiaires, notamment parmi les plus nécessiteux. La mondialisation met à nu la mauvaise gouvernance. Le commerce international sans subventions aux exportations qui faussent le marché, ni pratiques déloyales, ni application de mesures unilatérales, permettra d'élever le niveau de vie, d'améliorer les conditions de travail des pays en développement et de réduire le déficit de travail décent dans l'économie informelle.
16. Les travailleurs et les entreprises de l'économie informelle se caractérisent par le fait qu'ils ne sont souvent ni reconnus, ni réglementés, ni protégés par la loi, d'où l'importance capitale des cadres juridiques et institutionnels. La Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et son suivi, ainsi que les normes fondamentales du travail doivent s'appliquer à l'économie informelle tout autant qu'à l'économie formelle. Mais certains travailleurs sont dans l'économie informelle parce qu'ils n'entrent pas suffisamment dans le champ de la législation nationale du travail ou que celle-ci n'est pas effectivement appliquée, notamment en raison des difficultés pratiques auxquelles se heurte l'inspection du travail. Il arrive souvent que la législation

du travail ne tienne pas compte de l'organisation moderne du travail. Une définition incorrecte du salarié ou du travailleur peut avoir pour effet qu'il soit assimilé à un travailleur indépendant et donc exclu de la protection de la législation du travail.

17. Des cadres juridiques et administratifs inappropriés qui ne garantissent ni ne protègent la liberté syndicale rendent difficile l'organisation des travailleurs et des employeurs. Il arrive que des organisations de salariés, de personnes travaillant pour leur propre compte, de travailleurs indépendants ou d'employeurs de l'économie informelle, qui sont démocratiques, indépendantes et fondées sur l'affiliation des intéressés, parfois ne soient pas autorisées à fonctionner en vertu de la législation nationale ou locale et, souvent, qu'elles ne soient pas reconnues et soient exclues des institutions et processus du dialogue social ou y soient sous-représentées. Ni organisés, ni représentés, les travailleurs de l'économie informelle sont généralement privés de toute une série d'autres droits. Ils ne peuvent défendre leurs intérêts en matière d'emploi par la négociation collective ni faire pression auprès des décideurs sur des sujets tels que l'accès aux infrastructures, les droits de propriété, la fiscalité ou la sécurité sociale. Ceux qui sont le plus privés de représentation et de moyens de faire entendre leur voix sont les femmes et les jeunes, qui composent le gros de la main-d'œuvre dans l'économie informelle.
18. Les unités économiques qui opèrent dans l'économie informelle le font principalement en raison des réglementations inadaptées et des prélèvements fiscaux exagérés qui alourdissent excessivement le coût de la «formalisation», dont par ailleurs elles ne peuvent tirer avantage parce qu'elles n'arrivent pas à accéder aux marchés et aux informations sur ces marchés, aux services publics, à l'assurance, à la technologie et à la formation. Des coûts élevés de transaction et de mise en conformité leur sont imposés par des lois et des réglementations qui sont excessivement contraignantes ou les obligent à traiter avec des administrations inefficaces ou corrompues. L'absence de système de droits et de titres de propriété adapté à la situation des pauvres empêche la constitution du capital productif nécessaire à l'essor de l'activité.
19. L'informalité s'explique aussi par un certain nombre d'autres facteurs socio-économiques. La pauvreté limite les possibilités et exclut tout choix réel en faveur du travail décent et protégé. Des revenus médiocres et irréguliers et, souvent, l'absence de politiques publiques empêchent l'individu de s'investir dans son éducation et d'acquérir les qualifications qui lui permettraient d'améliorer son employabilité et sa productivité et de cotiser durablement à un régime de sécurité sociale. Le manque d'instruction (primaire et secondaire), qui permet d'être efficace dans l'économie formelle, et la non-reconnaissance des qualifications acquises dans l'économie informelle constituent des obstacles supplémentaires à l'entrée dans l'économie formelle. La pénurie d'activités rémunératrices en milieu rural pousse les populations à émigrer en ville ou à l'étranger et à rejoindre l'économie informelle. La pandémie du VIH/SIDA – du fait de la maladie, de la discrimination ou du décès du soutien de famille – accule des familles et des communautés à la misère et les contraint à s'engager dans des activités informelles pour survivre.
20. La féminisation de la pauvreté et la discrimination fondée sur le sexe, l'âge, l'appartenance ethnique ou le handicap signifient aussi que les groupes les plus vulnérables et marginalisés sont plus susceptibles de se retrouver dans l'économie informelle. En général, les femmes doivent concilier de multiples responsabilités – assurer la subsistance de la famille, s'acquitter des tâches domestiques et s'occuper des personnes âgées et des enfants; elles se heurtent en outre à une discrimination en matière d'accès à l'éducation et à la formation ainsi qu'à d'autres ressources économiques. Elles risquent donc, plus que les hommes, de rejoindre l'économie informelle.
21. Les déficits de travail décent sont souvent imputables à des déficits de bonne gouvernance, et le gouvernement a donc un rôle primordial à jouer. La volonté politique, l'engagement, et des structures et mécanismes propres à assurer une bonne gouvernance sont essentiels. Les lois, politiques et programmes spécifiquement conçus pour remédier aux causes de l'informalité, étendre la protection à tous les travailleurs et lever les obstacles à l'entrée dans l'économie formelle varieront selon les pays et les circonstances. Les partenaires sociaux et les bénéficiaires visés dans l'économie informelle devront être associés à leur formulation et à leur mise en œuvre. En particulier dans les pays en proie à la misère dont la population active est nombreuse et en expansion rapide, les mesures prises ne doivent pas restreindre les possibilités de ceux qui n'ont pas d'autres moyens d'existence. Il ne s'agit pas cependant de prôner un emploi à n'importe quel prix et dans n'importe quelles conditions.
22. La législation est cruciale pour ce qui est de la question, capitale, de la reconnaissance et de la protection des travailleurs et des employeurs de l'économie informelle. Tous les travailleurs, quel que soit leur statut au regard de l'emploi ou leur lieu de travail, doivent pouvoir jouir de leurs droits,

tels qu'énoncés dans la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et les normes fondamentales du travail, les exercer et les défendre. Pour garantir que la législation du travail offre une protection appropriée à tous les travailleurs, les gouvernements doivent être encouragés à examiner l'évolution des relations d'emploi, à identifier et à protéger comme il convient tous les travailleurs. Éliminer le travail des enfants et la servitude pour dettes doit être un objectif prioritaire.

23. L'économie informelle offre un environnement qui pousse à l'essor du travail des enfants. Le travail des enfants, composante fondamentale de l'économie informelle, sape les stratégies de création d'emplois et de réduction de la pauvreté, les programmes d'éducation et de formation et les perspectives de développement des pays. Le travail des enfants existe aussi dans les pays industrialisés. L'éradication de ce fléau requiert de lutter contre la pauvreté, d'assurer une bonne gouvernance, un contrôle effectif et un accès amélioré à l'éducation universelle et à la protection sociale. Il faut aussi que les partenaires sociaux s'engagent et coopèrent dans le cadre de la promotion des droits fondamentaux et du programme visant à l'intégration des travaux informels dans l'économie formelle. Pour réussir à abolir le travail des enfants, il est capital de créer plus d'emplois de qualité pour les adultes.
24. Il appartient aux gouvernements d'établir aux niveaux national et local un cadre qui permette l'exercice des droits de représentation. La législation nationale doit garantir et défendre la liberté de tous les travailleurs et employeurs, quels que soient le lieu et les modalités de leur travail, de constituer les organisations de leur choix et d'y adhérer, sans crainte de représailles ou d'intimidations. Il faut lever les obstacles à la reconnaissance des organisations légitimes, démocratiques, accessibles, transparentes, responsables et fondées sur l'affiliation des travailleurs et des employeurs de l'économie informelle, afin qu'ils puissent participer aux structures et processus du dialogue social. Les autorités devraient associer ces organisations aux débats publics et leur donner accès aux services et infrastructures dont ils ont besoin pour opérer de façon effective et efficiente, et les protéger contre le harcèlement ou l'expulsion injustifiée ou discriminatoire.
25. Les politiques et programmes doivent être axés sur l'intégration dans le système économique et social formel des unités économiques et des travailleurs marginalisés, pour lutter contre la vulnérabilité et l'exclusion. Cela implique que les programmes relatifs à l'économie informelle, qu'il s'agisse par exemple d'éducation, de formation ou de microfinance, doivent être conçus et mis en œuvre avec comme principal objectif d'intégrer les travailleurs et unités économiques de l'économie informelle dans l'économie formelle, de sorte qu'ils entrent dans le champ d'application du cadre juridique et institutionnel. Les recherches, notamment statistiques, doivent être bien ciblées et conçues pour appuyer effectivement ces politiques et programmes.
26. Les gouvernements doivent mettre en place des cadres macroéconomiques, sociaux, juridiques et politiques propices à la création à grande échelle d'emplois décents et d'entreprises durables. Les gouvernements devraient adopter une démarche dynamique pour mettre l'emploi décent au centre des politiques de développement économique et social et favoriser le bon fonctionnement du marché du travail et de ses institutions, y compris les systèmes d'information sur le marché du travail et les organismes de crédit. Pour multiplier les emplois et améliorer leur qualité, il faudrait mettre l'accent sur l'investissement humain, surtout au bénéfice des personnes les plus vulnérables – éducation, formation qualifiante, apprentissage tout au long de la vie, santé, sécurité – et encourager l'esprit d'entreprise. Les stratégies de lutte contre la pauvreté, notamment les Documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP), doivent s'attaquer spécifiquement aux problèmes de l'économie informelle. C'est au nombre d'emplois décents créés que se mesurera la réussite de ces stratégies. Il y a lieu, dans beaucoup de pays en développement, d'améliorer et de renforcer les politiques agricoles et les politiques de développement rural, y compris l'établissement de cadres juridiques en faveur des coopératives. Il faut veiller à tenir tout spécialement compte des responsabilités familiales qu'assument les travailleuses de l'économie informelle afin de leur faciliter l'accès à un emploi formel.
27. Un environnement politique et juridique favorable abaisse les coûts de création et d'exploitation des entreprises: procédures simplifiées de déclaration et d'obtention des licences, réglementation appropriée, imposition raisonnable et équitable. Il multiplie aussi les avantages de la légalisation: accès facilité à la clientèle commerciale, conditions de crédit plus avantageuses, protection juridique, respect des contrats, accès à la technologie, aux subventions, aux devises et aux marchés locaux et internationaux. En outre, de telles mesures préviennent le transfert d'activités de l'économie formelle à l'économie informelle. Cela facilite le démarrage des nouvelles entreprises et aide les petites entreprises à entrer dans l'économie formelle et à créer des emplois sans abaissement des normes du travail. Cela permet aussi d'accroître les recettes publiques.

-
28. Une autre grande priorité est l'établissement d'un cadre légal, judiciaire et financier cohérent qui garantisse les droits de propriété et permette aux propriétaires d'un bien de le vendre, de le louer ou de l'utiliser comme garantie de manière qu'il devienne un capital productif. La réforme du droit de la propriété doit tenir tout particulièrement compte des inégalités entre hommes et femmes en la matière.
 29. Pour répondre aux besoins des travailleurs pauvres et vulnérables de l'économie informelle, les conclusions relatives à la sécurité sociale adoptées par la Conférence internationale du Travail à sa 89^e session doivent être appuyées et mises en œuvre. C'est aux gouvernements qu'il incombe au premier chef d'étendre la sécurité sociale, notamment aux groupes de l'économie informelle qui aujourd'hui en sont exclus. La microassurance et autres dispositifs communautaires sont importants mais ils doivent être conçus de manière compatible avec les projets d'extension des régimes nationaux de sécurité sociale. Les politiques et initiatives en matière d'extension de la protection doivent s'inscrire dans une stratégie nationale intégrée de sécurité sociale.
 30. Pour appuyer l'application et le contrôle des droits et protections, il faudrait améliorer les services d'inspection du travail, faciliter et accélérer l'accès à l'assistance juridique et au système judiciaire. Il faudrait aussi des dispositions prévoyant des modalités économiques et efficaces de règlement des conflits et d'exécution des contrats. Les administrations nationales et locales devraient veiller à promouvoir l'efficacité de services où ni la corruption ni le harcèlement ne sauraient avoir cours, la transparence et la cohérence dans l'application des réglementations, protéger et garantir le respect des obligations contractuelles, ainsi que celui des droits des travailleurs et des employeurs.
 31. Un objectif important des organisations tant d'employeurs que de travailleurs est d'améliorer la représentation dans l'économie informelle. Les travailleurs et les employeurs de l'économie informelle peuvent adhérer aux syndicats et organisations d'employeurs existantes ou préférer créer leurs propres organisations. Dans l'un et l'autre cas, ces organisations jouent un rôle capital: accroître le nombre de leurs membres et étendre leurs services aux employeurs et aux travailleurs de l'économie informelle, et encourager et appuyer la création et le développement de nouvelles organisations représentatives, accessibles, transparentes et responsables, gérées démocratiquement et fondées sur l'affiliation, notamment en les associant au dialogue social.
 32. Les organisations d'employeurs et de travailleurs ont un rôle important à jouer en attirant l'attention des partenaires tripartites sur la nécessité de remédier aux causes sous-jacentes de l'informalité et d'éliminer les obstacles à l'entrée dans les activités économiques et sociales de l'économie formelle et en les incitant à agir à cette fin. Elles peuvent aussi intervenir auprès des autorités pour qu'elles créent des institutions transparentes ainsi que des mécanismes qui offrent des services à l'économie informelle et établissent des liens entre ces services. Les stratégies novatrices et efficaces et les bonnes pratiques que les organisations d'employeurs et les syndicats partout dans le monde ont appliquées pour entrer en contact avec les travailleurs et entreprises de l'économie informelle, les inciter à s'affilier ou à s'organiser et leur prêter assistance devraient faire l'objet d'une plus large diffusion, et cette expérience devrait être partagée.
 33. En collaboration avec d'autres organisations ou institutions compétentes, ou par leur intermédiaire, les organisations d'employeurs pourraient aider les unités économiques de l'économie informelle de multiples façons, notamment en leur donnant accès à des informations qu'elles ont généralement du mal à obtenir, par exemple sur les réglementations publiques ou les créneaux commerciaux, ainsi qu'au financement, à l'assurance, à la technologie et autres ressources. Elles pourraient offrir des services de base et des services d'appui pour promouvoir la productivité, l'esprit d'entreprise, la gestion du personnel, la comptabilité, etc. Elles pourraient planifier des interventions conçues spécialement pour répondre aux besoins des micro et des petites entreprises. Plus important encore, les organisations d'employeurs pourraient servir de relais pour l'établissement de liens entre les entreprises informelles et les entreprises formelles, la mondialisation ayant multiplié ce genre d'opportunités. Elles pourraient aussi lancer des activités adaptées aux besoins de l'économie informelle qui peuvent déboucher sur des avantages importants: amélioration de la sécurité et de la santé, renforcement de la coopération entre les travailleurs et la direction, accroissement de la productivité.
 34. Les syndicats peuvent, au moyen de programmes d'éducation et de vulgarisation, sensibiliser les travailleurs de l'économie informelle à la nécessité d'être représentés collectivement. Ils peuvent aussi s'attacher à faire entrer ces travailleurs de l'économie informelle dans le champ des conventions collectives. La main-d'œuvre féminine étant majoritaire dans l'économie informelle, les syndicats devraient adapter leurs structures internes ou créer des structures propres à encourager la participation et la représentation des femmes en tenant compte de leurs besoins spécifiques. Les

syndicats peuvent fournir divers services spécialisés aux travailleurs de l'économie informelle: informations sur leurs droits, projets d'éducation et de promotion, assistance juridique, assurance médicale, plans d'épargne et de crédit, établissement de coopératives. Il ne faut pas toutefois considérer que ces services peuvent se substituer à la négociation collective ou décharger les gouvernements de leurs responsabilités. Il faut aussi concevoir et promouvoir des stratégies positives de lutte contre la discrimination sous toutes ses formes, car les travailleurs de l'économie informelle y sont particulièrement exposés.

35. L'OIT devrait s'appuyer sur son mandat, sa structure tripartite et sa compétence technique pour traiter les problèmes associés à l'économie informelle. L'approche fondée sur les déficits de travail décent est extrêmement valable et devrait être poursuivie. Cette approche devrait refléter la diversité des situations de l'économie informelle et leurs causes sous-jacentes. Elle doit être globale et porter sur la promotion des droits, l'emploi décent, la protection sociale ainsi que le dialogue social. Elle doit avant tout viser à aider les Etats Membres à régler les problèmes liés à la gouvernance, à la création d'emplois et à la lutte contre la pauvreté. L'OIT devrait tenir compte des difficultés conceptuelles découlant de l'extrême diversité de l'économie informelle.
36. Le Bureau devrait s'efforcer:
- a) de mieux répondre aux besoins des travailleurs et des unités économiques de l'économie informelle, et cela à travers toute l'Organisation, y compris en tirant parti des politiques et programmes existants;
 - b) de renforcer son approche tripartite de toutes les activités dans ce domaine, et notamment veiller à ce que le Bureau pour les activités des travailleurs et le Bureau pour les activités des employeurs soient étroitement consultés et activement associés à tous les aspects du programme de travail, en particulier à leur conception;
 - c) de prévoir un programme bien identifiable et d'une grande visibilité qui soit doté de ressources propres et puisse exploiter tous les services compétents, y compris ceux des experts des activités pour les travailleurs et pour les employeurs;
 - d) d'établir un lien logique et intégral avec les grands objectifs stratégiques et programmes focaux de l'OIT, notamment le programme à l'appui du travail décent, la promotion de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et son suivi, l'Agenda global pour l'emploi, et de maintenir les objectifs d'égalité entre femmes et hommes et de réduction de la pauvreté; et de s'employer à tirer parti de la somme d'expertise et d'expérience multidisciplinaire des quatre secteurs techniques en opérant effectivement dans tous les secteurs et bureaux extérieurs; d'établir des liens avec les grandes initiatives internationales que sont les Objectifs du Millénaire pour le développement et le Réseau pour l'emploi des jeunes;
 - e) d'organiser son travail dans ce domaine de façon novatrice et efficace en recourant aux services particuliers ou combinés de spécialistes de la législation du travail, de l'éradication des pires formes de travail des enfants, de l'égalité des chances, des aspects sociaux de la mondialisation, de l'inspection du travail, du dialogue social, du développement des micro et petites entreprises et des politiques de l'emploi, ainsi que de spécialistes des activités pour les travailleurs et pour les employeurs, afin d'établir des stratégies spécialement conçues pour remédier aux causes et conséquences identifiées des déficits de travail décent et ainsi contribuer à faire reculer la pauvreté;
 - f) de veiller à ce que les activités d'assistance technique cherchent à intégrer dans l'économie formelle les travailleurs et unités économiques de l'économie informelle et soient conçues précisément à cet effet;
 - g) de refléter son travail dans le programme et le budget ordinaire et dans les priorités en matière d'assistance technique, et de prévoir des ressources budgétaires et extrabudgétaires suffisantes à cet effet.
37. Priorité devrait être spécifiquement donnée dans le programme de travail et l'assistance technique de l'OIT aux aspects suivants:
- a) aider les Etats Membres à formuler et mettre en œuvre, en consultation avec les organisations d'employeurs et de travailleurs, des politiques nationales visant à assurer la transition des travailleurs et des unités économiques de l'économie informelle à l'économie formelle;

-
- b) viser en particulier à éliminer les obstacles à la réalisation de tous les principes et droits fondamentaux au travail, y compris les obstacles liés au cadre légal et institutionnel;
 - c) identifier les obstacles à l'application des normes du travail les plus pertinentes pour les travailleurs de l'économie informelle et aider les mandants tripartites à établir les lois, politiques et institutions donnant effet à ces normes;
 - d) identifier les obstacles juridiques et pratiques à la formation d'organisations de travailleurs et d'employeurs dans l'économie informelle et aider ces derniers à s'organiser;
 - e) collecter et diffuser des exemples et modèles exemplaires de stratégies efficaces et novatrices utilisées par les organisations d'employeurs et les syndicats pour établir le contact avec les travailleurs et les unités économiques de l'économie informelle, les inciter à s'affilier et les organiser;
 - f) mettre en œuvre des programmes et des politiques visant à créer des emplois décents et à offrir des possibilités d'instruction, d'acquisition de qualifications et de formation aux travailleurs et aux employeurs de l'économie informelle pour les aider à entrer dans l'économie formelle;
 - g) cibler les domaines de l'économie informelle où l'on trouve beaucoup d'enfants astreints au travail, en vue d'aider les Etats Membres à concevoir et appliquer des politiques et programmes d'éradication du travail des enfants;
 - h) appliquer les politiques et programmes conçus par le BIT pour promouvoir l'employabilité, les qualifications et la formation, la productivité et l'esprit d'entreprise, afin de contribuer à satisfaire la demande considérable d'emplois et de moyens d'existence de façon conforme aux normes du travail et propice à l'intégration économique et sociale;
 - i) aider les Etats Membres à établir des cadres légaux et réglementaires adaptés qui garantissent les droits et titres de propriété, encouragent et soutiennent le démarrage et la croissance durable des entreprises, ainsi que leur intégration progressive dans l'économie formelle;
 - j) intégrer les problèmes que pose souvent l'économie informelle et leurs solutions dans les stratégies de lutte contre la pauvreté, notamment les Documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP);
 - k) promouvoir la nouvelle campagne, approuvée par la Conférence internationale du Travail en 2001, visant à améliorer la couverture de la sécurité sociale et à l'étendre à tous ceux qui ont besoin d'une protection sociale, en particulier dans l'économie informelle, notamment en concevant et en mettant en pratique des idées novatrices, telles que le Fonds mondial de solidarité sociale;
 - l) s'attaquer aux discriminations dans l'économie informelle et veiller à cibler les politiques et les programmes spécifiquement sur les plus vulnérables, en particulier les femmes, les jeunes à la recherche d'un premier emploi, les travailleurs âgés licenciés, les migrants et les personnes affectées par le VIH/SIDA, directement ou indirectement;
 - m) améliorer la compréhension de la relation entre l'économie informelle et la féminisation du travail, et déterminer puis mettre en œuvre des stratégies qui visent à donner aux femmes des chances égales d'obtenir un travail décent et d'en tirer satisfaction;
 - n) aider les Etats Membres à rassembler, analyser et diffuser des statistiques cohérentes et détaillées sur la taille, la composition et l'apport de l'économie informelle, en vue de faciliter l'identification de groupes spécifiques de travailleurs et d'unités économiques de l'économie informelle et de cerner leurs problèmes, et de formuler des politiques et des programmes appropriés;
 - o) étoffer la base de connaissances sur les questions de gouvernance dans l'économie informelle ainsi que sur les solutions et bonnes pratiques en la matière;
 - p) collecter et diffuser des informations sur la façon dont s'effectue le passage dans l'économie formelle, les moyens de le faciliter et les principaux facteurs de réussite;
 - q) jouer un rôle moteur dans la collaboration avec d'autres institutions ayant une compétence technique qui pourrait compléter celle du BIT en matière d'économie informelle;
 - r) collaborer avec d'autres organisations internationales, dont celles des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods, en favorisant le dialogue pour éviter que des travaux fassent double emploi, identifier les compétences et les partager, l'OIT jouant le rôle de chef de file.